

Communication Financière **Annuelle**

31 décembre 2024



P2 : Indicateurs & Chiffres Clés Du Groupe

P3 : Faits Marquants

P4 -10 : États Financiers Consolidés IAS/IFRS

P11-13 : Gouvernance, Déontologie & Gestion Des Risques

P14-24 : Comptes Sociaux



CREDIT
AGRICOLE
DU MAROC



Le 18 mars 2025, le Directoire du Crédit Agricole du Maroc, réuni sous la Présidence de Monsieur Mohammed FIKRAT, a examiné l'évolution de l'activité de la banque et a arrêté les comptes au 31 décembre 2024. Cet arrêté a été examiné par le Comité d'Audit lors de sa réunion du 27 mars 2025.

Durant l'année 2024, le Crédit Agricole du Maroc a réalisé des performances en ligne avec son plan d'action annuel, marquant ainsi une progression de +28% de son PNB Consolidé et de +32% de son PNB Social, parallèlement à une augmentation de 4% des crédits distribués et de 18% des dépôts à vue collectés.



Lancement d'un emprunt obligataire subordonné

Le Crédit Agricole du Maroc a renforcé ses fonds propres réglementaires par la réalisation, avec succès, d'une émission obligataire subordonnée auprès des institutionnels pour un montant de 1 milliard de dirhams.

Signature d'un accord de prêt entre le CAM et la BERD

Le Crédit Agricole du Maroc et la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) signent un accord de prêt de 50 millions d'euros visant à financer et à soutenir les projets des micros, petites et moyennes entreprises marocaines, dont 65% se situent dans les zones touchées par le séisme d'Al Haouz en septembre 2023.



Partenariat entre le CAM & l'AFD pour la promotion de l'agriculture durable

Le Crédit Agricole du Maroc et l'Agence Française de Développement signent deux conventions de crédit, pour un montant global de 70 millions d'Euros, ciblant le financement des investissements contribuant à la résilience et à la durabilité de l'économie marocaine. De plus, les deux parties s'allient à travers le financement d'un programme d'assistance technique permettant au CAM de renforcer son engagement au service de la résilience de l'agriculture marocaine en accompagnant les opérateurs économiques dans leur transition écologique.



Le Groupe Crédit Agricole du Maroc lance son offre d'affacturage

En marge de la 16^{ème} édition du Salon International de l'Agriculture au Maroc (SIAM), le Crédit Agricole du Maroc a lancé son offre d'affacturage à travers sa filiale CAM Factoring.



Le Crédit Agricole du Maroc renforce son soutien aux agriculteurs

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc consolide son appui aux agriculteurs affectés par la succession de six années de déficit hydrique en leur proposant des solutions adaptées et un accompagnement spécifique, notamment à travers :

- Un accès aux facilités de paiement et un aménagement des solutions de financement ;
- L'octroi de lignes de financement aux importateurs de céréales et d'oléagineux ;
- La mise à disposition de solutions de financement adaptées aux importateurs de bétail et d'aliments de bétail afin de sécuriser l'approvisionnement du marché national et d'accroître l'offre de ces produits.

Accompagnement des porteurs de projets durables et solidaires

Partenaire du prix national « Génération Solidaire », le Crédit Agricole du Maroc propose un accompagnement et un soutien financier aux projets coopératifs les plus novateurs et durables, portés par des jeunes et générant un impact significatif sur les plans économique, social et environnemental.



Crédit Agricole du Maroc, Partenaire Officiel du Salon International de l'Agriculture au Maroc

Partenaire historique de l'agriculture et du monde rural, le Crédit Agricole du Maroc a participé, en tant que Sponsor Officiel, à la 16^{ème} édition du Salon International de l'Agriculture du Maroc (SIAM), qui s'est tenue à Meknès du 22 au 28 avril 2024 sous le thème « Climat et Agriculture : Pour des systèmes de production durables et résilients ».

13^{ème} édition du Salon International des Dattes au Maroc

Signature d'une convention entre le Groupe Crédit Agricole et l'Association des Producteurs des dattes Modernes (APM) portant sur le financement des activités des producteurs de dattes lors de la 13^{ème} édition du Salon International des Dattes au Maroc, placé sous le Haut Patronage de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste.



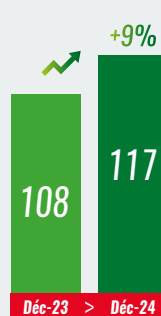


FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE & MOBILISATION DE L'ÉPARGNE

Crédits distribués
(En milliards MAD)



Épargne collectée
(En milliards MAD)



Au terme de l'exercice 2024, le Groupe Crédit Agricole du Maroc affiche un encours de crédits distribués de 118 milliards de dirhams contre 113 milliards de dirhams au 31 décembre 2023, réalisant ainsi une progression de +4%. La performance réalisée permet au Groupe Crédit Agricole du Maroc de consolider son engagement pour le financement de l'ensemble des secteurs de l'économie, tout en accordant un intérêt particulier à la petite agriculture que la banque soutient activement pour faire face à un contexte difficile marqué par le déficit hydrique et les effets des changements climatiques.

Par ailleurs, l'encours de l'épargne mobilisée par le Groupe Crédit Agricole du Maroc ressort à 117 milliards de dirhams, soit une progression de +9% comparativement à fin 2023. En glissement annuel, la collecte nette des dépôts à vue a progressé de 18%, parallèlement à une baisse de -11% des dépôts à terme, marquant ainsi une amélioration de la structure des dépôts de la banque.

Produit Net Bancaire
Social
(En milliards MAD)



Produit Net Bancaire
Consolidé
(En milliards MAD)



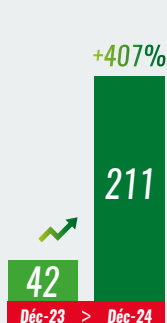
PRODUIT NET BANCAIRE

Le Crédit Agricole du Maroc a hissé son Produit Net Bancaire Social à 4,5 milliards de dirhams à fin décembre 2024, marquant ainsi une progression de +32% par rapport à l'exercice 2023 où il ressortait à 3,4 milliards de dirhams.

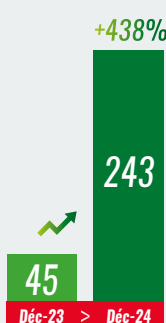
Comparativement à fin décembre 2023, le Produit Net Bancaire Consolidé 2024 est en progression (+28%) à 4,8 milliards de dirhams.

Les performances enregistrées, aussi bien au niveau des comptes consolidés qu'au niveau des comptes sociaux, s'expliquent par la progression des différentes composantes du PNB, notamment le résultat sur opérations de marché, la marge d'intérêts, ainsi que la marge sur commissions.

Résultat Net Part
du Groupe
(En millions MAD)



Résultat Net
Consolidé
(En millions MAD)



Résultat Net
Social
(En millions MAD)



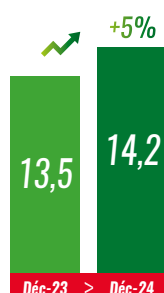
RÉSULTAT NET

Le Crédit Agricole du Maroc clôture l'exercice 2024 en marquant une amélioration significative de son Résultat Net Consolidé qui ressort à 243 millions de dirhams (+438%) et de son Résultat Net Part du Groupe qui s'établit à 211 millions de dirhams (+407%).

Sur la même lignée, la banque affiche un Résultat Net Social de 262 millions de dirhams, soit une progression de plus de 693% comparativement à l'exercice précédent.

Cette performance s'explique principalement par la croissance du Produit Net Bancaire, aussi bien au niveau des comptes consolidés qu'à celui des comptes sociaux.

Fonds Propres Réglementaires
Consolidés
(En milliards MAD)



Fonds Propres Consolidés
de Catégorie 1
(En milliards MAD)



RENFORCEMENT DE L'ASSISE FINANCIÈRE

Au terme de l'exercice 2024, le Crédit Agricole du Maroc a enregistré une croissance de +3% de ses Fonds Propres Consolidés de Catégorie 1 et de +5% de ses Fonds Propres Réglementaires Consolidés qui atteignent désormais 14,2 milliards de dirhams. En effet, la banque a renforcé ses Fonds Propres Réglementaires par la réalisation, avec succès, d'une émission obligataire subordonnée pour un montant d'un milliard de dirhams.

Grâce au renforcement de son assise financière, la banque se donne les moyens de développer son activité, tout en accordant une attention particulière au financement et à l'accompagnement du monde rural dans son intégralité et plus spécifiquement du secteur de l'agriculture et de l'agro-industrie.





1 .CONTEXTE

En application de la circulaire 56/G/2007 émise par Bank Al-Maghrib en date du 08 Octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « États financiers consolidés », les comptes annuels du Groupe Crédit Agricole du Maroc ont été établis conformément aux normes comptables internationales IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2024, le Groupe Crédit Agricole du Maroc applique les normes et les interprétations IFRS telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB). Le Groupe Crédit Agricole du Maroc adopte les normes internationales IAS/IFRS d'information financière IFRS depuis l'exercice 2009. Les comptes consolidés sont présentés en Dirhams.

1.1 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe Crédit Agricole du Maroc utilise les formats des documents de synthèse (état de la situation financière, compte de résultat, état du résultat global, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation BAM figurant sur le chapitre 4 du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

1.2 RECOURS À L'ESTIMATION

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-dessous conduit le management à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au niveau des états financiers et notamment sur le compte de résultat, des actifs et passifs inscrits au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui leurs sont liées. Le management du Groupe fonde ses estimations et jugements sur son expérience passée ainsi que sur diverses autres hypothèses, qu'il juge raisonnable de retenir selon les circonstances. Ces estimations et jugements permettent d'apprécier le caractère approprié de la valeur comptable. Les résultats tirés de ces estimations, jugements et hypothèses pourraient aboutir à des montants différents si d'autres estimations, jugements ou hypothèses avaient été utilisées.

Les principaux éléments qui font l'objet d'estimations et jugements sont :

- La juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- Le montant des dépréciations des actifs financiers et des écarts d'acquisition ;
- Les provisions enregistrées au passif (notamment les provisions pour avantages au personnel et les provisions pour risques et charges).

2 .PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation

Le groupe Crédit Agricole du Maroc intègre dans son périmètre de consolidation les entités dont :

- Il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels ;
- Les chiffres consolidés remplissent une des limites suivantes :
 - Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé ;
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.
- Sont exclues du périmètre de consolidation, les entités contrôlées ou sous influence notable dont les titres sont détenus en vue d'une cession à brève échéance.

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujetti, et ce même en l'absence d'un lien capitaliste entre eux.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10, 11 et IAS 28 révisée.

Conformément à l'IFRS 10, la définition du contrôle comporte les trois éléments suivants :

- Le pouvoir : les droits effectifs qui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de l'entité émettrice ;
- Exposition ou droits à des rendements variables : les rendements qui ne sont pas fixes et qui sont susceptibles de varier en raison de la performance de l'entité émettrice ;
- Capacité d'exercer le pouvoir pour influencer les rendements : il s'agit du lien entre le pouvoir et les rendements.

L'IFRS 11 introduit une seule méthode de comptabilisation pour les participations dans les entités sous contrôle commun ; en conséquence, la méthode de l'intégration proportionnelle est supprimée. Selon cette norme, il existe deux types de partenariat : les entreprises communes et les coentreprises :

- Une activité commune est un accord conjoint par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs. Chaque partenaire doit comptabiliser ses actifs, ses passifs, ses produits et ses charges y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, produits et charges, relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune ;
- Une coentreprise est un accord conjoint par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs nets de l'accord. Un Co-entrepreneur doit enregistrer un placement pour sa participation dans une coentreprise et le comptabiliser en appliquant la méthode de la mise en équivalence telle que définie par l'IAS 28R.

En application de ces normes, les méthodes de consolidation retenues par le Groupe résultent de la nature du contrôle exercé sur les entités consolidables :

- Les entités sous contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités ;
- Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée, si le groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

Le périmètre retenu pour le Crédit Agricole du Maroc :

| Dénomination | Secteur d'activité | % du contrôle | % d'intérêts | Méthode de consolidation |
|---------------------------|------------------------|---------------|--------------|--------------------------|
| CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC | Banque | 100% | 100% | Mère |
| TAMWIL ALFELLAH | Agriculture | 100% | 100% | IG |
| CAM LEASING | Leasing | 100% | 100% | IG |
| AL AKHDAR BANK | Banque Participative | 51% | 51% | IG |
| ARDI | Micro finance | 100% | - | IG |
| ASSOCIATION ISMAILIA | Micro finance | 100% | - | IG |
| HOLDAGRO | Agro-Industrie | 99,66% | 99,66% | IG ¹ |
| TARGA | Fonds d'investissement | 100% | 100% | IG |
| AL FILAHI CASH | Société de paiement | 100% | 100% | IG |
| M.S.I.N | Société de bourse | 80% | 80% | IG |
| M.S.I.N Gestion | Société de gestion | 99% | 85% | IG |
| CAM COURTAGE | Assurance | 100% | 100% | IG |
| MAROGEST | Gestion d'OPCVM | 100% | 80% | IG |
| GCAM DOC | Gestion des archives | 100% | 100% | IG |
| AMIFA | Micro finance | 20% | 20% | MEE ² |
| IMMO VERT CAPITAL | Société Immobilière | 100% | 100% | IG |
| VOCACTION LOISIRS | Société de Service | 100% | 100% | IG |
| IMMOVERT PLACEMENT | OPCI | 45,24% | 45,24% | IG |
| SECURE REAL ESTATE INVEST | OPCI | 100% | 100% | IG |
| CAM FACTORING | Affacturation | 100% | 100% | IG |

¹: Intégration Globale ²: Mise en Equivalence

La FONDATION ARDI et l'ASSOCIATION ISMAILIA sont incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc.

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont des actifs corporels :

- Qui sont détenus par une entité soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives ;
- Dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période. Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, l'entreprise doit choisir entre la méthode du coût amorti ou la réévaluation à la juste valeur.

Les options retenues

- Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a retenu la méthode du coût amorti ;
- Le Groupe a décidé d'adopter l'approche par composant. Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon séparée ;
- En application de la norme IFRS 1, le CAM a procédé à la réévaluation d'une partie de ses actifs, notamment pour la catégorie terrain et construction.

Matrice de décomposition retenue par le Crédit Agricole du Maroc :

| Nature du composant | Durée d'amortissement (en années) | Poids du composant (en %) | | |
|----------------------------|-----------------------------------|---------------------------|--------------|-----------------------|
| | | Centres de vacances | Gros projets | Logements de fonction |
| Gros œuvre | 60 | 40 | 10 | 30 |
| Étanchéité | 10 | 3 | 0 | 0 |
| Agencement hors gros œuvre | 10 | 20 | 45 | 30 |
| Installations techniques | 10 | 20 | 15 | 20 |
| Menuiserie | 15 | 17 | 30 | 20 |

2.3 IMMEUBLES DE PLACEMENT

Un immeuble de placement se définit comme étant un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers et/ou valoriser le capital.

La norme IAS 40 laisse le choix de l'évaluation des immeubles de placement :

- Soit à la juste valeur ;
- Soit au coût amorti.

Les options retenues

- Un immeuble de placement doit être évalué initialement à son coût qui comprend son prix d'achat (coût de revient s'il est produit par l'entité pour elle-même) et toutes les dépenses directement attribuables ;
- À la suite de la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués en utilisant la méthode de la juste valeur.

2.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique.

La comptabilisation des immobilisations incorporelles n'est faite que s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise et que le coût soit évalué de façon fiable.

Les options retenues

- Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent essentiellement les logiciels et sont amortis, selon leur nature, sur leurs durées d'utilité ;
- Les droits au bail font l'objet d'un plan d'amortissement selon leur durée d'utilité ;
- Le Groupe CAM a adopté la méthode du coût amorti.

2.5 INSTRUMENTS FINANCIERS

La norme IFRS 9 introduit des évolutions majeures dans les modalités de classification, d'évaluation et de dépréciation des instruments financiers. Elle intègre par ailleurs un nouveau concept de forward looking approach. Enfin, elle apporte des évolutions dans la comptabilité de couverture (renforcement de l'alignement avec les stratégies de gestion des risques et un assouplissement des conditions de mise en œuvre).

2.5.1 Catégories comptables sous IFRS 9

La norme IFRS 9 prévoit un classement des instruments financiers, dans différentes catégories comptables, en fonction du modèle de gestion appliqué à un portefeuille et de la nature de ces instruments. Sous IFRS 9, ces catégories sont les suivantes :

- Actifs ou passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ;
- Actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par OCI recyclables ;
- Actifs financiers à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable.

Liens entre le classement sous IAS 39 et le classement sous IFRS 9 :

| Avant : IAS 39 5 catégories | Désormais, deux critères déterminent la classification pour les prêts et les titres de dette | Après : IFRS 9 3 catégories |
|---|--|--|
| Prêts et Créances (L&R) | Critère 1 : Analyse du modèle de gestion | Coût Amorti |
| Actifs financiers détenus jusqu'à échéance (HTM) | | Juste valeur par OCI • Recyclables • Non recyclables |
| Actifs financiers disponibles à la vente (AFS) | Critère 2 : Analyse des caractéristiques du contrat | Juste valeur par résultat |
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction (HFT) | | |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option (LVR) | | |

2.5.2 Principes de classement des actifs financiers sous IFRS 9

2.5.2.1 Instruments de dette

La qualification initiale d'un instrument de dette dépend de la fois du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles.

Modèle de gestion

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

- La collecte des flux de trésorerie contractuels soit le modèle de gestion « Collecte » ;
- La collecte des flux contractuels et la vente des actifs soit le modèle de gestion « Collecte et Vente » ;
- Les autres intentions de gestion, soit le modèle de gestion « Autre / Vente ».

En l'absence de justification du portefeuille de gestion au 1^{er} janvier 2018, l'instrument financier est classé, par défaut, dans un portefeuille dont l'intention de gestion est « Autre / Vente ».

Caractéristiques contractuelles

Le second critère s'analyse au niveau du contrat. Il vise à analyser les flux contractuels afin de s'assurer que les flux de trésorerie du contrat correspondent uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (test du SPPI).

Pour les actifs présents à la date de première application de la norme IFRS 9, l'analyse des caractéristiques contractuelles est effectuée selon les faits et circonstances à la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Arbre de décision simplifié

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au résultat du test des caractéristiques contractuelles peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :

| | | Modèle de gestion | | |
|-----------|------------------|---------------------------|----------------------------------|---------------------------|
| | | Collecte | Collecte et vente | Autre/vente |
| Test SPPI | Satisfaisant | Coût amorti | Juste Valeur par OCI recyclables | Juste valeur par résultat |
| | Non satisfaisant | Juste valeur par résultat | Juste valeur par résultat | Juste valeur par résultat |

2.5.2.2 Instruments de capitaux propres

Règles de classement et d'évaluation

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés :

- Soit à la juste valeur par résultat : Ce classement, par défaut, est obligatoire pour les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction ;
- Soit à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable. Cette option, retenue au niveau transactionnel (ligne à ligne), est interdite pour les titres de capitaux propres détenus à des fins de transaction.

Arbre de décision simplifié

Le mode de comptabilisation des instruments de capitaux propres peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :

| | | INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES | |
|----------------------|--------------|--|---|
| Intention de gestion | Trading | Juste valeur par résultat | |
| | Hors-trading | Juste valeur par résultat (par défaut) | Juste valeur par OCI non recyclables sur option |

2.5.2.3 Dérivés (hors couverture)

Absence d'évolution par rapport à la norme IFRS 9.

2.5.3 Application de l'option juste valeur sous IFRS 9

Sous IFRS 9, les seuls actifs financiers pour lesquels l'option Juste Valeur peut être retenue, sont les actifs financiers dont la comptabilisation à la Juste Valeur par résultat permet de réduire ou d'éliminer une incohérence (également appelée non concordance comptable ou mismatch comptable) découlant de la différence entre des actifs et des passifs dans leur évaluation ou leur comptabilisation.

Les autres cas prévus par la norme IAS 39 (à savoir les instruments hybrides avec dérivés séparables ou dans le cas où un groupe d'actifs ou passifs sont gérés en Juste Valeur) ne sont pas repris par la norme IFRS 9.

Cette option n'est pas retenue par le groupe pour ces actifs financiers.

2.5.4 Principes de classement des passifs financiers sous IFRS 9

Sans changement par rapport à IAS 39, la norme IFRS 9 prévoit le classement des passifs financiers selon les catégories comptables suivantes :

Passif financier au coût amorti : Il s'agit du classement par défaut ;

Passif financier à la juste valeur par résultat par nature : Cette catégorie concerne les instruments émis principalement en vue d'être vendus / rachetés à court terme (intention de « trading ») ;

Passif financier à la juste valeur par résultat sur option irrévocable : À la date de comptabilisation, un passif financier peut, sur option irrévocable, être désigné à la juste valeur par résultat. Sans changement par rapport à IAS 39, l'accès à cette catégorie est restrictif et limité aux trois cas suivants :

- Instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
- Réduction ou élimination d'une distorsion comptable ;
- Groupe d'actifs et de passifs qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont comptabilisées au coût amorti. Elles sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.5.5 Dépréciation des actifs sous IFRS 9

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation des instruments financiers pour le risque de crédit fondé sur les pertes attendues (« Expected Credit Losses » ou « ECL »). Cette nouvelle norme vise à comptabiliser les pertes attendues dès l'autorisation des crédits et de suivre la dégradation du risque de crédit durant la vie du contrat.

Ce nouveau modèle s'applique sur un périmètre des actifs financiers plus élargi que celui de l'IAS 39. Ledit modèle concerne les actifs financiers au coût amorti, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les engagements de prêts et les contrats de garantie financière non comptabilisés à la valeur de marché, ainsi que les créances résultant des contrats de location.



Selon ce nouveau modèle de dépréciation, les actifs financiers sont classés en 3 catégories («Buckets») en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'octroi de crédit :

- Bucket 1 :** • Actifs sains n'ayant pas eu de dégradation significative de la qualité de crédit depuis l'octroi - ECL à 1 an ;
- Bucket 2 :** • Actifs sains dont la qualité de crédit s'est dégradée significativement - ECL à maturité ;
- Bucket 3 :** • Actifs en défaut, provisionnés individuellement (IAS 39) - ECL à maturité.

Le calcul des pertes attendues se base sur 3 paramètres principaux de risque :

- La probabilité de défaut à un an et à maturité (« PD ») : représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers pendant les 12 prochains mois ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut ;
- Le montant de l'exposition en cas de défaut (EAD : Exposition au moment du défaut) : est l'exposition (Bilan et hors bilan) encourue par la banque en cas de défaut de son débiteur soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. C'est donc le montant du prêteur exposé au risque de défaut de l'emprunteur qui représente le risque que le débiteur ne remplisse pas son obligation de rembourser le créancier.

Les pertes attendues sont calculées pour chaque exposition et c'est le produit des 3 paramètres : PD, LGD et EAD.

2.5.6 Forward looking

La norme IFRS 9 recommande une approche prospective de calcul des dépréciations pour faire face au risque de contrepartie. Elle impose l'estimation des dépréciations en prenant en compte les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) reflétant la réalité du cycle économique.

2.6 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Niveau 1 : Justes valeurs correspondant à des prix cotés sur un marché actif

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.

Niveau 2 : Justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles et accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Niveau 3 : Justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument.

2.7 PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET ACTIFS ÉVENTUELS

Une provision doit être comptabilisée lorsque l'entreprise a des obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, ou dont l'échéance ou le montant sont incertains mais son estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Les options retenues

- Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions pour risques et leur affectation aux natures de risques inhérents ;
- Décomptabilisation des provisions à titre forfaitaire et à caractère général.

2.8 AVANTAGES AU PERSONNEL

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- **Les avantages à court terme** désignent les avantages du personnel qui sont dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants.
- **Les avantages à long terme** sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus. Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.
- **Les indemnités de fin de contrat de travail** sont des indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire.
- **Les avantages postérieurs à l'emploi**, classés eux-mêmes en deux catégories : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à un organisme indépendant et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies. Parmi les avantages accordés au personnel du Groupe Crédit Agricole du Maroc, seule la prime de fin de carrière est traitée selon l'IAS 19.

L'évaluation des engagements à comptabiliser se fait selon les hypothèses suivantes :

Hypothèses Démographiques

- Mortalité ;
- Rotation du personnel (Turn Over).

Hypothèses Financières

- **Taux d'augmentation des salaires** : Le management du groupe CAM a retenu un taux d'augmentation des salaires de 3% ;
- **Taux d'actualisation** : Le taux d'actualisation appliqué est celui relatif aux obligations de première catégorie issu de la courbe des taux des bons du trésor, à chaque arrêté comptable, et correspondant aux durées résiduelles jusqu'à la retraite du personnel du CAM ;
- **Taux de chargement social**.

2.9 IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés. Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- La comptabilisation initiale du goodwill ;
- La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- Soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- Soit par un regroupement d'entreprises.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe.

IFRIC 23 : INCERTITUDE RELATIVE AUX TRAITEMENTS FISCAUX

L'IFRIC 23, applicable à partir du 1er Janvier 2019, clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs d'impôts en situation d'incertitude dans les traitements fiscaux.

Lors de la première application, deux options de transition sont possibles :

- **Totalement rétrospective** : selon les dispositions de la norme IAS 8 ;
- **Partiellement rétrospective avec prise en compte de l'effet cumulatif de la première application** dans les capitaux propres du bilan d'ouverture de l'exercice, sans retraitement de l'information comparative.

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a opté pour l'approche rétrospective partielle en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

2.10 ÉCARTS DE CONVERSION

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- En résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- En capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

Les options retenues

- Comptabilisation des gains et pertes de change latents reconnus dans les comptes sociaux en résultat de la période dans les comptes consolidés IFRS conformément aux dispositions de la norme IAS 21 ;
- Reclassement de la part « Écart de conversion actif » non provisionnée en « Autres actifs » afin de respecter la substance économique du contrat

2.11 CONTRATS DE LOCATION

Publié en 2016, la norme IFRS 16 « Contrats de location » remplace l'IAS 17 et toutes les interprétations afférentes à la comptabilisation de tels contrats. Applicable à compter du 1er Janvier 2019, à la différence de l'IAS 17, l'IFRS 16 instaure un modèle visant à uniformiser le traitement comptable accordé aux contrats de location simple et de location financement.

CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT (POSITION BAILLEUR) :

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien. La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat (les paiements de loyer à recevoir dans le cadre d'un contrat de location) augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur (en particulier la valeur résiduelle non garantie si la levée d'option n'apparaît pas vraisemblable).

Le revenu net de l'opération pour le bailleur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique " Intérêts et produits assimilés". Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon, à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances suivent les mêmes règles que celles décrites pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti.

CONTRATS DE LOCATION SIMPLE (POSITION PRENEUR) :

Les contrats de location conclus par le Groupe à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation et au passif en dettes financières au titre des loyers et autres paiements liés pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits

d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

Seuils d'exemption

Le Groupe CAM a retenu les mesures de simplification proposées par l'IASB, qui consiste à exempter du traitement de l'IFRS 16 les actifs loués dont :

- La durée du contrat est inférieure ou égale à 12 mois ;
- La valeur initiale de l'actif loué est inférieure ou égale à 5 000 USD.

Durée

La durée retenue pour déterminer le droit d'utilisation et la dette locative correspond à la période pendant laquelle la location ne peut être annulée, augmentée des :

- Périodes optionnelles de renouvellement
 - Périodes optionnelles postérieures à des dates de résiliation
- La période exécutoire du contrat de location diffère en fonction de la nature de l'actif loué :
- Bail commercial : 9 ans
 - Bail à usage d'habitation : 3 ans
 - Occupation temporaire du domaine public : 20 ans
 - Véhicules en LLD : durée du contrat de location

2.12 ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À LA VENTE

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les options retenues

- Aucun actif répondant à la définition d'actif non courant destiné à la vente n'a été identifié ;

2.13 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉVALUATIONS DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- La juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;
- Les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- Les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises.

L'écart d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan de l'acquéreur lorsqu'il est positif et comptabilisé directement en résultat lorsqu'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de l'entreprise acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les options retenues

Le groupe CAM a décidé de ne pas retraiter les écarts d'acquisition reconnus antérieurement à la date de transition.

2.14 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRES DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

Applicable aux exercices démarrant à partir du 1er Janvier 2018, la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » détermine les règles pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Elle se substitue aux deux normes précédentes sur le chiffre d'affaires :

- Norme IAS 18 : Produits des activités ordinaires ;
- Norme IAS 11 : Contrats de construction.

Elle porte sur tous les secteurs d'activité à l'exception de ceux pour lesquels une norme spécifique existe tels que les contrats de location, d'assurance et des instruments financiers.

L'application de la norme IFRS 15 n'a pas d'impact sur le résultat et les capitaux propres du Groupe Crédit Agricole du Maroc.


BILAN IFRS

| en milliers de dh | | | |
|---|-------------|--------------------|--------------------|
| ACTIF IFRS | Note | 31/12/24 | 31/12/23 |
| Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, CCP | | 5.668.061 | 4.661.123 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | | 12.506.115 | 4.610.404 |
| Actifs Financiers détenus à des fins de transaction | 5.15 | 12.186.012 | 4.363.032 |
| Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat | 5.15 | 320.102 | 247.373 |
| Instruments dérivés de couverture | | | |
| Actifs financiers à la JV par capitaux propres | | 6.394.040 | 5.091.025 |
| Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables | 5.16 | 4.299.998 | 3.031.729 |
| Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables | 5.16 | 2.094.041 | 2.059.297 |
| Titres au coût amorti | 5.7 | 6.770.690 | 5.707.579 |
| Prêts et créances sur les EC au coût amorti | 5.4 | 4.795.188 | 828.731 |
| Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti | 5.5 | 108.905.507 | 105.709.390 |
| Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux | | | |
| Placements des activités d'assurance | | | |
| Actifs d'impôt exigible | 5.8 | 29.185 | 38.552 |
| Actifs d'impôt différé | 5.8 | 353.031 | 291.336 |
| Comptes de régularisation et actifs divers | 5.9 | 2.155.459 | 2.665.897 |
| Actifs non courants destinés à être cédés | | | |
| Participation dans les entreprises mises en équivalence | 5.10 | 18.267 | 18.711 |
| Immeubles de placement | 5.11 | 4.767.852 | 4.817.359 |
| Immobilisations corporelles | 5.11 | 5.068.256 | 5.220.228 |
| Immobilisations incorporelles | 5.11 | 175.336 | 172.760 |
| Écart d'acquisition | 5.12 | 306.908 | 306.908 |
| TOTAL | | 157.913.895 | 140.140.004 |

| en milliers de dh | | | |
|---|-------------|--------------------|--------------------|
| PASSIF CONSOLIDÉ | Note | 31/12/24 | 31/12/23 |
| Banques centrales, trésor public, service des chèques postaux | | | |
| Passifs financiers à la JV par résultat | | 57.986 | 8.879 |
| Passifs financiers détenus à des fins de transactions | 5.17 | 57.986 | 8.879 |
| Dettes envers les établissements de crédit et assimilés | 5.4 | 19.355.709 | 14.534.897 |
| Dettes envers la clientèle | 5.5 | 109.244.955 | 100.069.892 |
| Titres de créance émis | 5.6 | 6.787.569 | 5.556.835 |
| Passifs d'impôt exigible | 5.8 | 46.182 | 47.240 |
| Passifs d'impôts différés | 5.8 | 1.176.086 | 1.090.613 |
| Compte de régularisation et autres passifs | 5.9 | 3.427.267 | 2.692.522 |
| Provisions pour risques et charges | 5.14 | 536.572 | 301.894 |
| Subventions et Fonds assimilés | | 7.862 | 7.959 |
| Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie | 5.6 | 6.831.917 | 5.833.243 |
| CAPITAUX PROPRES | | 10.441.790 | 9.996.030 |
| Capital et réserves liées | | 7.000.937 | 7.000.937 |
| Réserves consolidées | | 3.276.421 | 3.112.526 |
| Réserves consolidées - Part du groupe | | 2.790.040 | 2.767.495 |
| Réserves consolidées - Part des minoritaires | | 486.380 | 345.030 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | -78.217 | -162.521 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part du groupe | | -78.217 | -162.521 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part des minoritaires | | | |
| Résultat net de l'exercice | | 242.649 | 45.088 |
| Résultat net de l'exercice - Part du groupe | | 210.960 | 41.591 |
| Résultat net de l'exercice - Part des minoritaires | | 31.689 | 3.497 |
| TOTAL | | 157.913.895 | 140.140.004 |

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

| en milliers de dh | | | |
|---|------------|------------------|------------------|
| | Note | 31/12/24 | 31/12/23 |
| Intérêts, rémunérations et produits assimilés | | 5.713.127 | 5.317.289 |
| Intérêts, rémunérations et charges assimilés | | -2.577.057 | -2.352.495 |
| MARGE D'INTÉRÊTS | 2.1 | 3.136.070 | 2.964.794 |
| Commissions [produits] | | 690.775 | 616.150 |
| Commissions [charges] | | -45.308 | -60.874 |
| MARGE SUR COMMISSIONS | 2.2 | 645.467 | 555.276 |
| Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette | | | |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat | 2.3 | 1.163.390 | 363.604 |
| Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction | | 1.160.827 | 405.352 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat | | 2.563 | -41.748 |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres | 2.3 | 112.111 | 118.926 |
| Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables | | -6.945 | 33.245 |
| Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) | | 119.056 | 85.682 |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers disponibles à la vente | | | |
| Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti | | | |
| Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la JVR | | | |
| Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers à la JV par CP en actifs financiers à la JVR | | | |
| Produits nets des activités d'assurance | | | |
| Produits des autres activités | 2.5 | 65.351 | 68.479 |
| Charges des autres activités | 2.5 | -313.912 | -327.637 |
| PRODUIT NET BANCAIRE | | 4.808.477 | 3.743.442 |
| Charges générales d'exploitation | 2.9 | -2.206.433 | -2.227.500 |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | 2.10 | -304.326 | -320.361 |
| RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION | | 2.297.718 | 1.195.581 |
| Coût du risque de crédit | 2.6 | -2.031.334 | -1.111.251 |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | | 266.384 | 84.329 |
| Quote-part du résultat net des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence | | 64 | 74 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | | -28.587 | -63.061 |
| Variations de valeurs des écarts d'acquisition | | | |
| RÉSULTAT AVANT IMPÔTS | | 237.861 | 21.343 |
| Impôts sur les bénéfices | | 4.789 | 23.745 |
| RÉSULTAT NET | | 242.649 | 45.088 |
| Résultats minoritaires | | 31.689 | 3.497 |
| RÉSULTAT NET PART DU GROUPE | | 210.960 | 41.591 |
| RÉSULTAT PAR ACTION (EN DIRHAMS) | | 4,50 | 0,90 |
| RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN DIRHAMS) | | 4,54 | 0,90 |

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

| en milliers de dh | | | |
|---|--|------------------|-------------------|
| | | 31/12/24 | 31/12/23 |
| Résultat avant impôt | | 237.863 | 21.343 |
| +/- dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | | 315.901 | 320.360 |
| +/- dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition | | | |
| +/- dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers | | 1.012.501 | 481.556 |
| +/- dotations nettes aux provisions | | 305.546 | 142.686 |
| +/- quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence | | -64 | -74 |
| +/- perte nette/(gain net) des activités d'investissement | | -16.908 | -6.547 |
| +/- perte nette/(gain net) des activités de financement | | | |
| +/- autres mouvements | | 38.658 | -20.535 |
| Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements | | 1.655.634 | 917.446 |
| +/- flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés | | 845.906 | -3.989.578 |
| +/- flux liés aux opérations avec la clientèle | | 4.699.672 | -4.092.839 |
| +/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers | | -7.565.198 | 1.116.708 |
| +/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers | | 1.151.018 | -561.768 |
| Impôts | | -29.127 | -28.908 |
| Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles | | -897.729 | -7.556.385 |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle | | 995.768 | -6.617.596 |
| +/- flux liés aux actifs financiers et aux participations | | 123.246 | -102.922 |
| +/- flux liés aux immeubles de placement | | 2.717 | -1.405 |
| +/- flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles | | -53.442 | -128.617 |
| Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement | | 72.521 | -232.944 |
| +/- flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires | | -22.368 | -10.164 |
| +/- autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement | | -38.984 | 1.356.194 |
| Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement | | -61.352 | 1.346.030 |
| Effet de change et de changement de méthode sur la trésorerie | | | |
| Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | | 1.006.937 | -5.504.510 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | | 4.661.119 | 10.165.628 |
| Caisse, banques centrales, ccp [actif & passif] | | 4.661.119 | 10.165.628 |
| Comptes [actif & passif] et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | | 5.668.056 | 4.661.119 |
| Caisse, banques centrales, ccp [actif & passif] | | 5.668.056 | 4.661.119 |
| Comptes [actif & passif] et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit | | | |
| VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE | | 1.006.937 | -5.504.509 |

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

| en milliers de dh | | | |
|--|--|-----------------|-----------------|
| | | 31/12/24 | 31/12/23 |
| Résultat net | | 242.649 | 45.088 |
| Éléments recyclables en résultat net: | | 35.447 | -49.376 |
| Écarts de conversion | | | |
| Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables | | 58.348 | -80.287 |
| Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en CP sur entreprises mises en équivalence | | | |
| Autres éléments comptabilisés par capitaux propres recyclables | | | |
| Impôts liés | | -22.902 | 30.910 |
| Éléments non recyclables en résultat net: | | -113.664 | -113.144 |
| Réévaluation des immobilisations | | | |
| Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies | | -139.045 | -134.040 |
| Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par CP | | -30.081 | -49.935 |
| Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en CP sur entreprises mises en équivalence NR | | | |
| Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables | | | |
| Impôts liés | | 55.462 | 70.830 |
| Total gains et pertes comptabilisés directement en CP | | -78.217 | -162.521 |
| Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en CP | | 164.432 | -117.433 |
| Part du groupe | | 132.743 | -120.930 |
| Part des minoritaires | | 31.689 | 3.497 |

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| en milliers de dh | | | | | | | | | |
|---|------------------|---------------------------|-----------------|----------------------------------|---|---|------------------------------|-----------------------|-------------------|
| | Capital | Réserves liées au capital | Actions propres | Réserves et résultats consolidés | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables | Capitaux propres part Groupe | Intérêts minoritaires | Total |
| Capitaux propres clôture au 31 décembre 2023 | 4.645.081 | 2.355.856 | | 2.809.086 | -96.103 | -66.417 | 9.647.503 | 348.527 | 9.996.030 |
| Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat | | | | | | | | | |
| Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers et engagements hors bilan) | | | | | | | | | |
| Autres | | | | | | | | | |
| Situation à l'ouverture de l'exercice - 2024 | 4.645.081 | 2.355.856 | | 2.809.086 | -96.103 | -66.417 | 9.647.503 | 348.527 | 9.996.030 |
| Changement de méthodes - 2024 | | | | | | | | | |
| Autres | | | | -19.046 | | | -19.046 | 4 | -19.042 |
| Capitaux propres clôture corrigés | 4.645.081 | 2.355.856 | | 2.790.040 | -96.103 | -66.417 | 9.628.457 | 348.531 | 9.976.988 |
| Variation de capital | | | | | | | | | |
| Paiements fondés sur des actions | | | | | | | | | |
| Opérations sur actions propres | | | | | | | | | |
| Dividendes | | | | | | | | | |
| Autres | | | | | | | | | |
| Résultat de l'exercice | | | | 210.960 | | | 210.960 | 31.689 | 242.649 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions [D] | | | | | | | | | |
| Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat [E] | | | | | 84.823 | 1.516 | 86.339 | | 86.339 |
| Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies | | | | | -2.036 | | -2.036 | | -2.036 |
| Écarts de conversion : variations et transferts en résultat [F] | | | | | | | | | |
| Gains ou pertes latents ou différés [D] + [E] + [F] | | | | | 82.787 | 1.516 | 84.304 | | 84.304 |
| Variation de périmètre | | | | | | | | | |
| Autres mouvements -2024 | | | | | | | | 137.849 | 137.849 |
| CAPITAUX PROPRES À LA CLÔTURE | 4.645.081 | 2.355.856 | | 3.001.000 | -13.316 | -64.901 | 9.923.720 | 518.070 | 10.441.790 |


5.4 - OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

| | en milliers de dh | |
|--|-------------------|----------------|
| | 31/12/24 | 31/12/23 |
| PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT | | |
| Comptes à vue | 1.831.876 | 715.654 |
| Prêts | 2.963.315 | 12.327 |
| Opérations de pension | | 100.753 |
| TOTAL | 4.795.191 | 828.734 |
| Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit | -3 | -3 |
| TOTAL | 4.795.188 | 828.731 |

| | 31/12/24 | 31/12/23 |
|---|-------------------|-------------------|
| DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 61.246 | 1.603.507 |
| Emprunts | 7.895.877 | 7.284.277 |
| Opérations de pension | 11.398.586 | 5.647.113 |
| TOTAL | 19.355.709 | 14.534.897 |

5.5 - PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIENTÈLE

| | en milliers de dh | |
|--|--------------------|--------------------|
| | 31/12/24 | 31/12/23 |
| Comptes ordinaires débiteurs | 18.257.065 | 18.476.249 |
| Prêts consentis à la clientèle | 99.364.256 | 94.594.040 |
| Opérations de pension | | |
| Opérations de location financement | | |
| TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION | 117.621.321 | 113.070.289 |
| Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle | -8.715.814 | -7.360.899 |
| TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRÉCIATION | 108.905.507 | 105.709.390 |

| | 31/12/24 | 31/12/23 |
|---|--------------------|--------------------|
| DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE | | |
| Comptes ordinaires créditeurs | 65.036.523 | 54.797.293 |
| Comptes à terme | 23.409.343 | 26.463.038 |
| Comptes d'épargne | 15.608.321 | 14.867.162 |
| Autres dettes envers la clientèle | 4.785.480 | 3.488.003 |
| Intérêts courus à payer | 405.288 | 454.396 |
| TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE | 109.244.955 | 100.069.892 |

| | 31/12/24 | 31/12/23 |
|--|--------------------|--------------------|
| VENTILATION DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE | | |
| Secteur public | 16.177.329 | 16.366.276 |
| Entreprises financières | 8.606.978 | 8.125.185 |
| Entreprises non financières | 22.800.815 | 20.484.453 |
| Autre clientèle | 61.659.833 | 55.093.978 |
| TOTAL EN PRINCIPAL | 109.244.955 | 100.069.892 |
| Dettes rattachées | | |
| VALEUR AU BILAN | 109.244.955 | 100.069.892 |

| | 31/12/24 | 31/12/23 |
|--|--------------------|--------------------|
| VENTILATION DES DETTES SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE | | |
| Maroc | 109.244.955 | 100.069.892 |
| CIB | | |
| Afrique | | |
| Europe | | |
| TOTAL EN PRINCIPAL | 109.244.955 | 100.069.892 |
| Dettes rattachées | | |
| VALEUR AU BILAN | 109.244.955 | 100.069.892 |

5.11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

| | 31/12/24 | | 31/12/23 | | | |
|---|------------------------|--|------------------------|------------------------|--|------------------------|
| | Valeur brute comptable | Cumul des amortissements et pertes de valeur | Valeur nette comptable | Valeur brute comptable | Cumul des amortissements et pertes de valeur | Valeur nette comptable |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 9.090.442 | -4.022.186 | 5.068.256 | 8.635.725 | -3.415.497 | 5.220.228 |
| Terrains et constructions | 3.640.660 | -403.414 | 3.237.246 | 3.566.610 | -475.526 | 3.091.084 |
| ÉQUIPEMENT, MOBILIER, INSTALLATIONS | 1.082.523 | -1.010.482 | 72.041 | 1.065.338 | -983.994 | 81.344 |
| Biens mobiliers données en location | 951.865 | -951.865 | | 630.153 | -595.362 | 34.791 |
| Autres immobilisations | 2.939.734 | -1.434.509 | 1.505.225 | 2.874.748 | -1.078.439 | 1.796.309 |
| Droits d'utilisation des contrats de location | 475.660 | -221.916 | 253.744 | 498.876 | -282.176 | 216.700 |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 832.809 | -657.473 | 175.336 | 780.214 | -607.454 | 172.760 |
| Logiciels informatiques acquis | 9.302 | -4.466 | 4.836 | 9.462 | -5.634 | 3.828 |
| Logiciels informatiques produits par l'entreprise | | | | | | |
| Autres immobilisations incorporelles | 823.507 | -653.007 | 170.500 | 770.752 | -601.820 | 168.932 |
| IMMEUBLES DE PLACEMENTS | 4.767.852 | | 4.767.852 | 4.817.359 | | 4.817.359 |
| TOTAL | 14.691.103 | -4.679.659 | 10.011.444 | 14.233.298 | -4.022.951 | 10.210.347 |

5.12 ÉCARTS D'ACQUISITION

| | en milliers de dh | |
|--|-------------------|----------------|
| | 31/12/24 | 31/12/23 |
| Valeur brute comptable en début de période | 306.908 | 306.908 |
| Cumul des dépréciations enregistrées en début de période | | |
| Valeur nette comptable en début de période | 306.908 | 306.908 |
| Acquisitions | | |
| Cessions | | |
| Dépréciations comptabilisées pendant la période | | |
| Écarts de conversion | | |
| Filiales précédemment mises en équivalence | | |
| Autres mouvements | | |
| Valeur brute comptable en fin de période | 306.908 | 306.908 |
| Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période | | |
| VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE | 306.908 | 306.908 |

5.14 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

| | en milliers de dh | |
|--|-------------------|----------------|
| | 31/12/24 | 31/12/23 |
| Provision pour risques d'exécution des engagements par signature | | |
| Provision pour engagements sociaux | 204.879 | 204.879 |
| Autres provisions pour risques et charges | 331.693 | 97.015 |
| TOTAL | 536.572 | 301.894 |

5.6 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

| | en milliers de dh | |
|--|-------------------|-------------------|
| | 31/12/24 | 31/12/23 |
| Autres dettes représentées par un titre | 6.787.569 | 5.556.835 |
| Titres de créances négociables | 6.787.569 | 5.556.835 |
| Emprunts obligataires | | |
| Dettes subordonnées | 6.831.917 | 5.833.243 |
| Emprunts subordonnés | 6.831.917 | 5.833.243 |
| Titres subordonnés | | |
| TOTAL | 13.619.486 | 11.390.078 |

5.7 TITRES AU COÛT AMORTI

| | en milliers de dh | |
|---|-------------------|------------------|
| | 31/12/24 | 31/12/23 |
| Titres de créance négociables | 6.770.690 | 5.707.579 |
| Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales | 6.770.690 | 5.707.579 |
| Autres titres de créance négociables | | |
| Obligations | | |
| Obligations d'Etat | | |
| Autres Obligations | | |
| TOTAL BRUT | 6.770.690 | 5.707.579 |
| Dépréciation | | |
| TOTAL NET | 6.770.690 | 5.707.579 |

5.8 IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

| | en milliers de dh | |
|--|-------------------|------------------|
| | 31/12/24 | 31/12/23 |
| impôts courants | 29.185 | 38.552 |
| impôts différés | 353.031 | 291.336 |
| ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS | 382.216 | 329.888 |
| impôts courants | 46.182 | 47.240 |
| impôts différés | 1.176.086 | 1.090.613 |
| PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS | 1.222.267 | 1.137.853 |

5.9 - COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

| | en milliers de dh | |
|--|-------------------|------------------|
| | 31/12/24 | 31/12/23 |
| Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués | | |
| Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres | | |
| Comptes d'encaissement | 13.285 | 13.650 |
| Part des réassureurs dans les provisions techniques | | |
| Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance | | |
| Autres débiteurs et actifs divers | 2.142.174 | 2.652.247 |
| TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS | 2.155.459 | 2.665.897 |
| Dépôts de garantie reçus | | |
| Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres | | |
| Comptes d'encaissement | 75.862 | 656.903 |
| Charges à payer et produits constatés d'avance | 1.049.212 | 925.200 |
| Autres créditeurs et passifs divers | 2.039.882 | 877.612 |
| Dettes locatives | 262.312 | 232.807 |
| TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS | 3.427.268 | 2.692.522 |

5.10 - PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

| | en milliers de dh | |
|--|-------------------|---------------|
| | 31/12/24 | 31/12/23 |
| AMIFA SÉNÉGAL | 18.267 | 18.711 |
| PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE | 18.267 | 18.711 |

5.15 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

| | en milliers de dh | |
|---|---|---|
| | Actifs Financiers détenus à des fins de transaction | Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat |
| Créances sur les établissements de crédit | | |
| Créances sur la clientèle | | |
| Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes | | |
| Valeurs reçues en pension | | |
| Bons du trésor et valeurs assimilées | 6.039.680 | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | | |
| Actions et autres titres à revenu variable | 6.146.332 | 320.102 |
| Titres de participation non consolidés | | |
| Instruments dérivés | | |
| TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT | 12.186.012 | 320.102 |



5.16 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

| | en milliers de dh | |
|---|-------------------|------------------|
| | 31/12/24 | 31/12/23 |
| Actifs financiers à la JV par capitaux propres | 6.394.040 | 5.091.026 |
| Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables | 4.299.998 | 3.031.729 |
| Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables | 2.094.041 | 2.059.297 |
| Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables | 4.299.998 | 3.031.729 |
| Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale | 3.681.760 | 2.850.472 |
| Obligations | 418.255 | 180.743 |
| Autres titres de créance négociables | 199.983 | 514 |
| Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables | 2.094.041 | 2.059.297 |
| Actions et autres titres à revenu variable | | |
| Titres de participation non consolidés | 2.094.041 | 2.059.297 |

5.17 PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

| | en milliers de dh | |
|---|-------------------|--------------|
| | 31/12/24 | 31/12/23 |
| Passifs financiers détenus à des fins de transactions | 57.986 | 8.879 |
| Passifs financiers à la JV par résultat sur option | | |
| TOTAL | 57.986 | 8.879 |

5.20 ALLOCATION DES PERTES ATTENDUES

| | en milliers de dh | | |
|---|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Bucket 1 ECL 12 mois | Bucket 2 ECL Lifetime | Bucket 3 ECL Lifetime |
| Portefeuille Créances sur la Clientèle : | | | |
| Encours Bilan au 2023.Décembre | 95.779.728 | 7.310.867 | 9.979.694 |
| Encours Hors Bilan au 2023.Décembre | 15.974.924 | | |
| Provisions sous IFRS 9 au 2023.Décembre | -708.707 | -990.829 | -5.661.363 |
| Encours Bilan au 2024.Décembre | 96.962.101 | 8.669.633 | 11.989.587 |
| Encours Hors Bilan au 2024.Décembre | 21.230.589 | | |
| Provisions sous IFRS 9 au 2024.Décembre | -761.661 | -1.267.132 | -6.687.021 |
| Portefeuille Créances sur Les Etablissements de crédit : | | | |
| Encours Bilan au 2023.Décembre | 828.731 | | |
| Encours Hors Bilan au 2023.Décembre | | | |
| Provisions sous IFRS 9 au 2023.Décembre | | | |
| Encours Bilan au 2024.Décembre | 4.795.188 | | |
| Encours Hors Bilan au 2024.Décembre | | | |
| Provisions sous IFRS 9 au 2024.Décembre | | | |
| Portefeuille Titres en JV/OCI : | | | |
| Encours Bilan au 2023.Décembre | 3.079.009 | | |
| Encours Hors Bilan au 2023.Décembre | | | |
| Provisions sous IFRS 9 au 2023.Décembre | -47.280 | | |
| Encours Bilan au 2024.Décembre | 4.328.415 | | |
| Encours Hors Bilan au 2024.Décembre | | | |
| Provisions sous IFRS 9 au 2024.Décembre | -28.417 | | |
| Titres au coût amorti : | | | |
| Encours Bilan au 2023.Décembre | 5.707.579 | | |
| Encours Hors Bilan au 2023.Décembre | | | |
| Provisions sous IFRS 9 au 2023.Décembre | | | |
| Encours Bilan au 2024.Décembre | 6.770.690 | | |
| Encours Hors Bilan au 2024.Décembre | | | |
| Provisions sous IFRS 9 au 2024.Décembre | | | |

5.21 CONTRATS DE LOCATION (PRENEUR)

5.21.1 VARIATION DU DROIT D'UTILISATION

| | en milliers de dh | | | | |
|----------------------------------|-------------------|---------------|----------------|---------------|----------------|
| | 31/12/23 | Augmentations | Diminutions | Autres | 31/12/24 |
| IMMOBILIER | | | | | |
| Valeur brute | 483.629 | 139.097 | -163.696 | -7.128 | 451.902 |
| Amortissements et dépréciation | -273.977 | -53.881 | 107.422 | 5.040 | -215.396 |
| Total immobilier | 209.652 | 85.216 | -56.274 | -2.088 | 236.505 |
| MOBILIER | | | | | |
| Valeur brute | 15.247 | 14.546 | -5.931 | -105 | 23.758 |
| Amortissements et dépréciation | -8.200 | -3.733 | 5.335 | 80 | -6.519 |
| Total mobilier | 7.046 | 10.813 | -596 | -25 | 17.239 |
| TOTAL DROIT D'UTILISATION | 216.698 | 96.029 | -56.870 | -2.113 | 253.744 |

5.21.2 VARIATION DE L'OBLIGATION LOCATIVE

| | en milliers de dh | | | | |
|----------------|-------------------|---------------|-------------|--------|----------|
| | 31/12/23 | Augmentations | Diminutions | Autres | 31/12/24 |
| Dette locative | 232.807 | 229.322 | -197.536 | -2.282 | 262.311 |

2.1 MARGE D'INTÉRÊTS

| | 31/12/24 | | | 31/12/23 | | |
|---|------------------|-------------------|------------------|------------------|-------------------|------------------|
| | Produits | Charges | Net | Produits | Charges | Net |
| Opérations avec la clientèle | 5.173.744 | -1.454.093 | 3.719.651 | 4.887.273 | -1.413.168 | 3.474.105 |
| Comptes et prêts/emprunts | 5.088.812 | -1.438.404 | 3.650.408 | 4.830.244 | -1.397.990 | 3.432.254 |
| Opérations de pensions | -1.471 | -15.689 | -14.218 | 758 | -15.178 | -14.420 |
| Opérations de location financement | 83.461 | | 83.461 | 56.271 | | 56.271 |
| Opérations interbancaires | 138.816 | -831.077 | -692.261 | 126.608 | -699.717 | -573.109 |
| Comptes et prêts sur emprunts | 130.664 | -531.411 | -400.747 | 117.615 | -505.299 | -387.684 |
| Opérations de pensions | 8.152 | -299.666 | -291.514 | 8.993 | -194.418 | -185.425 |
| Emprunts émis par le groupe | | -199.087 | -199.087 | | -188.036 | -188.036 |
| Instruments de couverture de résultats futurs | | | | | | |
| Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux | | | | | | |
| Portefeuille de transactions | 5.963 | | 5.963 | 4.204 | | 4.204 |
| Titres à revenus fixes | 5.963 | | 5.963 | 4.204 | | 4.204 |
| Opérations de pensions | | | | | | |
| Prêts/emprunts | | | | | | |
| Dettes représentées par un titre | | | | | | |
| Actifs disponibles à la vente | 135.663 | -12.845 | 122.818 | 98.064 | -11.612 | 86.452 |
| Actifs détenus jusqu'à l'échéance | 258.941 | -72.727 | 186.214 | 201.140 | -31.313 | 169.827 |
| Charges d'intérêts sur dettes locatives | | -7.228 | -7.228 | | -8.649 | -8.649 |
| TOTAL | 5.713.127 | -2.577.057 | 3.136.070 | 5.317.289 | -2.352.495 | 2.964.794 |

2.2 COMMISSIONS NETTES

| | 31/12/24 | | | 31/12/23 | | |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Produits | Charges | Net | Produits | Charges | Net |
| Commissions nettes sur opérations | 615.443 | -45.308 | 570.135 | 558.552 | -60.874 | 497.678 |
| Avec les établissements de crédit | | | | | | |
| Avec la clientèle | 612.163 | -45.308 | 566.855 | 555.901 | -60.874 | 495.027 |
| Sur titres | 3.280 | | 3.280 | 2.651 | | 2.651 |
| De change | | | | | | |
| Sur instruments financiers à terme | | | | | | |
| Engagements de financement | | | | | | |
| Prestation de services bancaires et financiers | 75.332 | | 75.332 | 57.598 | | 57.598 |
| Produits de gestion d'opcm | | | | | | |
| Produits sur moyens de paiement | 75.332 | | 75.332 | 57.598 | | 57.598 |
| Assurance | | | | | | |
| Autres | | | | | | |
| TOTAL | 690.775 | -45.308 | 645.467 | 616.150 | -60.874 | 555.276 |

2.3 GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR

| | en milliers de dh | |
|---|-------------------|----------------|
| | 31/12/24 | 31/12/23 |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat | 1.163.390 | 363.604 |
| Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction | 1.160.827 | 405.352 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat | 2.563 | -41.748 |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres | 112.111 | 118.926 |
| Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables | -6.945 | 33.245 |
| Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) | 119.056 | 85.682 |

5.19 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

| | en milliers de dh | | |
|--|-------------------|---------------|-----------------|
| | 31/12/24 | | |
| Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables | Valeur au bilan | Gains latents | Pertes latentes |
| Bons du Trésor | 3.681.760 | 77.859 | -14.012 |
| Obligations | 418.255 | | -5.500 |
| Autres titres de créance négociables | 199.983 | | |
| Total des Instruments de dette Comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables | 4.299.998 | 77.859 | -19.511 |
| Impôts | | -30.560 | 7.658 |
| Gains et pertes Comptabilisés directement en capitaux propres recyclables | 4.299.998 | 47.300 | -11.853 |
| Instruments de Capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables | 31/12/24 | | |
| | Valeur au bilan | Gains latents | Pertes latentes |
| Actions et autres titres à revenu variable | | | |
| Titres de participation non consolidés | 2.094.041 | 67.223 | -97.304 |
| Total Instruments de Capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables | 2.094.041 | 67.223 | -97.304 |
| Impôts | | -26.385 | 27.272 |
| Gains et pertes Comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables | 2.094.041 | 40.838 | -70.032 |

| | en milliers de dh | | |
|---|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Bucket 1 ECL 12 mois | Bucket 2 ECL Lifetime | Bucket 3 ECL Lifetime |
| Portefeuille Créances sur la Clientèle : | | | |
| Encours Bilan au 2023.Décembre | 95.779.728 | 7.310.867 | 9.979.694 |
| Encours Hors Bilan au 2023.Décembre | 15.974.924 | | |
| Provisions sous IFRS 9 au 2023.Décembre | -708.707 | -990.829 | -5.661.363 |
| Encours Bilan au 2024.Décembre | 96.962.101 | 8.669.633 | 11.989.587 |
| Encours Hors Bilan au 2024.Décembre | 21.230.589 | | |
| Provisions sous IFRS 9 au 2024.Décembre | -761.661 | -1.267.132 | -6.687.021 |
| Portefeuille Créances sur Les Etablissements de crédit : | | | |
| Encours Bilan au 2023.Décembre | 828.731 | | |
| Encours Hors Bilan au 2023.Décembre | | | |
| Provisions sous IFRS 9 au 2023.Décembre | | | |
| Encours Bilan au 2024.Décembre | 4.795.188 | | |
| Encours Hors Bilan au 2024.Décembre | | | |
| Provisions sous IFRS 9 au 2024.Décembre | | | |
| Portefeuille Titres en JV/OCI : | | | |
| Encours Bilan au 2023.Décembre | 3.079.009 | | |
| Encours Hors Bilan au 2023.Décembre | | | |
| Provisions sous IFRS 9 au 2023.Décembre | -47.280 | | |
| Encours Bilan au 2024.Décembre | 4.328.415 | | |
| Encours Hors Bilan au 2024.Décembre | | | |
| Provisions sous IFRS 9 au 2024.Décembre | -28.417 | | |
| Titres au coût amorti : | | | |
| Encours Bilan au 2023.Décembre | 5.707.579 | | |
| Encours Hors Bilan au 2023.Décembre | | | |
| Provisions sous IFRS 9 au 2023.Décembre | | | |
| Encours Bilan au 2024.Décembre | 6.770.690 | | |
| Encours Hors Bilan au 2024.Décembre | | | |
| Provisions sous IFRS 9 au 2024.Décembre | | | |

5.21 CONTRATS DE LOCATION (PRENEUR)

5.21.1 VARIATION DU DROIT D'UTILISATION

| | en milliers de dh | | | | |
|----------------------------------|-------------------|---------------|----------------|---------------|----------------|
| | 31/12/23 | Augmentations | Diminutions | Autres | 31/12/24 |
| IMMOBILIER | | | | | |
| Valeur brute | 483.629 | 139.097 | -163.696 | -7.128 | 451.902 |
| Amortissements et dépréciation | -273.977 | -53.881 | 107.422 | 5.040 | -215.396 |
| Total immobilier | 209.652 | 85.216 | -56.274 | -2.088 | 236.505 |
| MOBILIER | | | | | |
| Valeur brute | 15.247 | 14.546 | -5.931 | -105 | 23.758 |
| Amortissements et dépréciation | -8.200 | -3.733 | 5.335 | 80 | -6.519 |
| Total mobilier | 7.046 | 10.813 | -596 | -25 | 17.239 |
| TOTAL DROIT D'UTILISATION | 216.698 | 96.029 | -56.870 | -2.113 | 253.744 |

5.21.2 VARIATION DE L'OBLIGATION LOCATIVE

| | en milliers de dh | | | | |
|----------------|-------------------|---------------|-------------|--------|----------|
| | 31/12/23 | Augmentations | Diminutions | Autres | 31/12/24 |
| Dette locative | 232.807 | 229.322 | -197.536 | -2.282 | 262.311 |

2.1 MARGE D'INTÉRÊTS

| | 31/12/24 | | | 31/12/23 | | |
|---|------------------|-------------------|------------------|------------------|-------------------|------------------|
| | Produits | Charges | Net | Produits | Charges | Net |
| Opérations avec la clientèle | 5.173.744 | -1.454.093 | 3.719.651 | 4.887.273 | -1.413.168 | 3.474.105 |
| Comptes et prêts/emprunts | 5.088.812 | -1.438.404 | 3.650.408 | 4.830.244 | -1.397.990 | 3.432.254 |
| Opérations de pensions | -1.471 | -15.689 | -14.218 | 758 | -15.178 | -14.420 |
| Opérations de location financement | 83.461 | | 83.461 | 56.271 | | 56.271 |
| Opérations interbancaires | 138.816 | -831.077 | -692.261 | 126.608 | -699.717 | -573.109 |
| Comptes et prêts sur emprunts | 130.664 | -531.411 | -400.747 | 117.615 | -505.299 | -387.684 |
| Opérations de pensions | 8.152 | -299.666 | -291.514 | 8.993 | -194.418 | -185.425 |
| Emprunts émis par le groupe | | -199.087 | -199.087 | | -188.036 | -188.036 |
| Instruments de couverture de résultats futurs | | | | | | |
| Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux | | | | | | |



2.6 COÛT DU RISQUE

| | en milliers de dh | |
|---|-------------------|-------------------|
| | 31/12/24 | 31/12/23 |
| Dépréciation sur actifs saines (Bucket 1 et 2) | -329.259 | -146.666 |
| Bucket 1 : Pertes de crédit attendues sur 12 mois | -52.955 | -27.410 |
| Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS) | -52.955 | -27.410 |
| Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables | | |
| Bucket 2 : Pertes de crédit attendues à maturité | -276.304 | -119.256 |
| Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS) | -276.304 | -119.256 |
| Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables | | |
| Dépréciation sur actifs dépréciés (Bucket 3) | -698.161 | -288.501 |
| Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS) | -698.161 | -288.501 |
| Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables | | |
| Risques et Charges | -258.222 | -65.317 |
| Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions | -1.285.642 | -500.484 |
| Plus ou moins-values de cessions réalisées sur les instruments de dettes comptabilisés en Capitaux propres recyclables | | |
| Gains ou pertes réalisés sur les instruments de dettes comptabilisés en coût amorti | | |
| Pertes sur prêts et créances irrécouvrables | -779.490 | -616.180 |
| Récupérations sur prêts et créances | 33.798 | 5.413 |
| Comptabilisés au coût amorti | 33.798 | 5.413 |
| Comptabilisés au JV OCI recyclables | | |
| Décote sur les produits restructurés | | |
| Pertes sur engagement par signature | | |
| Autres pertes | | |
| TOTAL | -2.031.334 | -1.111.251 |

2.7 GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

| | en milliers de dh | |
|--|-------------------|----------------|
| | 31/12/24 | 31/12/23 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation | 25.810 | 963 |
| Plus value de cession | 25.810 | 963 |
| Moins value de cession | | -6 |
| Titres de capitaux propres consolidés | | |
| Plus value de cession | | |
| Moins value de cession | | |
| Autres | -54.397 | -64.024 |
| TOTAL | -28.587 | -63.061 |

2.8 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

2.8.1 IMPÔTS COURANTS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

| | en milliers de dh | |
|--|-------------------|------------------|
| | 31/12/24 | 31/12/23 |
| Impôts courants | 29.185 | 38.552 |
| Impôts différés | 353.031 | 291.336 |
| Actifs d'impôts courants et différés | 382.216 | 329.888 |
| Impôts courants | 46.182 | 47.240 |
| Impôts différés | 1.176.086 | 1.090.613 |
| PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS | 1.222.267 | 1.137.853 |

2.8.2 CHARGE NETTE DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

| | en milliers de dh | |
|--|-------------------|---------------|
| | 31/12/24 | 31/12/23 |
| Charge d'impôts courants | -29.127 | -28.908 |
| Charge nette d'impôts | 33.916 | 52.653 |
| CHARGE NETTE DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES | 4.789 | 23.745 |

2.8.3 LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

| | en milliers de dh | |
|------------------------------------|-------------------|--------------|
| | 31/12/24 | 31/12/23 |
| Résultat avant impôt | 237.861 | 21.343 |
| Charge d'impôt sur les bénéfices | -4.789 | -23.745 |
| TAUX D'IMPÔT EFFECTIF MOYEN | -2% | -111% |

2.8.4 ANALYSE DU TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

| | en milliers de dh | |
|--|-------------------|--------------|
| | 31/12/24 | 31/12/23 |
| Taux d'impôt en vigueur | 39% | 38% |
| Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères | | |
| Employés (équivalent plein temps) | | |
| Différences permanentes | | |
| Changement de taux | | |
| Déficit reportable | | |
| Autres éléments | -41% | -149% |
| TAUX D'IMPÔT EFFECTIF MOYEN | -2% | -111% |

2.9 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

| | en milliers de dh | |
|---|-------------------|-------------------|
| | 31/12/24 | 31/12/23 |
| Charges de personnel | -1.269.947 | -1.232.134 |
| Impôts et taxes | -57.288 | -45.792 |
| Charges externes | -677.346 | -739.056 |
| Autres charges d'exploitation | -271.481 | -287.339 |
| Annulation Charges relatives aux contrats de location | 69.629 | 76.821 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | -2.206.433 | -2.227.500 |

2.10 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

| | en milliers de dh | |
|---|-------------------|-----------------|
| | 31/12/24 | 31/12/23 |
| Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | -246.712 | -252.256 |
| Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation | -57.614 | -68.104 |
| Dotations aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles | | |
| DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS | -304.326 | -320.360 |

2.11 DÉTAIL DES CHARGES DES CONTRATS DE LOCATION

| | en milliers de dh | |
|---|-------------------|----------|
| | 31/12/24 | 31/12/23 |
| Charges d'intérêts sur les dettes locatives | -7.228 | -8.649 |
| Dotations aux amortissements des droits d'utilisation | -57.614 | -68.104 |

3.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'information comptable et financière au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc est déclinée en sept pôles d'activité :

- Banque de détail : ce domaine regroupe les activités du Crédit Agricole du Maroc
- Banque de financement et d'investissement : ce domaine regroupe les activités de la banque d'affaires HOLDAGRO et la société TARGA
- Sociétés de financement Spécialisées : ce domaine regroupe la société de leasing CAM LEASING, la société d'affacturage CAM FACTORING, la société de paiement AL FILAHI CASH et TAMWIL EL FELLAHI qui est une société spécialisée dans le financement des programmes gouvernementaux
- Micro crédit: ce domaine regroupe la FONDATION ARDI, AMIFA et l'ASSOCIATION ISMAILIA pour le micro-crédit
- Gestion d'actifs: ce domaine regroupe la société de bourse MSIN et MAROGEST et MSIN GESTION
- Banque Participative: ce domaine regroupe les activités de la filiale AL AKHDAR BANK
- Autres : Au 31 décembre 2024, ce domaine comprend les filiales GCAM DOC, IMMOVERT, CAM COURTAGE, VOCATION LOISIRS, ainsi que les deux OPCV IMMOVERT PLACEMENT et SECURE REAL ESTATE INVEST

Le Crédit Agricole du Maroc a préparé un plan d'action pour la période 2024-2028 en concertation avec l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de suivi des performances des établissements et entreprises publics (ANGSPE). Ce plan vise à renforcer les fonds propres et les ratios réglementaires de la banque, à répondre aux constats de la mission de BAM tout en respectant la mission de service public de la Banque, et à consolider son rôle dans le financement de l'économie, notamment le soutien au monde rural et l'accompagnement de la petite agriculture. Il s'articule autour de quatre principaux axes :

- L'accroissement des résultats et de la performance tout en honorant la mission de service public à travers la réalisation d'un résultat d'exploitation inscrit sur une trajectoire de croissance stable et performante ;
- Le renforcement du recouvrement et assainissement du portefeuille des créances irrégulières. La Banque prévoit un plan d'assainissement structuré pour traiter les créances irrégulières ;
- L'amélioration de l'interopérabilité des systèmes d'information afin de garantir une meilleure intégration et traçabilité des informations entre les plateformes comptables et de gestion ;
- Le respect des ratios prudentiels de manière pérenne à travers le renforcement du capital de la banque, le traitement du surendettement des agriculteurs (OTS), en partenariat avec l'Etat et la création d'un fonds de garantie des crédits à l'agriculture, afin de répondre aux besoins des agriculteurs en matière de financement et d'accompagnement, tout en respectant les ratios prudentiels de solvabilité.

3.2 INFORMATIONS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

3.2.1 RÉSULTAT PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

| | en milliers de dh | | | | | | | |
|-------------------------------------|-------------------|--|--------------------------------------|--------------|------------------|----------------------|---------|------------------|
| | Banque de détail | Banque de financement & investissement | Sociétés de financement spécialisées | Micro crédit | Gestion d'actifs | Banque participative | Autres | TOTAL |
| Marge d'interêts | 2.734.112 | 4.314 | 155.792 | 70.357 | 1.564 | 169.932 | -1 | 3.136.070 |
| Marge sur commissions | 611.101 | | 11.019 | | 47.137 | -33.342 | 9.552 | 645.467 |
| Produit net bancaire | 4.366.289 | 4.314 | 166.085 | 71.906 | 53.557 | 136.775 | 9.551 | 4.808.477 |
| Résultat brut d'exploitation | 2.162.373 | 1.613 | 108.999 | 14.599 | 23.821 | 46.191 | -59.878 | 2.297.718 |
| Résultat d'exploitation | 218.376 | 1.613 | 62.640 | 691 | 23.992 | 18.951 | -59.879 | 266.384 |
| Résultat avant impôts | 166.433 | -148 | 62.230 | 6.685 | 23.958 | 19.078 | -40.375 | 237.861 |
| Résultat net | 170.183 | -1.218 | 60.422 | 6.685 | 23.958 | 17.735 | -35.115 | 242.649 |
| Résultat net part du groupe | 170.183 | -1.237 | 60.422 | -1.060 | 18.324 | 22.496 | -58.167 | 210.960 |

3.2.2 ACTIFS ET PASSIFS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

| | en milliers de dh | | | | | | | |
|---|--------------------|--|--------------------------------------|----------------|------------------|----------------------|------------------|--------------------|
| | Banque de détail | Banque de financement & investissement | Sociétés de financement spécialisées | Micro crédit | Gestion d'actifs | Banque participative | Autres | TOTAL |
| Total Bilan | 144.539.991 | 187.129 | 3.203.232 | 250.271 | 153.083 | 4.427.917 | 5.152.271 | 157.913.895 |
| Éléments d'Actifs | | | | | | | | |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 12.304.378 | | | | 56.997 | | 144.740 | 12.506.115 |
| Actifs financiers à la JV par capitaux propres | 6.182.617 | 164.871 | | | 725 | 277 | 45.550 | 6.394.040 |
| Prêts et créances sur les EC au coût amorti | 4.735.979 | | | | 58.691 | | 518 | 4.795.188 |
| Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti | 101.921.263 | | 2.812.275 | 221.413 | | 3.950.556 | | 108.905.507 |
| Titres au coût amorti | 6.770.690 | | | | | | | 6.770.690 |
| Éléments du Passif | | | | | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit et assimilés | 19.066.870 | | 293.902 | | | -5.063 | | 19.355.709 |
| Dettes envers la clientèle | 106.705.528 | | 67.564 | | 41.067 | 2.430.796 | | 109.244.955 |
| Capitaux propres | 9.652.778 | -19.680 | 2.518 | 89.318 | 60.759 | -11.486 | 667.583 | 10.441.790 |

3.3 VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES

3.3.1 VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

| | 31/12/24 | | |
|--------------------------------|------------------|-----------------------|------------|
| | Encours sains | Encours en souffrance | Provisions |
| Maroc | 4.795.188 | | |
| Europe | | | |
| Afrique | | | |
| Autres | | | |
| TOTAL EN PRINCIPAL | 4.795.188 | | |
| Créances rattachées | | | |
| Provisions | | | |
| Valeurs nettes au bilan | 4.795.188 | | |

3.3.2 VENTILATION DES CRÉANCES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

| | en milliers de dh | | | | | | | | | |
|---------------------------|--------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|-----------------|--------------------|-----------------------|-------------------|-----------------|-----------------|
| | Encours sains | Encours en souffrance | Provisions | | | Encours sains | Encours en souffrance | Provisions | | |
| | | | Bucket 3 | Bucket 2 | Bucket 1 | | | Bucket 3 | Bucket 2 | Bucket 1 |
| Maroc | 105.631.734 | 11.989.587 | -6.687.021 | -1.267.132 | -761.661 | 103.090.595 | 9.979.695 | -5.661.363 | -990.828 | -708.706 |
| Europe | | | | | | | | | | |
| Afrique | | | | | | | | | | |
| Autres | | | | | | | | | | |
| Total en principal | 105.631.734 | 11.989.587 | -6.687.021 | -1.267.132 | -761.661 | 103.090.595 | 9.979.695 | -5.661.363 | -990.828 | -708.706 |

6.1 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

| | en milliers de dh | |
|---|-------------------|-------------------|
| | 31/12/24 | 31/12/23 |
| Engagements de financements donnés | 16.718.346 | 12.592.703 |
| Aux établissements de crédit | 43.361 | 4.521 |
| À la clientèle | 16.674.985 | 12.588.182 |
| Autre engagements en faveur de la clientèle | | |
| Engagements de financement reçus | 936.330 | |
| Des établissements de crédit | 936.330 | |
| De la clientèle | | |

6.2 ENGAGEMENTS DE GARANTIE

| | en milliers de dh | |
|---|-------------------|------------------|
| | 31/12/24 | 31/12/23 |
| Engagements de garantie donnés | 4.657.662 | 3.760.007 |
| D'ordre des établissements de crédit | 55.541 | 24.010 |
| D'ordre de la clientèle | 4.602.122 | 3.735.997 |
| Cautions administratives et fiscales et autres cautions | 3.059.934 | 2.286.622 |
| Autres garanties d'ordre à la clientèle | 1.542.187 | 1.449.375 |
| Engagements de garantie reçus | 7.701.823 | 7.083.231 |
| Des établissements de crédit | 7.205.890 | 7.051.132 |
| De l'Etat et d'autres organismes de garantie | 495.933 | 32.099 |

7.2 SYNTHÈSE DES PROVISIONS ET DESCRIPTION DES RÉGIMES EXISTANTS

7.2.1 PROVISIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET DES AUTRES AVANTAGES À LONG TERME ACCORDÉS AUX SALARIÉS

| | en milliers de dh | |
|---|-------------------|----------------|
| | 31/12/24 | 31/12/23 |
| Provision pour indemnités de retraite et assimilées | 204.879 | 204.879 |
| Provision pour prime spéciale d'ancienneté | | |
| Autres provisions | | |
| TOTAL | 204.879 | 204.879 |

7.2.3 HYPOTHÈSES DE BASE DES CALCULS

| | en milliers de dh | |
|-------------------------------|-------------------|-----------|
| | 31/12/24 | 31/12/23 |
| Taux d'actualisation | | |
| Taux d'évolution des salaires | 3% | 3% |
| Taux de rendement des actifs | | |
| Autres | | |
| TOTAL | 3% | 3% |



7.3 COÛT DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

en milliers de dh

| | 31/12/24 | 31/12/23 |
|--|---------------|---------------|
| Charge normale de l'exercice | 12.571 | 12.571 |
| Charge d'intérêt | 7.111 | 7.111 |
| Rendements attendus des fonds | | |
| Amortissement des écarts actuariels | | |
| Indemnités supplémentaires | | |
| Autre | | |
| Coût net de la période | 19.682 | 19.682 |
| Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées | | |
| Dont autre | | |

7.4 ÉVOLUTION DE LA PROVISION INSCRITE AU BILAN

en milliers de dh

| | 31/12/24 | 31/12/23 |
|--|----------------|----------------|
| Dette actuarielle d'ouverture | 204.879 | 204.879 |
| Charge normale de l'exercice | 12.571 | 12.571 |
| Charge d'intérêt | 7.111 | 7.111 |
| Écarts d'expérience | 5.006 | 4.178 |
| Autres écarts actuariels | | |
| Prestations versées | -24.687 | -23.860 |
| Indemnités supplémentaires | | |
| Autre | | |
| Dette actuarielle de clôture | 204.879 | 204.879 |
| Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées | | |
| Dont autres... | | |

8.1 COMPOSITION DU CAPITAL

| ACTIONNAIRES | Nombre d'actions | % du capital | % des droits de vote |
|---------------|-------------------|--------------|----------------------|
| ÉTAT MAROCAIN | 34.918.514 | 75,2% | 75,2% |
| MAMDA | 3.443.608 | 7,4% | 7,4% |
| MCMA | 3.443.608 | 7,4% | 7,4% |
| CDG | 4.645.083 | 10% | 10% |
| TOTAL | 46.450.813 | 100% | 100% |

| RÉSULTAT PAR ACTION | 31/12/24 | 31/12/23 |
|-------------------------------------|-------------|-------------|
| Nombre d'actions | 46.450.813 | 46.450.813 |
| Résultat Part Groupe (En KDH) | 210.960 | 41.591 |
| RÉSULTAT PAR ACTION (EN DHS) | 4,54 | 0,90 |

8.4 PARTIES LIÉES

8.4.1 RELATION ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES DU GROUPE

en milliers de dh

| | 31/12/2024 |
|--|-------------------|
| Prêts, avances et titres | -3.913.720 |
| Comptes ordinaires | -3.714.641 |
| Prêts | |
| Titres | -199.079 |
| Opération de location financement | |
| Actif divers | -5.489.893 |
| TOTAL ACTIF | -9.403.613 |
| Dépôts | -3.838.397 |
| Comptes ordinaires | |
| Autres emprunts | -3.838.397 |
| Dettes représentées par un titre | |
| Passif divers | -5.565.216 |
| TOTAL PASSIF | -9.403.613 |
| Engagements de financement et de garantie | |
| Engagements donnés | |
| Engagements reçus | |

8.4.2 ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

en milliers de dh

| | 31/12/2024 |
|---------------------------------|------------|
| Intérêts et produits assimilés | -104.914 |
| Intérêts et charges assimilées | 110.552 |
| Commissions (produits) | -129.743 |
| Commissions (charges) | 5.769 |
| Prestations de services données | |
| Prestations de services reçues | |
| Loyers reçus | |
| Autres | 44.241 |

AUTRES ÉTATS

| RÉFÉRENCE | ÉTATS | |
|-----------|--|-------|
| 5.2 | Instruments de couverture | NÉANT |
| 5.13 | Provisions techniques des sociétés d'assurance | NÉANT |

FONDS PROPRES CONSOLIDÉS

en milliers de dh

| | 31/12/24 | 31/12/23 |
|---|-------------------|-------------------|
| FONDS PROPRES | 14.198.658 | 13.521.839 |
| Fonds propres de catégorie 1 | 10.534.933 | 10.255.550 |
| Fonds propres réglementaires | 3.663.725 | 3.266.289 |
| Exigences de fonds propres au titre du risque de crédit | 8.230.103 | 7.779.749 |
| Risque de marché en approche standard | 361.588 | 161.288 |
| Exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel | 625.901 | 602.809 |
| Ratio de fonds propres T1 (minimum exigible 9%) | 9,14% | 9,60% |
| Ratio de fonds propres total (minimum exigible 12%) | 12,32% | 12,64% |

FONDS PROPRES DE TAMWIL EL FELLAH

en milliers de dh

| | 31/12/24 | 31/12/23 |
|---|----------------|----------------|
| FONDS PROPRES | 151.778 | 151.578 |
| FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 | 151.778 | 151.578 |
| FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) | 151.778 | 151.578 |
| Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres CET 1 | 151.000 | 151.000 |
| Instruments de fonds propres de base versés | | |
| Prime d'émission | | |
| Résultats non distribués | 199 | 578 |
| Autres réserves | 579 | |
| Autres immobilisations incorporelles | | |
| Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1 | | |
| Éléments de fonds propres CET1 ou déductions - autres | | |
| FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1) | | |
| FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2) | | |
| Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres T2 | | |
| Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard (ISA) | | |
| Éléments de fonds propres T2 ou déductions - autres | | |
| Éléments déduits dans le cadre de la mesure transitoire | | |
| Montant net des immobilisations incorporelles à déduire des CET 1 | | |
| Montant résiduel à réintégrer au niveau des CET 1 | | |
| Élément à déduire à raison de %50 des FP de base CET 1 | | |
| Élément à déduire à raison de %50 des fonds propres de catégorie 2 (T2) | | |
| TOTAL RISQUES | 39.034 | 40.987 |
| EXIGENCE/Risque de crédit | 39.034 | 40.987 |
| EXIGENCE/Risque de marché | | |
| EXIGENCE/Risque opérationnel | | |
| RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE | 31,11% | 29,59% |
| RATIO DE FONDS PROPRES TOTAL | 31,11% | 29,59% |

ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE

Le CAM a reçu courant 2024 une notification fiscale relative au contrôle fiscal couvrant les exercices non prescrits fiscalement (2020 à 2023), portant sur l'impôt sur les sociétés, la taxe sur la valeur ajoutée et l'impôt sur le revenu et dont les impacts ont été pris en considération dans l'arrêté des comptes 2024.

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire consolidée du Crédit Agricole du Maroc et ses filiales (Groupe Crédit Agricole du Maroc) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2024. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 10 441 790, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 242 649.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Agricole du Maroc établis au 31 décembre 2024, conformément aux normes comptables internationales (IAS / IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe, qui expose le plan d'actions du Crédit Agricole du Maroc au titre de la période de 2024 à 2028..

Casablanca, le 27 mars 2025

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 23 00 - Fax : 05 22 29 86 70

Rachid BOUMEHRAZ
Associé

Les commissaires aux comptes

COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC
Siège: 83 Avenue Hassan II
CASABLANCA
Bureau: 50 - 52, Bd Abdellah Benkaddour
CASABLANCA
Tel 0522 42 11 90 - Fax 0522 77 47 34
Abdellah LAGHCHAOUI
Associé



I - INSTANCES DE GOUVERNANCE

Le crédit agricole du Maroc a vécu, durant son histoire de plus de soixante ans, des transformations, des restructurations et des adaptations qui ont fondé son positionnement sur le secteur bancaire marocain et son mode de gouvernance d'aujourd'hui. Le Crédit Agricole du Maroc a ainsi développé un mode de gouvernance hybride s'inspirant du modèle de bonne gouvernance des Établissements de Crédit « EC » et du code de bonnes gouvernances des Entreprises et Établissements Publics « EEP ».

1) Conseil de Surveillance et ses Comités Spécialisés

1.1 Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance reçoit une fois par trimestre au moins un rapport du Directoire sur la marche des affaires sociales et après la clôture de chaque exercice les documents prévus par la loi et par les dispositions de l'article 19 des statuts. Le conseil est composé de onze administrateurs : huit administrateurs représentants de l'État : le Chef du Gouvernement ; le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts ; le Ministre de l'Économie et des Finances ; ainsi que cinq autres représentants des départements ministériels (Secrétaire Général et le Directeur financier du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts ; le Chef de la Division du Financement Sectoriel et de l'Inclusion Financière – DIF – Ministère de l'Économie et des Finances ; Directeur Général de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État et de Suivi des Performances des Établissements et Entreprises Publics - ANGSPE - Wali chargé de mission auprès du ministre de l'intérieur) ; ainsi que trois Administrateurs représentants les actionnaires institutionnels dont deux de la MAMDA/MCMA et un de la CDG. Les membres du conseil autres que le chef du gouvernement et les ministres, composent les quatre comités spécialisés du conseil comme suit :

| CONSEIL DE SURVEILLANCE | |
|---|--|
| Président : Monsieur Aziz AKHANNOUCH, Chef du Gouvernement | |
| 1er vice-président : Monsieur Ahmed EL BOUARI, Ministre de l'Agriculture et la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts | |
| 2ème Vice-Président : Madame Nadia FETTAH ALAOUI, Ministre de l'Économie et des Finances | |

Comité Ad hoc Gouvernance

| Comité d'Audit | Comité Grands Risques | Comité d'Investissements | Comité de Nomination, de Rémunération & de Gouvernance |
|---|---|---|--|
| Les réunions sont actuellement présidées par un membre du comité (M. Tarik BOUATTIOUI) | Les réunions sont actuellement présidées par un membre du comité (M. BELMRAH) | Président : M. Redouane ARRACH SG du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts | Président : M. Hicham BELMRAH PDG MAMDA- MCMA |
| M. Larbi LAHLOU Directeur Général Adjoint MAMDA-MCMA | M. Hicham BELMRAH PDG de la MAMDA/MCMA | M. Tarik BOUATTIOUI Directeur Financier du Ministère de l'Agriculture et la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts | M. Redouane ARRACH SG du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts |
| M. MOHAMMED EL IDRISI Chef de la Division du Financement Sectoriel et de l'Inclusion Financière à la DIF | M. Larbi LAHLOU Directeur Général Adjoint MAMDA-MCMA | | |
| M. Tarik BOUATTIOUI Directeur Financier du Ministère de l'Agriculture et la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts | | | |
| Observateur : Le commissaire du Gouvernement auprès du CAM : M. Zakaria NACHID | | | |

1.2 Comité d'audit

Conformément à la charte régissant son fonctionnement, le comité d'audit tient au moins une réunion par trimestre. Le comité d'audit a notamment pour missions :

- Appréécier l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les mesures prises ou à entreprendre pour corriger les insuffisances y afférentes et les actions permettant de faire évoluer le dispositif en fonction de l'évolution des risques ;
 - De surveiller le processus d'élaboration et de contrôle des informations comptables et financières en application des textes légaux et réglementaires ;
 - Appréécier la situation de l'établissement au regard des règles prudentielles et le dispositif de pilotage y afférent par l'organe de direction.
- Durant l'exercice 2024, les points évoqués lors des réunions du Comité d'audit, ont concerné essentiellement les aspects suivants :
- Approbation des procès-verbaux des précédentes réunions du Comité d'audit ;
 - Suivi des principales recommandations émises lors des précédentes réunions du Comité d'audit ;
 - Examen des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2023, au 31 mars 2024, au 30 juin 2024, ainsi qu'au 30 septembre 2024 ;
 - Présentation du plan d'audit interne et des plans de contrôle et de conformité au titre de l'exercice 2024 ainsi que les réalisations des structures de contrôle interne au titre de l'exercice 2024 ;
 - État d'avancement des plans d'action des structures de contrôle interne au 30 juin 2024 ;
 - Point sur le portefeuille des datations en paiement à fin septembre 2024 ;
 - Présentation des conclusions des missions d'audit de la sécurité des systèmes d'information.

1.3 Comité d'investissements

Le comité d'investissement se réunit au moins deux fois par an avec pour principales missions :

- Veiller à la cohérence des projets d'investissements avec les orientations stratégiques de la banque ;
 - Fixer les priorités à accorder aux projets d'investissement de la Banque en tenant compte des ressources disponibles ;
 - Suivre l'état de réalisation budgétaire des projets d'investissement retenus et veiller à leur actualisation budgétaire.
- Durant l'exercice 2024, le comité d'investissement a traité les points suivants :
- Réalisations budgétaires de fonctionnement et d'investissement ;
 - Budget d'activité et de fonctionnement 2024 ;
 - Budget d'investissement 2024 et projection 2025-2026.

1.4 Comité des Grands Risques

Le comité des grands risques se réunit trimestriellement avec pour principales missions :

- Superviser la gestion des risques de la Banque, leur mesure, leur évaluation ainsi que leur couverture par les fonds propres ;
- Suivre l'octroi et le dénouement des crédits importants notamment par rapport aux fonds propres de la banque ;
- Analyse la qualité du portefeuille des crédits.

Durant l'exercice 2024, le comité des grands risques a traité les points suivants :

- Situation et évolution du portefeuille de crédit ;
- Dispositif risque climatique ;
- Dispositif de recouvrement ;
- Situation des risques financiers Dispositif de notation interne.

1.5 Comité de Nomination, de Rémunération et de Gouvernance

Le comité de rémunération, de nomination et de gouvernance se réunit au moins une fois par an avec pour principales missions :

- Assister le Conseil de Surveillance dans le processus de nomination ou renouvellement de ses membres et de ceux du Directoire et traiter les situations de conflits d'intérêts émanant de ce processus ;
- Proposer des recommandations au Conseil de Surveillance de politique de rémunération du personnel de la banque en général et des membres du Directoire et hauts dirigeants tenant compte de la stratégie de la banque, de ses objectifs à court et long terme ;
- Anticiper et traiter les situations de conflits d'intérêts ;
- Statuer sur les questions de gouvernance.

2) Le Directoire

Le Directoire via les comités Spécialisés, notamment le Comité Directeur contrôle, opère un suivi mensuel des travaux réalisés par l'ensemble des structures de contrôle interne. Il s'assure du bon fonctionnement du système de contrôle interne et veille à la coordination entre les différents acteurs. Ce Comité a une vision à la fois corrective des irrégularités et préventive des risques identifiés.

Durant l'exercice 2024, les réunions du Directoire ont porté sur les points suivants :

| Type de réunions | Nbr de Réunions | Principaux Points Examinés | Principales décisions / Réalisations |
|--|-----------------|--|--|
| Arrêtés des comptes | 4 | Arrêtés des comptes au 31 décembre 2023, au premier trimestre 2024, au premier semestre 2024 et au troisième trimestre 2024. | Approbation des comptes sociaux et consolidés par les Commissaires aux comptes ; |
| Achat, Cession & location de Biens Immobiliers | 10 | Cession/Location | Cession et location de biens immobiliers de la banque |
| | | Émission obligatoire | Émission obligatoire subordonnée pour un montant de 1 Mrds Dhs ; |
| | | ICAAP | Validation du rapport ICAAP 2024 ; |
| Divers | 10 | Budget | Présentation des budgets 2025 et des prévisions 2026-2027 ; |
| | | PRCI | Validation du rapport PRCI 2023 ; |
| | | Nominations | Nomination des responsables au sein de la banque |
| Total | 24 | | |

Informations sur le système d'incitations financières :

Au titre de l'exercice 2024, la rémunération allouée au top management (comprenant les Directeurs de Pôles et grades supérieurs) s'est chiffrée à 63 MDH. L'encours des prêts leur ayant été octroyés s'élève à 71 MDH au terme de ladite période.

3) Comités Directeurs & Comités d'exploitation

Le Crédit Agricole du Maroc a entrepris en 2023 une refonte de sa comitologie interne dans le cadre de l'amélioration de son dispositif global de gouvernance. Ainsi une cartographie couvrant l'ensemble des besoins du Directoire et du management de la banque en matière de pilotage stratégique, de maîtrise des risques, de gestion de l'activité courante, ainsi qu'en matière de mise en conformité avec les dispositions légales, réglementaires et les bonnes pratiques. Ces comités, présidés par Le Président du Directoire, de différentes périodicités (de l'hebdomadaire jusqu'à semestriel) sont regroupés en cinq catégories :

Les comités de Pilotage et de Supervision : trois comités trimestriels pour couvrir le pilotage du développement stratégique du groupe et la supervision globale des risques :

- Comité Directeur Groupe ;
- Comité Pilotage des projets ;
- Comité Pilotage des Risques ;

Les Comités de Gestion des Risques : Quatre comités pour le suivi de gestion de risques spécifiques et du dispositif du contrôle interne :

- Comité Management du Risque Crédit ;
- Comité ALM ;
- Comité Conformité et Contrôle Interne ;
- Comité Patrimoine hors exploitation ;

Les Comités Commerciaux : Quatre comités pour le suivi de réalisation des objectifs commerciaux des Lignes Métiers :

- Comité Commercial ;
- Comité BFI ;
- Comité Synergies Multi-Marchés ;
- Comité Produits et Relation Clients ;

Les Comités de Crédit et de Recouvrement : Cinq comités opérationnels pour encadrer les activités d'octroi de crédit et de recouvrement de créances impayées :

- Comité Crédit Siège ;
- Comité de Pilotage de Recouvrement ;
- Comité Recouvrement du Contentieux Siège ;
- Comité des Créances Sensibles ;
- Comité de Déclassement, Radiation et Provisionnement ;

Les Comités RH et Supports : trois comités pour superviser et rationaliser l'allocation des RH :

- Comité Capital Humain ;
- Comité Tech Factory ;
- Comité Moyens & Services.

4) Comités de crédit

4.1 Comités d'octroi de crédit

Les comités d'octroi de crédit sont habilités à statuer sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements, les modifications de lignes d'engagement existantes et les demandes d'arrangement.

- Comités de Crédit du Réseau** : Comité Point de Vente, Comité banque privée, Comité Direction Régionale / Corporate.
- Comité de Crédit Intermédiaire du Siège « CCIS »** : chargé de statuer sur les dossiers des demandes de crédits dépassant les compétences du Réseau.
- Comité de Crédit Habitat** : chargé de statuer sur l'ensemble des dossiers des demandes de crédits à l'habitat dont le montant est inférieur à 5 Millions de Dirhams.
- Comité de Crédit du Siège (CCS)** : Habilité à statuer sur les demandes dépassant les compétences des comités intermédiaires (CCIS et Comité Habitat).

4.2 Comités de pilotage et de suivi et recouvrement du crédit

Comité de pilotage du Recouvrement :

Ce comité est chargé de superviser et d'animer le dispositif de recouvrement en vue d'optimiser son efficacité et d'aligner ses actions avec les objectifs stratégiques de la banque. Ses principales missions sont les suivantes :

- Définir et piloter les stratégies de recouvrement en cohérence avec les ambitions de la banque ;
- Suivre et analyser les performances du recouvrement, en ajustant les stratégies lorsque nécessaire ;

- Assurer la coordination entre les différentes parties prenantes (Réseau, Risque, Recouvrement) pour une approche intégrée et efficace ;
- Identifier et évaluer les poches de risque tout en garantissant la conformité aux exigences réglementaires, et proposer des mesures d'atténuation adaptées ;
- Renforcer la communication entre les parties concernées afin d'assurer une vision commune des enjeux et des objectifs ;
- Analyser la structure du portefeuille des créances et formuler des recommandations d'amélioration ;
- Définir, en collaboration avec les entités concernées, les objectifs annuels de recouvrement et en assurer le suivi ;
- Assurer la formalisation et le suivi des décisions et recommandations du comité.

Comité de Gestion des Créances Sensibles :

- Ce comité a pour principales attributions de :
- Analyser la situation des clients présentant des critères de dégradation potentielle ou avérée du risque crédit ;
 - Arrêter la liste des clients sensibles (Watch-List) après justification des motifs d'entrée des créances dans cette liste ;
 - Statuer sur la provision pour risques généraux de chaque client de la Watch-List ;
 - Justifier les motifs de sortie des créances de cette liste et la reprise de la provision pour risques généraux ;
 - Décider des plans d'actions à entreprendre pour la sauvegarde, la gestion et le suivi de chaque créance sensible ;
 - Proposer le déclassement en CES des créances sensibles au Comité de Déclassement, de Radiation et de Provisionnement ;
 - Modifier ou décider de la notation du client à attribuer pour chaque client de la Watch-List.

5) Comités Réglementaires

Les Comités Réglementaires sont des comités édictés par la réglementation du travail :

- Comité d'Entreprise ;
- Comité Sécurité et Hygiène.

6) Comité de suivi de la Gouvernance Interne

- Le Comité de Suivi de la Gouvernance interne a pour principaux objectifs :
- Assurer l'organisation, le suivi et la bonne tenue des Comités Directeurs ;
 - Assurer la gestion en amont des Comités Directeurs en termes de secrétariat, gestion des calendriers, des ordres du jour, d'élaboration et de classement des comptes rendus ;
 - Elaborer les synthèses de décisions et principaux constats relevés ou actés par les différents Comités directeurs et les reporter au Directoire ;
 - Cœurer pour l'amélioration permanente du fonctionnement des Comités Directeurs, et plus Généralement du dispositif de gouvernance interne.

7) Comités Risques Opérationnels

En conformité avec les exigences réglementaires, le Crédit Agricole du Maroc a mis en place deux comités dédiés à la supervision de la gestion du risque opérationnel :

- Comité du risque Opérationnel CAM** : est l'organe spécialisé de la banque chargé de la validation de la stratégie, de la politique, des normes et méthodes du dispositif risque opérationnel. Il veille également au suivi des évolutions de la cartographie des risques, des incidents, des pertes et des plans d'actions ;
- Comité risques opérationnels métiers** : en charge du suivi de l'évolution de la collecte des événements et incidents, la validation des mises à jour de la cartographie, l'élaboration et la mise en œuvre des actions d'atténuation et de maîtrise des risques. Ce comité vise à suivre l'exposition du métier aux risques opérationnels et à vérifier la bonne application du dispositif.

8) Audit Interne

Assuré au niveau du Domaine Contrôle et Audit Général, la fonction Audit Interne contribue au renforcement de la culture de contrôle au sein de la banque, en évaluant l'efficacité des processus, des politiques internes et des dispositifs de contrôle interne mis en place. Ceci passe par la réalisation de missions d'audit interne dans le cadre du plan d'audit dûment approuvé par le Comité d'Audit.

Il est à noter que depuis juin 2021, les processus d'Audit Interne du Crédit Agricole du Maroc sont certifiés conformes aux normes de l'IFACI. Cette certification, qui a une durée de validité de 3 ans, fait l'objet de missions de suivi de progrès diligentées annuellement par l'IFACI pour les besoins de maintien de la certification. Les visites de progrès réalisées par l'IFACI en 2022 et en 2023 confirment la réalisation d'actions d'amélioration ciblées et ont été couronnées par le maintien de la certification. L'année 2024 a été marquée par le renouvellement de la certification des processus d'audit interne par l'IFACI.

Les missions d'audit interne sont regroupées au niveau du Plan d'Audit Annuel et couvrent aussi bien le périmètre d'activité de la banque, les prestations externalisées ainsi que les dispositifs de contrôle des filiales. La démarche d'élaboration du Plan d'Audit obéit à une méthodologie rigoureuse, conforme aux normes internationales en la matière. La conduite et la gestion des missions d'audit sont menées sur la base d'un recueil de procédures édictant, notamment, les modalités de conduite et de supervision des missions, d'orientations des axes d'investigation, de communication des résultats, de suivi des recommandations émises et d'archivage des dossiers de travail.

Placée sous la responsabilité du Contrôleur Général, la fonction Audit est supervisée par un responsable de Pôle qui coiffe une équipe d'auditeurs qui veillent à la réalisation des missions prévues dans le cadre du Plan d'Audit Annuel, ainsi que des travaux de suivi des recommandations émises.

Les travaux effectués par la fonction Audit Interne ainsi que les conclusions qui en découlent font l'objet d'une communication auprès du Président du Directoire du Comité d'Audit et de Bank Al-Maghrib dans le cadre du Rapport Annuel sur les Activités de Contrôle Interne.

Les résultats des travaux des dites missions sont communiqués à la fonction Risque Opérationnel pour l'alimentation de la cartographie globale de la banque, ainsi qu'à l'entité chargée du suivi des recommandations et des projets réglementaires relevant du Pôle Développement.

9) Contrôle

Gérée au niveau d'un pôle dédié, la fonction de contrôle contribue à la définition et à l'actualisation de la politique de sécurité du GCAM, la conception et la mise en œuvre du dispositif de contrôle permanent au sein de la banque en synergie avec les structures opérationnelles du siège, du réseau, des filiales, ainsi que les autres fonctions de contrôle.

La fonction s'appuie sur des contrôles de 2ème niveau à distance et in situ menés au niveau des activités du siège, du réseau et des filiales. Lesdits contrôles permettent de sécuriser les opérations réalisées par les structures concernées en s'assurant de la bonne réalisation par celles-ci du contrôle de 1er niveau consistant en un ensemble d'autocontrôles et de contrôles hiérarchiques régis par des manuels de contrôle de 1er niveau dédiés et diffusés à l'ensemble des acteurs de la banque.

Placée sous la responsabilité du directeur chargé du pôle contrôle et risque opérationnel groupe, la fonction de contrôle est organisée autour des directions centrales de "contrôle réseau", "contrôle siège" et "contrôle et risque opérationnel filiales". Ainsi, l'effectif total de la fonction de contrôle s'établit à 59 collaborateurs.

10) Inspection

Gérée par une entité dédiée, la fonction Inspection a pour principale vocation de réaliser et d'approfondir les investigations liées à des irrégularités soulevées, d'identifier les dysfonctionnements à l'origine de ces irrégularités et de proposer les mesures correctives idoines. La fonction mène des missions, après avis du Président du Directoire, sur la base des demandes pouvant émaner des remontées issues des acteurs du dispositif du Contrôle Interne ou suite à la réception de réclamations fondées.

Placée sous la responsabilité du Contrôleur Général, la fonction Inspection est supervisée par un Directeur Central et deux Directeurs. Les missions sont menées à travers un effectif de 9 inspecteurs, les résultats des missions sont synthétisés au niveau de notes de synthèse transmises à la Présidence du Directoire, elles reprennent les résultats des travaux et servent de base à la délimitation des responsabilités et à la prise en charge des mesures jugées appropriées.

II - DÉONTOLOGIE

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc, socialement engagé et traditionnellement ancré dans le monde rural, a non seulement pour objectif de conforter sa position de partenaire financier privilégié et de leader dans ce secteur, mais également de diversifier ses activités pour s'intéresser à la banque de détail et aux activités de marché.

Dans un contexte environnemental rigoureusement réglementé, le redimensionnement du Groupe exige l'accompagnement soutenu par des règles de bonne conduite professionnelles adaptées.

C'est dans cette optique que le groupe s'est doté d'un dispositif de déontologie qui répond aux préoccupations éthiques et déontologiques de la profession. Les valeurs ainsi prônées par le groupe à travers son code de déontologie sont : Engagement, Transparence, Honnêteté, Intégrité, Confidentialité et Sécurité.

Les règles de bonne conduite du Groupe Crédit Agricole du Maroc s'articulent comme suit : Le CAM a fait appel à un organisme agréé

EUROCOMPLIANCE afin de certifier son dispositif mis en place selon la norme ISO 37001, suite Respect des dispositions réglementaires, protection des actifs du GCAM, non-utilisation d'informations privilégiées et délit d'initié, traitement des données à caractère personnel, gestion des conflits d'intérêts, gestion des cadeaux, des invitations et des avantages financiers, prévention de la corruption et du trafic d'influence, alerte professionnelle, coopération et partage de l'information, vigilance dans l'exercice de son activité, prévention du harcèlement sexuel et moral, RSE, sécurité et qualité de vie au travail et enfin la protection de l'environnement.

Afin d'assurer la pérennité du dispositif de déontologie ainsi que le respect des dispositions y afférentes, le groupe dispose d'un programme déontologique rigoureux. L'animation et la supervision sont assurées par différents acteurs :

- Des comités de pilotage qui regroupent les plus hautes fonctions hiérarchiques de la banque et qui veillent au respect des règles d'éthique et de déontologie en vigueur ;
- Des responsables hiérarchiques qui s'approprient le dispositif et s'assurent que les collaborateurs placés sous leur responsabilité sont en possession du code déontologique de la banque, les sensibilisent sur ses dispositions en leur rappelant les obligations particulières qui leur incombent et en prenant les mesures nécessaires au respect desdites dispositions ;
- Une Direction de la Déontologie et de Lutte Anti-Corruption qui veille au respect des dispositions éthiques, à la mise en place du système de management anti-corruption et à la sensibilisation régulière des collaborateurs aux questions éthiques.

Principales missions de la Direction de la Déontologie : La Direction de la Déontologie supervise et veille au renforcement et au déploiement du dispositif, et ce conformément à la réglementation en vigueur et aux meilleurs standards de la profession. Ses principales prérogatives sont les suivantes :

- Renforcer, déployer et pérenniser le dispositif de déontologie du groupe ;
- Veiller à la diffusion et à la vulgarisation à travers le respect des dispositions du code de déontologie du GCAM ;
- Veiller à l'appropriation du dispositif de déontologie par l'ensemble des collaborateurs, à travers la formation au continu, le e-learning, les tournées sur le terrain et les actions de communication ;
- Mettre en place les procédures et les politiques adéquates pour verrouiller le dispositif déontologique, à savoir : la gestion des conflits d'intérêts, la gestion des cadeaux, la professionnelle et la lutte anti-corruption ;
- Renforcer le dispositif de déontologie au niveau des filiales à travers un accompagnement permanent de ces dernières dans la mise en conformité avec les différentes lois et réglementations ;
- Mettre en place un dispositif de contrôle déontologique afin de mesurer le degré d'appropriation et de respect des règles éthiques et de lutte contre la corruption par les collaborateurs ;
- Assurer la synergie avec les différents métiers du groupe afin d'intégrer les principes éthiques et déontologiques de manière transversale dans l'ensemble des processus du groupe et d'être dans une déontologie de consensus avec les collaborateurs ;
- Mettre en place le dispositif de management anti-corruption et en assurer le suivi ;
- Évaluer le risque d'intégrité des tiers.

Certification ISO 37001 : Le CAM a fait appel à EUROCOMPLIANCE, un organisme agréé, afin de certifier son dispositif mis en place selon la norme ISO 37001, suite à un audit approfondi. En mai 2023, la banque a obtenu la certification à la norme ISO 37 001 de son dispositif de management anti-corruption.

Audit de surveillance de la certification ISO 37001 : L'exercice 2024 a été marqué par un événement significatif dans le cadre de l'engagement de la banque en matière d'intégrité et d'éthique. En effet, en avril 2024, la Direction de la Déontologie a réussi à maintenir la certification ISO 37001 du CAM pour la 2ème année consécutive, suite à l'audit de surveillance réalisé par l'organisme de certification EUROCOMPLIANCE. Le maintien de cette certification reflète les efforts soutenus de la direction et de l'ensemble des collaborateurs et démontre l'engagement continu de la banque en faveur d'une culture d'intégrité et de transparence.

En parallèle à ce succès de certification, la direction a poursuivi les actions de mise en œuvre de son système de management anti-corruption, consolidant ainsi les bases de son engagement éthique.

Principales missions de la Direction de la Déontologie : La Direction de la Déontologie supervise et veille au renforcement et au déploiement du dispositif et ce, conformément à la réglementation en vigueur et aux meilleurs standards de la profession. Ses principales prérogatives sont les suivantes :

- Renforcer, déployer et pérenniser le dispositif de déontologie du groupe ;
- Veiller à la diffusion et à la vulgarisation à travers le respect des dispositions du code de déontologie ;
- Veiller à l'appropriation du dispositif de déontologie par l'ensemble des collaborateurs à travers la formation continue, le e-learning, les tournées sur le terrain et les actions de communication ;
- Mettre en place les procédures et les politiques adéquates pour verrouiller le dispositif déontologique, à savoir : la gestion des conflits d'intérêts, la gestion des cadeaux, l'alerte professionnelle et la lutte anti-corruption ;
- Renforcer le dispositif de déontologie au niveau des filiales à travers un accompagnement permanent de ces dernières dans la mise en conformité avec les différentes lois et réglementations ;
- Mettre en place un dispositif de contrôle déontologique afin de mesurer le degré d'appropriation et de respect des règles éthiques et de lutte contre la corruption par les collaborateurs ;
- Assurer la synergie avec les différents métiers du groupe afin d'intégrer les principes éthiques et déontologiques de manière transversale dans l'ensemble des processus du groupe et d'être dans une déontologie de consensus avec les collaborateurs ;
- Mettre en place le dispositif de management anti-corruption et en assurer le suivi ;
- Évaluer le risque d'intégrité des tiers.

Des politiques et des procédures déontologiques sont mises en place, à savoir :

- Politique de lutte anti-corruption ;
- La prévention et la gestion des conflits d'intérêts ;
- La gestion des cadeaux, invitations et avantages financiers ;
- La gestion du système d'alerte professionnelle ;
- La gestion de nouvelles recrues, contractuels et étudiants en stage ;
- Procédure d'élaboration et MAJ de la cartographie des risques de corruption ;
- Procédure de gestion des demandes de Sponsoring/ Mécénat ;
- Procédure d'évaluation du risque de corruption des tiers du Crédit Agricole du Maroc ;
- Procédure d'investigation relatives aux cas de corruption.

Mise à jour du code de déontologie : Le code de déontologie du Groupe a été mis à jour en 2023 afin d'intégrer les dispositions en matière de lutte contre la corruption. Il définit et illustre les différents types de comportements à proscrire comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption. Il inclut notamment des dispositions relatives aux cadeaux, encadre les actions de mécénat et de sponsoring et proscrie les paiements de facilitation.

Dispositif de gestion des conflits d'intérêt : Conformément à la réglementation en vigueur, le dispositif déontologique du GCAM regroupe une politique de gestion des conflits d'intérêts s'illustrant à travers les mesures suivantes :

- La procédure de prévention et de gestion du conflit d'intérêts ;
- Des déclarations ponctuelles à chaque survenance d'une situation de conflit d'intérêts, à chaque recrutement, mutation ou nomination à un poste de responsabilité conformément à la procédure en vigueur ;



• Une formation et une sensibilisation sur la thématique du conflit d'intérêts au profit des collaborateurs. Des formations en présentiel, classes virtuelles et e-learning sont déployés et une communication diversifiée et récurrente est dispensée, en interne, afin de favoriser l'engagement des collaborateurs et d'intégrer le référentiel déontologique dans leur quotidien.

Alerte Professionnelle : Le droit d'alerte est une faculté donnée à l'ensemble des collaborateurs de s'exprimer lorsqu'ils estiment avoir de bonnes raisons de considérer qu'une instruction reçue, ou une opération ou plus généralement qu'une situation particulière dont ils ont un personnellement connaissance n'apparaît pas conforme aux règles éthiques qui gouvernent la conduite des activités du groupe. Ce droit doit être exercé de manière responsable, de bonne foi, non diffamatoire et non abusive. Le groupe protège les lanceurs d'alerte, notamment contre d'éventuelles représailles ou sanctions et garantit une stricte confidentialité de leur identité.

Les collaborateurs ont la possibilité de faire leurs remontées via le SI Déontologie, soit de manière anonyme ou bien en s'identifiant et ce, conformément à la procédure d'Alerte Professionnelle du CAM.

Le dispositif de gestion des alertes professionnelles est également ouvert à travers le site institutionnel aux tiers qui souhaitent signaler des comportements non éthiques à travers un formulaire au niveau de la rubrique dédiée à la lutte anti-corruption. Ce dispositif d'alerte des tiers est également mentionné au niveau des contrats avec les prestataires.

Gestion des cadeaux, des invitations et des avantages financiers : Les collaborateurs doivent refuser de recevoir des cadeaux ou des invitations, directement ou indirectement, risquant, même involontairement, de compromettre leur indépendance, leur impartialité ou leur intégrité. Ils doivent refuser tout cadeau ou invitation qui pourrait les placer en situation de conflit d'intérêts. De la même manière, il est leur interdiction de solliciter des cadeaux auprès des personnes physiques ou des sociétés ayant des relations d'affaires ou essayant de développer des relations d'affaires avec le groupe.

Pour les cadeaux reçus, un plafond de 1.000 dirhams est fixé. Si la valeur du cadeau dépasse le plafond autorisé, le collaborateur doit, avant de pouvoir l'accepter, en faire la demande auprès de sa hiérarchie, qui doit en aviser le responsable de déontologie via le SI Déontologie, conformément à la procédure en la matière.

Procédure d'évaluation du risque de corruption des tiers : En réponse aux exigences réglementaires en matière de système de management anti-corruption, une procédure décrivant le processus d'évaluation du risque de corruption des tiers est mise en place. Elle permet de cadrer pleinement les modalités d'évaluation des tiers et ce, selon les niveaux de risques et les montants engagés afin d'éviter au CAM tout risque y afférent.

La procédure d'évaluation du risque de corruption des tiers est menée dans le respect des dispositions déontologiques [Directive 1W/2022, lois internationales en la matière, etc.] et des autres réglementations applicables notamment en matière de protection des données personnelles (GDPR et RGPD) et de lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme.

La méthodologie d'évaluation du risque de corruption des tiers est basée sur des questionnaires KYS (Know Your Supplier) devant être renseignés par l'entité concernée et le représentant légal du tiers en fonction du montant de la relation d'affaires et couvrant 7 grands axes :

- Le secteur d'activité du tiers ;
- L'implantation géographique du tiers ;
- L'honorabilité (tiers et principaux actionnaires ou bénéficiaires effectifs et dirigeants) ;
- La qualité de la relation avec le tiers ;
- La prévention de la corruption (la récurrence du tiers et des dirigeants) ;
- La justification de la relation avec le tiers (type de marché, montant de la relation d'affaire) ;
- Flux et modalités de paiements du tiers.

Procédure de gestion des demandes de sponsoring et de mécénat : Dans le cadre des actions du programme anti-corruption, les actions de mécénat de sponsoring conduites dans une zone de risque prise en compte. Cette procédure permet une vigilance et évaluation particulières par rapport à l'organisation de mécénat et de sponsoring et d'avoir le maximum de transparence concernant l'événement, le budget global, les critères d'attribution et les bénéficiaires.

Procédure d'élaboration et de MAJ de la cartographie des risques de corruption : L'identification des risques est un préalable à la mise à jour de la cartographie des risques de corruption. Cette cartographie des risques de corruption permet de recenser les risques et de mettre en place un plan d'action visant à réduire leur probabilité de survenance. La cartographie des risques de corruption est constituée de fiches de RDC et s'appuie sur une analyse objective, structurée et documentée des risques de corruption auxquels le CAM est exposé dans le cadre de ses activités et tient compte d'un certain nombre d'éléments (secteur d'activité, zone géographique, etc.).

Procédure d'investigations relatives aux cas de corruption : Le processus d'investigations relatives aux cas de corruption a pour mission d'investiguer les risques de corruption dans le cadre des opérations et des activités du GCMAM.

La Direction Centrale de l'Inspection mène les investigations nécessaires dans le but de collecter les éléments de preuve et établir un rapport d'inspection avant d'en informer la Direction de la Déontologie.

Le résultat final de l'investigation est transmis par la Direction Centrale de l'Inspection aux Ressources Humaines pour application des sanctions disciplinaires et, conformément à la procédure y afférente.

Formation et Communication : Le Crédit Agricole du Maroc a déployé un programme de formation et de sensibilisation sur la thématique de lutte contre la corruption au profit de l'ensemble des collaborateurs.

L'objectif de cette formation étant de vulgariser la thématique de la corruption et de présenter les différentes composantes du dispositif anti-corruption mis en place au sein du CAM.

Des sessions de formations spécifiques ont été dispensées au profit de la population identifiée comme étant exposée aux risques de corruption.

En collaboration avec l'Académie du GCMAM, la Direction de la Déontologie a lancé une formation dédiée au « Dispositif du Management Anti-corruption » en format Capsule pédagogique via la plateforme E-learning, permettant ainsi à l'ensemble des collaborateurs d'enrichir leurs informations sur le dispositif anti-corruption. Cette auto-formation porte sur les thématiques suivantes :

- Capsule 1** : Présentation du Système de Management Anti-Corruption « SMAC » ;
- Capsule 2** : SMAC : Cadre Réglementaire et procédural ;
- Capsule 3** : L'Alerte Professionnelle ;
- Capsule 4** : Gestion des Conflits d'Intérêts (partie 1) ;
- Capsule 5** : Gestion des Conflits d'Intérêts (partie 2).

Par ailleurs, le Crédit Agricole du Maroc a mis en place un plan de communication tout au long de l'année 2023 et 2024 à travers les actions suivantes :

- Une campagne d'affichage au niveau des locaux du CAM ;
- La mise à jour de l'espace de déontologie de l'intranet afin de mettre à la disposition des collaborateurs l'ensemble des documents et des supports liés à la déontologie ;
- L'intégration d'une rubrique dédiée aux alertes des tiers au niveau du site institutionnel de la banque.

Amélioration du SI Déontologie : La Direction de la Déontologie a mis à jour le SI Déontologie, l'outil de collecte et de traitement des déclarations (conflits d'intérêts, cadeaux et alertes professionnelles). Cette mise à jour a apporté plusieurs améliorations notables principalement sur le volet « Gestion des conflits d'intérêts ».

Indicateurs de suivi : Afin de mesurer le degré d'appropriation du dispositif par les collaborateurs, des indicateurs de suivi ont été mis en place et font l'objet d'un suivi régulier.

III - DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

1) Risque de Crédit ou de contrepartie

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent à la défaillance d'un emprunteur face au remboursement de ses obligations envers la banque dans son intégralité et dans les délais impartis.

1.1. La fonction Gestion du Risque de Crédit

La banque attache une grande importance à l'instauration d'une gouvernance et à une organisation efficace et efficiente afin de bien maîtriser le risque de crédit.

La gestion du risque de crédit est centralisée au niveau de la Gestion Globale des Risques (GGR). Cette entité a pour mission d'assurer l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de la banque en matière de pilotage global, de gestion, de suivi, de maîtrise et d'atténuation de l'ensemble des risques réglementaires gérés actuellement au niveau du Groupe.

Rattaché directement au Président du Directoire, le positionnement de la Gestion Globale des Risques lui permet de remonter rapidement les faiblesses soulevées et de solliciter les différents organes d'administration et du Directoire.

La Gestion Globale des Risques regroupe toutes les fonctions chargées de la gestion des risques ainsi que celles liées aux activités engagements et recouvrement à savoir le Domaine Gestion du Risque Crédit, le Domaine Remedial Management ainsi que le Pôle Pilotage des Risques.

La responsabilité de la gestion et du suivi du risque de crédit concerne toutes les parties prenantes dans le processus de crédit. Elle est partagée entre les instances de gouvernance de la banque, le Directoire, la banque Commerciale, la GGR et la banque du Corporate.

La gouvernance de l'organisation risque de crédit s'articule autour des principes suivants :

- Le déploiement d'une organisation adéquate, adaptée à la taille, à la nature, au volume des opérations et à la complexité des risques inhérents à la banque et à ses activités ;
- La définition d'un cadre de fonctionnement organisationnel qui clarifie les pouvoirs, les responsabilités et les compétences des différentes entités impliquées dans la gestion du risque ;
- La mise en place d'une gouvernance favorisant l'intégrité, la remontée rapide des problèmes et les insuffisances à l'organe dirigeant ;
- Le déploiement d'une structure organisationnelle favorisant la prise de décision de manière efficace, la transparence et responsabilisant le personnel de la banque ;
- La forte implication de l'ensemble des collaborateurs de la banque dans le processus de gestion du risque, de la promotion de la culture risque et ce, depuis le Conseil de Surveillance jusqu'aux équipes opérationnelles ;
- Le respect des règles de bonne gouvernance du risque de crédit relatives aux dispositifs de contrôle interne et de gestion du risque de crédit ;
- La séparation claire des responsabilités : la responsabilité de contrôle et de la supervision du risque de crédit est partagée entre les entités opérationnelles, la filière risque crédit, le contrôle interne et les instances de gouvernance ;
- Le maintien de l'indépendance et de l'efficacité du processus d'examen et de surveillance des risques ;
- La collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux ;
- La définition des attributions et des modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités qui sont régis par des chartes qui en précisent les domaines de compétence, la composition et les règles de fonctionnement ;
- La prise de décisions stratégiques en matière de risque de crédit en toute connaissance de cause par les plus hauts niveaux instances de la banque ;
- L'intégration de la fonction risque de crédit dans la planification stratégique.

1.2. La Politique Générale du Risque Crédit

La Politique Générale du Risque Crédit a pour objectif de constituer un cadre d'intervention sécurisé permettant le développement maîtrisé des activités de la banque en conformité avec ses orientations stratégiques.

Cette politique est approuvée d'abord par le Directoire puis validée par le Conseil de Surveillance via le Comité des Grands Risques.

La politique Générale du Risque Crédit est dynamique, prospective et évolutive afin de s'adapter rapidement aux changements. Elle est révisable régulièrement et à la survenance de tout événement interne et externe, de nature à impacter les risques de la banque.

La Politique Générale du Risque Crédit de la banque s'articule autour des principes suivants :

- Déontologie et conformité ;
- Collégialité des décisions ;
- Respect des procédures dans l'analyse du risque ;
- Déploiement d'une organisation adéquate ;
- Séparation entre la fonction commerciale et la fonction de contrôle et gestion des risques ;
- Définition d'un cadre de fonctionnement qui clarifie les pouvoirs, les responsabilités et les compétences des différentes entités impliquées dans la gestion du risque ;
- Respect des règles éthiques, prudentielles et éthiques ;
- Équilibre entre les opportunités commerciales et la qualité de crédit ;
- Indépendance du jugement et l'intégrité professionnelle de chaque membre qui participe au processus d'approbation d'un crédit ;
- Réactivité dans le suivi des clients en difficulté et dans le recouvrement des créances ;
- Sécurisation en amont des activités de crédit à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
- Rentabilité des opérations ;
- Suivi du respect de la politique générale du risque crédit.

La politique générale du Risque Crédit est déclinée par secteur d'activité, segment de marché, zone géographique.

1.3. Dispositif de gestion du risque de crédit

a. Dispositif d'octroi de crédit

Le dispositif d'octroi de crédit repose sur les principes fondamentaux suivants :

- La sécurisation en amont des activités de crédit à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
 - L'évaluation a priori de la clientèle à travers la connaissance approfondie de son activité et de sa situation au moment de l'octroi ;
 - Le déploiement d'un système de délégation équilibré et contrôlé qui désigne les niveaux de pouvoirs d'attribution de crédit ;
 - La collégialité des décisions à travers la responsabilisation de comités de différents niveaux de compétences ;
 - L'établissement d'un dossier par toute opération de crédit et sa revue à minima annuelle pour les entreprises et à chaque événement significatif intervenu sur la situation du client ;
 - La mise à jour des compétences en fonction du niveau de risque de chaque typologie de clientèle et de la nature du produit sollicité ;
 - La séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation du risque crédit ;
 - La rentabilité globale des opérations effectuées avec le client ;
 - L'utilisation des outils d'évaluation et d'aide à la décision : notation interne et score d'octroi ;
 - L'utilisation d'un système informatique de crédit permettant de gérer l'instruction, la réalisation, le suivi des demandes et les débloquages de crédit ;
 - Le déploiement de contrôles a priori avant le déblocage du crédit ;
 - L'utilisation des normes de financement des activités agricoles comme socle dans l'approche de financement.
- Chaque opération de crédit doit être structurée selon les procédures mises en place et doit avoir :
- Objectif : la justification économique des opérations de crédit doit être avérée ;
 - Structure : les opérations doivent être clairement explicitées et appréhendées et leur suivi doit être assuré ;
 - Maturité : les maturités des engagements de crédits doivent être en conformité avec l'objet du crédit ;
 - Transparence : la procédure d'octroi de crédit doit être conforme aux règles de déontologie ;
 - Sécurité : la capacité de remboursement des contreparties doit être analysée et confirmée ;
 - Garanties ou sûretés : le crédit doit être assorti de garanties. La valeur économique de ces gages doit être validée par expertise et régulièrement actualisée ; de même, la surface patrimoniale des garants doit être détaillée et mise à jour ;
 - Notification : les modalités du crédit doivent être formellement notifiées à la clientèle de manière à préserver les intérêts des parties.

Après un entretien avec le client et une première évaluation de sa situation financière, de son activité et de ses besoins, le point de vue (PDV) procède à l'instruction de la demande de crédit à travers un système informatique dédié. Il constitue une demande de crédit comportant toutes les informations et les documents requis en conformité avec la réglementation et les procédures détaillant les modalités d'analyse et de traitement des demandes de crédit.

Après une analyse quantitative et qualitative du dossier, le PDV élabore une note de présentation qui intègre notamment son avis motivé sur la demande sollicitée. Puis, il la soumet pour approbation aux niveaux supérieurs selon le schéma délégatoire.

Une fois la décision d'octroi de crédit établie, elle est acheminée aux points de vente. La mise en place du crédit est effectuée par un back-office régional ou par le siège selon les niveaux de compétences.

Un suivi rapproché des décisions des comités de crédit ainsi que leur mise en œuvre dans les délais sont assurés.

ii. Délégation de pouvoir

Toutes les demandes d'octroi de crédit sont présentées pour la prise de décision à l'instance compétente selon un schéma délégatoire. Ce schéma assure que les engagements les plus importants ou les plus risqués soient traités au plus haut niveau, garantissant une implication appropriée du management dans la prise de risque de crédit. Un système de délégation qui désigne les niveaux de pouvoirs des autorisations d'attribution de crédit est mis en place afin d'assurer la conformité des décisions prises aux processus d'octroi de crédit et l'intégrité de la personne délégataire.

b. Dispositif d'évaluation du risque de crédit

Pour faciliter l'évaluation et la quantification du risque de crédit, des systèmes de mesure du risque ont été mis en place :

i. Notation interne

Le système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion du risque de crédit et repose sur les principes directeurs suivants :

- La cohérence entre les décisions prises et le profil de risque dégagé par chaque note ;
- L'attribution d'une notation interne unique pour chaque client ;
- La revue, au moins une fois par an, de la notation interne du client ;
- L'utilisation de la notation comme élément d'aide à la décision ;
- Le suivi des contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque ;
- La qualité de la notation permettant de suivre, de mesurer et de gérer de manière fiable le risque de crédit ;
- L'évaluation de la qualité des expositions de la banque à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution ;
- L'appréciation périodique, par le régulateur et les comités internes compétents, de la qualité du portefeuille par classe de risque et ce, à travers des retours d'expérience ;
- La revue périodique de la performance et de la robustesse des modèles de notation en matière de discrimination et de prédiction de la défaillance du client.

Le dispositif de notation interne est composé de modèles appropriés à chaque catégorie d'actif, à savoir le segment de clientèle des personnes morales (GE, PME et TPE) opérant dans les secteurs agricoles et hors agricoles et le segment de clientèle des personnes physiques hors agricoles. Pour les contreparties opérant dans le secteur de la promotion immobilière, elles sont évaluées à travers la notation de leurs projets. La notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs selon une échelle interne qui se compose de 8 classes de risque homogènes et qui reflètent la probabilité de défaut des contreparties : 7 classes pour le portefeuille sain et 1 classe pour le portefeuille en défaut.

ii. Scoring d'octroi

Pour la notation de détail, les crédits à la consommation sont gérés par un partenaire et sont évalués à travers un système de scoring dédié. De même pour les crédits à l'habitat qui disposent d'un système de scoring spécifique.

Pour le crédit à l'agriculture, un système de scoring d'appréciation du risque de crédit des petites et moyennes exploitations agricoles et des exploitations agricoles commerciales est mis en place.

c. Dispositif de pilotage du risque crédit

Le dispositif de pilotage du risque de crédit permet de limiter les risques à des niveaux acceptables. Il repose essentiellement sur les principes fondamentaux suivants :

- Le suivi du respect de la politique générale du risque de crédit ;
- L'examen de la qualité du portefeuille, à travers notamment des analyses et études internes, permettant de disposer d'une vision claire sur le niveau de risque du portefeuille ;
- La revue et l'évaluation régulière du portefeuille de crédit par axe de pilotage ;
- La détection, le plus en amont possible, des contreparties portant des engagements présentant les signaux avancés de détérioration potentielle en vue d'assurer un suivi rapproché ;
- La gestion et le suivi du risque de concentration selon ses différentes formes avec un suivi adapté des risques majeurs ;
- La maîtrise et la surveillance des risques à travers un dispositif de limites internes et sa déclinaison afin de mieux encadrer l'évolution du portefeuille ;
- Le pilotage de la tarification et son adaptation régulière en fonction de l'évolution des risques ;
- L'appréciation de la capacité de la banque à résister en cas d'événements extrêmes inattendus à travers un dispositif de simulation de crise (stress-test) ;
- L'identification des risques de changements éventuels des conditions de marché et de la conjoncture qui pourraient avoir un impact négatif sur les fondamentaux de la banque ;
- La recherche permanente d'indicateurs ou signaux d'alerte de dégradation potentielle du risque ;
- L'utilisation de la notation tout au long du cycle de crédit ;
- La remontée de toute dérive constatée aux organes de direction et d'administration.

d. Dispositif de Suivi des Créances

Le dispositif de suivi des créances repose sur la prévention et la réactivité dans la mise en œuvre des solutions de régularisation. Il repose sur les principes généraux suivants :

- La conformité avec les exigences réglementaires et les procédures en matière de suivi des créances ;
- La prévention et la réactivité dans la mise en œuvre des solutions de régularisation visant à éviter toute dégradation des créances ;
- La veille en permanence à la régularité et à la qualité de l'ensemble des contreparties disposant d'un engagement, avec un suivi rapproché des conditions d'utilisation des concours accordés ;
- La responsabilité première du point de vente sur son portefeuille engagements en matière de recouvrement ;
- La synergie et la solidarité entre tous les intervenants, du réseau et du siège, chargés du suivi ;
- La tenue régulière de comités spécifiques aux suivis des créances.

Dans le cadre du renforcement des structures dédiées au suivi des créances et au pilotage du recouvrement, la banque a mis en place un Comité de Pilotage du Recouvrement. Ce comité est chargé de superviser et d'animer le dispositif de recouvrement en vue d'optimiser son efficacité et d'aligner ses actions avec les objectifs stratégiques de la banque.

e. Dispositif de gestion des créances sensibles

Les créances sensibles correspondent aux engagements détenus sur des contreparties dont la capacité à honorer leurs engagements, immédiats et/ou futurs, présentent des motifs d'inquiétude, sans pour autant répondre à l'un des critères de classification parmi les créances en souffrance.

La gestion des créances sensibles consiste notamment à identifier et détecter le plus en amont possible les signaux avancés de détérioration potentielle des contreparties des banques portant des engagements en vue d'assurer un suivi rapproché.

En matière de couverture, les créances sensibles inscrites en Watch-List donnent lieu à la constitution d'une provision pour risques généraux d'au moins égale à 10% de l'encours global sans déduction des garanties de l'assiette de calcul des provisions. Toutefois, le Comité peut décider de relever le niveau de la provision. Lorsque la créance est retirée de la WL, la provision économique fait l'objet d'une reprise.

Le Comité de Gestion des Créances Sensibles en charge de statuer sur l'insertion ou le retrait des clients de la Watch-List avec le montant de provision à économiser à l'avenir.

f. Dispositif de gestion et recouvrement des créances en souffrance

Le déclassement des créances est une mesure réglementée permettant à la banque de se prémunir contre les risques de non remboursement des créances. Ce déclassement concerne les créances en souffrance (CES) qui présentent un risque de non recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie.

Le mode de gestion de ces créances est basé sur la mesure de la probabilité de perte, les CES sont réparties en trois catégories : les créances pré douteuses, les créances douteuses et les créances compromises.

Le Comité de Déclassement, de Provisionnement et de Radiation se tient trimestriellement.

Le dispositif de recouvrement des créances revêt une importance cruciale dans l'amélioration de la qualité du portefeuille engagement. Il s'appuie sur les principes suivants :

- L'adoption d'une démarche proactive visant à éviter toute dégradation des créances en souffrance ;
- La priorisation des solutions à l'amiable aux procédures judiciaires ;
- La segmentation du portefeuille des CES pour un meilleur ciblage des actions à entreprendre ;
- Le respect des formalités et des délais fixés par la loi en la matière ;
- La collégialité de la décision en matière d'assainissement des créances en souffrance (CES) à travers des comités de recouvrement dédiés qui statuent sur les propositions de règlement ;
- Le déploiement d'un système d'information de recouvrement des CES ;
- L'adoption d'un plan d'actions annuel ;
- L'élaboration de tableaux de bord et reportings ;
- L'analyse de la performance des prestataires.

2) Risque de concentration

La diversification du portefeuille de crédit joue un rôle essentiel dans le processus de maîtrise des risques et demeure une préoccupation majeure du CAM. Elle vise à limiter le risque de la banque qui décrit une série de mesures pour éviter tout risque de concentration pouvant impacter la qualité de son portefeuille.

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles. Il peut découler de l'exposition envers :

- Des contreparties individuelles ;
- Des groupes d'intérêt ;
- Des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique ;
- Des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base.

La gestion du risque de concentration repose sur plusieurs axes clés :

Politique de diversification : visant à limiter l'exposition excessive, sur le portefeuille hors Agri-Agro, la diversification est réalisée sous divers axes : par secteur d'activité, filière, segment de clientèle et région. Cette stratégie permet d'assurer une répartition équilibrée des engagements, réduisant ainsi les vulnérabilités liées aux variations de rentabilité.

Dispositif de limites : déployé pour s'assurer en permanence du respect de l'ensemble des exigences et principes édictés ainsi qu'un développement maîtrisé des activités dans la mesure où ces limites sont, in fine, destinées à contenir un montant supportable de pertes acceptées.

Coefficient Maximum de Division des Risques (CMDR) : Les exigences réglementaires, en termes de coefficient maximum de division des risques (CMDR) imposés par les instances nationales et internationales, notamment par les accords de Bâle.

Cet indicateur est fortement suivi par la banque et les instances de gouvernance.

Attention particulière accordée aux engagements dépassant 1,5% des fonds propres pour un même bénéficiaire via le Comité des Grands Risques.

Les limites de concentration du risque de crédit fixent les seuils globaux en précisant clairement le niveau de risque acceptable en adéquation avec le profil de risque global de l'établissement. Elles portent sur des indicateurs de risques permettant de sécuriser le développement de la banque.

Ces limites de concentration prennent plusieurs formes : limites sectorielles, par filière, par segment et individuelles (par groupe d'affaire et contrepartie).

Ce dispositif de limites fait l'objet d'un suivi régulier afin de :

- Pouvoir détecter le plus rapidement possible les dépassements éventuels ;
- Analyser et expliquer les principales évolutions enregistrées ;
- Informer de l'évolution de l'exposition aux risques de crédit sur les principales contreparties individuelles, groupes de contreparties et secteurs d'activité ;
- Fortifier à la connaissance de l'organe dirigeant les concentrations dépassant certains seuils prédéterminés ;
- Pouvoir mettre en œuvre rapidement des mesures correctrices pour atténuer l'exposition aux risques de crédit sur les catégories identifiées.

Le dispositif de limites retenu par la banque est revu autant que nécessaire et est réévalué à intervalles réguliers. Il est suivi par les instances de gouvernance stratégiques, en particulier le Comité des Grands Risques et le Comité d'Audit.

3) Risque de marché

Au sein du Groupe Crédit Agricole Maroc, le dispositif de gestion des risques de marché s'inscrit dans le cadre des orientations de la politique globale de gestion des risques de la banque, dans le respect des exigences réglementaires en vigueur ainsi que l'application des saines pratiques de gestion des risques de marché.

Le dispositif de gestion des risques de marché couvre toutes les activités autorisées au niveau de la salle des marchés (SDM). Celle-ci a pour principale mission de répondre aux besoins de la clientèle en matière de négociation de cours de devises, de couverture contre le risque de change et de placement des excédents de trésorerie. Elle intervient également pour le compte de la banque en termes de couverture de la position de change, de la gestion du portefeuille de devises et de l'OPCVM pour le compte propre, de la gestion de la trésorerie et ce aussi bien en dirhams qu'en devises.

Définition du Risque de Marché : Le risque de marché peut être défini comme le risque potentiel lié aux variations des prix des instruments financiers, tels que les cours de change, les taux d'intérêt, les cours des actions, des OPCVM et des matières premières. Ces pertes pourraient diminuer la valeur de ses portefeuilles et ainsi peser sur le résultat de la banque.

La gestion des risques de marché au sein de la banque a une dimension organisationnelle qui repose sur une séparation hiérarchique et indépendante des entités gestionnaires des risques de marché et celles du contrôle (Front et Back Office). En effet, les activités de marché mobilisent trois pôles en vue d'assurer leur bon fonctionnement. Elles ont pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché afin d'optimiser le couple risque/rendement, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut de la banque en tant qu'établissement financier de premier plan dans le financement de l'agriculture et du monde rural.

L'adossément est le concept de base utilisé dans le traitement des opérations au niveau de la salle des marchés en vue d'éviter le risque et d'assurer une consolidation du bilan de la banque.

3.1. Les risques liés au portefeuille obligataire

Le portefeuille obligataire varie en fonction de plusieurs facteurs représentant autant de risques qui pourraient faire baisser la valeur du portefeuille. Ces risques sont classés en trois catégories :

a. Les risques systématisés

Le risque systématisé ou risque de marché peut être défini comme le risque de variation du prix d'un grandeur économique constatée sur le marché. Dans cette optique, il s'agit de gains ou de pertes qui résultent des changements dans les conditions du marché, telles que : la valeur du marché, le taux d'intérêt ou encore le taux de change.

Le risque de taux d'intérêt : Ce risque mesure le degré d'exposition du porteur d'un titre à l'évolution ultérieure des taux sur le marché. À cet effet, une évolution défavorable des taux aura une conséquence directe sur le portefeuille obligataire puisqu'il existe une tendance opposée entre les prix des obligations et les taux d'intérêt. Une hausse des taux sur le marché pendant une certaine période se traduira logiquement par une réduction appréciable des cours des titres.

Le risque de taux de change : Ce risque concerne les émissions libellées en devises, et réside dans la possibilité de variation des prix de la devise par rapport à la monnaie nationale.

b. Autres risques

Risque de concentration ou risque de répartition : Ce type de risque est lié à la présence d'une grande concentration d'un même type ou d'un même titre de risque de marché dans le portefeuille. De ce fait, l'évolution de ce type d'actif ou de ce type de marché domine dans le portefeuille.

3.2. Les risques liés au portefeuille actions et OPCVM

Risques de marché : Conformément à l'article 48 de la circulaire 26/G/2006 de Bank Al-Maghrib, les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liés aux variations des prix de marché. Ils recouvrent :

- Les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;
- Le risque de change et le risque sur produits de base encourus par l'ensemble des éléments du bilan et du hors-bilan, autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation ;
- Le risque lié aux portefeuilles « actions & OPCVM » correspond à la possibilité de subir une perte en capital attendu le moment de l'achat et celui de la revente des titres. Cette potentialité est prise en compte par la prime de risque. À savoir, l'écart de rendement attendu d'une action ou d'un OPCVM par rapport à un actif dit sans risque. Les opérations de marché entraînent de nombreuses prises de risques. Parmi ceux-ci, on peut citer :

- Le **risque de liquidité** : il apparaît quand une entreprise ne parvient pas à transformer certains actifs illiquides en avoirs liquides, ce qui l'empêche de faire face à ses obligations financières ;
- Le **risque de concentration (division de risque)** : décrit le niveau de risque du portefeuille d'une banque découlant de sa concentration sur une seule contrepartie, un secteur, une SDG, une classification, etc.

3.3. Les risques liés à l'activité Change

Risque de change : c'est la perte qui peut se matérialiser à la suite d'une variation des cours de change.

Risque sur les taux d'intérêt : ce risque est lié à l'augmentation ou diminution soudaine des taux d'intérêt des devises et qui peut affecter les positions en devises de la banque.

Risque de concentration : Il décrit le niveau de risque du portefeuille (Terme et Financement) de la banque découlant de sa concentration sur une seule contrepartie ou un seul secteur d'activité.



- La sécurité du développement des activités de marché ;
- Le respect de la réglementation de BAM en matière de gestion prudentielle des risques et du dispositif des procédures, circulaires et notes internes ;
- La surveillance accrue de la stratégie de négociation ;
- La fixation des limites (clients, banque, portefeuille titres, transactions intra-day pour le compte propre...)
- La définition des rôles et des responsabilités en matière d'identification, de mesure, de surveillance et de contrôle des risques de marché ;
- L'adoption des meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques marché pour l'ensemble des compartiments.CCes principes directeurs ont été traduits par la mise en place d'une politique de risque de marché et sont déclinés par un dispositif bien organisé.

3.5. Politiques des risques marchés:

Les activités de marché sont pilotées par un dispositif complet en termes de gouvernance, de sécurité, de gestion des risques et de gestion des limites. Celui-ci repose sur des outils documentaires normés et un système d'information performant et des reportings réguliers. Cette politique est déclinée à travers des circulaires régissant les activités de marché notamment :

- Des procédures de l'ensemble des opérations des activités des marchés ;
 - Un dispositif de limites opérationnelles ;
 - Un dispositif de gestion des risques de marché ;
 - Un dispositif de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation
 - Un dispositif de suivi des indicateurs de risque.
- C'est dans ce sens que l'Instance de gouvernance se concrétise par des comités "BFI" et "ALM" ayant pour principales missions :
- Valider la stratégie de financement de la banque sur le marché monétaire, interbancaire, et de la dette privée, ainsi que la stratégie d'investissement sur l'ensemble des instruments financiers.
- Il est également chargé de statuer sur les principaux risques liés aux différentes opérations réalisées et sur tout choix stratégique lié aux activités de la BFI :
- Répondre au besoin de gestion optimale de la trésorerie à court terme, et plus généralement de gestion des risques financiers de la banque ;
 - Élaborer et suivre le dispositif de gestion des risques de marché.

a. Dispositif de limites opérationnelles:

Au-delà des limites réglementaires applicables à toutes les activités de marché, notamment les limites par position, d'autres limites internes sont inscrites pour le portefeuille de négociation et de placement relatives à l'activité taux, ainsi que pour les activités de change. Il s'agit notamment des limites suivantes :

- La limite de taille maximale de position de change à terme ;
- La limite sur position courte de change ;
- Les limites relatives à la durée, la sensibilité et la taille maximale du portefeuille de négociation et de placement.

En effet, le dispositif des limites liées aux activités de marché s'articule autour des trois familles suivantes :

- Limites de couverture des opérations de marché ;
 - Limites internes de marché ;
 - Limites par rapport à l'exigence en fonds propres.
- Elles sont validées, renouvelées ou revues, à la demande, lors des comités directeurs BFI et ALM sur la base d'indicateurs multicritères. La gestion des limites est totalement maîtrisée. En effet, les limites sont :
- Analysées et accordées par les comités compétents ;
 - Paramétrées sur la base d'un modèle robuste et en assure la piste d'audit ;
 - Contrôlées via ce même système qui bloque tout dépassement non autorisé ;
 - Revisées selon le besoin de la clientèle et le contexte du marché.

b. Dispositif de gestion des risques de marché :

En vue d'encadrer les risques sur les différentes activités de marché et d'en assurer la surveillance, le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'est doté d'un dispositif organisé autour des axes suivants :

- Un système de gestion des pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Le respect du principe de séparation fonctionnelle et organisationnelle des tâches et des entités Front, Middle et Back Office ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché ;
- Le renforcement du dispositif de contrôle interne à travers les outils de contrôle permanents ;
- Le renforcement du dispositif d'attribution et de contrôle des habilitations.

c. Dispositif de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation

Le CAM a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché. Cette dernière est chargée de mettre en place des approches et des bonnes pratiques de gestion de marché en occurrence la mise en place de l'approche VaR (Value at Risk), et la gestion par sensibilité et durée pour l'ensemble du portefeuille de négociation et de placement.

La Sensibilité : La sensibilité est un indicateur qui permet d'anticiper les réactions d'un titre (ou d'un portefeuille) aux fluctuations des taux. Elle mesure la variation relative de son prix de marché pour une variation des taux donnée.

Duration : La durée d'une obligation est la durée moyenne au bout de laquelle l'obligation rembourse son prix d'achat. La durée varie dans le temps sans jamais excéder la maturité résiduelle de l'obligation. La variation de la durée dépend de la maturité de l'obligation, de son taux fiscal et de son taux de rendement. Lorsque la maturité est longue, la durée est élevée.

Value at Risk (VaR) : La VaR d'un actif financier ou d'un portefeuille d'actifs est la perte potentielle maximale mesurée en unité monétaire sur un horizon de temps donné et une probabilité donnée. La méthode retenue par la banque pour le calcul de la VaR est l'approche historique en ce qui concerne l'activité taux, action et OPCVM. Cette méthode repose sur le postulat selon lequel les évolutions futures du portefeuille seront similaires à celles du passé.

Pour l'activité change, le CAM a opté pour la méthode « variance/covariance » qui appartient à la classe des méthodes paramétriques, elle repose sur les hypothèses suivantes :

- La normalité de distribution des profits et pertes ;
- La stationnarité des rendements de l'actif objet de l'estimation ;
- La linéarité de la relation entre les prix des actifs et les facteurs de risque.

Le choix de cette méthode par la banque est motivé par deux raisons :

- La nature de l'activité (variation des facteurs de risque, assiette de devise figée, etc.) ;
- La pertinence de la mesure du risque de change confirmée par les backtests réalisés ;

- Les éléments pris en charge dans la méthode de calcul sont :
- La composition du portefeuille ;
 - La période de détention [1, 10, etc.] ;
 - L'intervalle de confiance (90%, 95%, 99%) ;
 - Les cours historiques avec un minimum de 250 observations.

La pertinence du modèle VaR est évaluée à travers un backtesting permanent (contrôle de cohérence à posteriori) qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 90%.

Bien que la VaR soit un outil d'aide à la gestion du risque de marché et un indicateur de risque très utilisé en finance de marché, elle présente certaines limites. Par conséquent, le CAM utilise d'autres moyens de gestion des risques de marché, notamment, des Back tests et stress tests internes et réglementaires et ce, dans un but de valider le modèle de calcul adopté.

Backtesting du modèle VaR : Conformément à la réglementation, deux approches de backtesting peuvent être utilisées :

- Un backtesting réel qui consiste à comparer, pour chaque jour ouvrable, la VaR calculée sur la base des positions en fin de journée à la variation sur un jour de la valeur du portefeuille réellement constatée à la fin du jour ouvrable suivant ;
- Un backtesting hypothétique qui consiste à comparer, pour chaque jour ouvrable, la VaR calculée sur la base des positions en fin de journée à la variation sur un jour de la valeur du portefeuille du jour ouvrable suivant, en supposant que les positions restent inchangées.

Stress test réglementaire : Faisant suite à la circulaire n°2/G/11, la banque centrale a exigé des banques et des institutions financières d'intégrer les « stress tests » dans leur processus de gouvernance et de gestion des risques en tant qu'outil prospectif d'appréciation de la solidité des banques et pour s'assurer qu'elles disposent de fonds propres suffisants pouvant absorber les chocs financiers. De ce fait, le CAM mène des stress tests réglementaires couvrant toutes les activités de marché à travers les simulations des facteurs de risque suivants :

- L'appréciation ou la dépréciation de la valeur du dirham ;
- La translation parallèle de la courbe des taux ;
- La baisse de la valeur du portefeuille des actions ;
- La dépréciation de la valeur liquidative.

Stress test interne : Le CAM a intégré dans son dispositif de gestion des risques, les résultats des stress tests internes réalisés. Pour en garantir la pertinence, le Pôle Pilotage des Risques Financiers s'assure de l'efficacité et de la cohérence des programmes et scénarios de stress tests établis. Les différents scénarios utilisés au niveau des stress tests font l'objet de revues régulières, sous l'égide du Pôle Pilotage des Risques Financiers. Ces revues sont présentées dans le cadre du Comité Directeur « ALM » présidé par un membre du Directeur.

Ces stress tests couvrent toutes les composantes du portefeuille de négociation à travers la simulation de l'ensemble des facteurs de risque impactant le portefeuille selon des scénarios spécifiques et ce, à travers :

- L'appréciation ou la dépréciation de la valeur du dirham ;
- La translation parallèle de la courbe des taux ;
- La baisse de la valeur du portefeuille des actions ;
- La dépréciation de la valeur liquidative.

Périmètre de couverture des stress tests : Les stress tests couvrent toutes les lignes métiers de la banque et les risques associés. Le pôle pilotage des risques financiers veille à inclure toutes les typologies des risques marché auxquels la banque est exposée.

Les stress tests réalisés permettent d'estimer les effets de chocs impactant simultanément les différents compartiments du marché financier tout en tenant compte de leurs interactions. Pour avoir une évaluation appropriée, nous observons les impacts sur les composants suivants :

- La valeur de l'actif ;
 - Les fonds propres.
- Les activités de marché qui font l'objet des tests de résistance réguliers et ad hoc se présentent comme suit :
- L'activité obligataire ;
 - L'activité boursière ;
 - L'activité Change ;
 - L'activités OPCVM.

Scénarios des stress tests : Le programme des stress tests est réalisé sur la base d'un ensemble de scénarios selon différents niveaux de sévérité, divers horizons temporels, divers risques évalués ainsi que leur usage (opérationnel et stratégique).

Les scénarios s'appuient sur des études statistiques menées sur l'historique des facteurs de risques pour des durées appropriées qui peuvent varier de trois mois à cinq ans, avec des scénarios avancés tels que la crise financière de 2008, la crise financière de 2008, la crise financière de 2008, la crise grecque, la crise sanitaire de 2020, etc.). Par conséquent, il s'agit de déterminer des scénarios spécifiques et adaptés au profil de risque de la banque.

Exigences en Fonds Propres : Risque de Marché : Conformément à la circulaire 26/G, le Crédit Agricole du Maroc est tenu de procéder au calcul, de l'exigence en fonds propres au titre du portefeuille de négociation.

Les Actifs du CAM doivent être placés dans deux portefeuilles définis par la réglementation le portefeuille bancaire (banking book) ou le portefeuille de négociation (trading book).

Selon l'article 56 de la circulaire 26/G, le portefeuille de négociation inclut des positions en vue de les céder à court terme et/ou dans l'intention de bénéficier de l'évolution favorable des cours actuels ou à courts termes, ou d'assurer des bénéfices arbitragés.

Par ailleurs, le portefeuille bancaire contient tous les éléments du bilan et hors bilan qui ne sont pas logés dans le portefeuille de négociation. Les exigences en fonds propres au titre du risque de marchés sont calculées selon le modèle standard à l'exception de celles de la position de change qui sont calculées selon la méthode avancée.

d. Dispositif de suivi des indicateurs :

Le suivi des risques de marché est effectué quotidiennement par la Direction Centrale des indicateurs risques financiers. Le management de la banque s'assure via un système de reporting périodique des niveaux d'exposition, de rendement, des risques adossés aux activités des marchés, de respect des exigences réglementaires et de conformité aux dispositifs de limite.

système de gestion :

L'ensemble des opérations traitées par la salle des marchés sont saisies et validées sur un outil de gestion. Les fonctionnalités du système répondent à toutes les contraintes de sécurité et de contrôle (Accès par profil utilisateurs, identifiant, mot de passe et tout type de gestion des habilitations et des restrictions d'accès, etc.)

Avec un processus intégrant jusqu'à trois étapes de validation (quatre statuts différents), il est possible de contrôler toute action liée à une opération et d'identifier son auteur, son objet, son horodatage, etc.

Le système dispose des pistes d'audit permettant la traçabilité des modifications, des changements des normes et des méthodes apportées au référentiel et aux opérations.

Des reportings destinés à BAM, au Directeur et aux comités ad-hoc sont édités, notamment ceux relatifs au dépassement de limite ou de ratio réglementaire, suivi trésorerie, etc.

Quotidiennement, toutes les opérations effectuées par la salle des marchés sont transmises à la comptabilité à travers des creux qui sont générés automatiquement.

3.6. Organisation de l'entité risque de marché :

Le dispositif organisationnel garantit une séparation stricte et hiérarchique entre les entités en charge de la gestion des risques de marché et celles impliquées dans le traitement des opérations (Front, Middle et Back Office). Cette indépendance structurelle est essentielle pour assurer une évaluation objective et impartiale des risques. L'entité risque marché relève ainsi de la Gestion Globale des Risques, ce qui renforce la fiabilité et l'intégrité des processus de suivi et de contrôle du risque.

4) Risque ALM

L'évaluation de la position de la banque face à la survenance des risques de taux et de liquidité passe par le calcul d'un ensemble d'indicateurs sur la base des données et des informations exploitées par les gestionnaires ALM.

Le suivi des risques ALM consiste à analyser les perspectives d'évolution de la situation de liquidité et de la position de taux prise par le CAM à court, à moyen et à long terme. Aussi, le suivi implique l'étude de la réaction des principaux indicateurs à des circonstances exceptionnelles (crise de liquidité, variation de taux et de ce, par rapport à la simulation de crise élaborée en interne).

4.1. Politique de gestion des risques ALM

Dans le cadre de son métier et à l'aide d'indicateurs pertinents, l'ALM vise à maîtriser, dans les meilleures conditions de rentabilité des fonds propres, les conséquences négatives potentielles des risques financiers de la banque. En d'autres termes, il s'agit d'optimiser la rentabilité des fonds propres tout en préservant un niveau acceptable de risque de taux, de change et de liquidité. Ce faisant, la fonction ALM s'assure que l'allocation des capitaux propres se fait de manière à adapter le volume et la structure des emplois et ressources à l'évolution du marché ainsi qu'à l'environnement financier et réglementaire, notamment aux ratios prudentiels.

La politique de la gestion Actif/Passif s'étale sur plusieurs pratiques subdivisées par type de risque :

a. Gestion de risque de liquidité :

Le risque de liquidité représente le risque que la banque subisse une perte au cas où elle ne disposerait pas, au moment approprié, des liquidités nécessaires pour respecter ses engagements financiers.

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Dans leurs travaux réguliers, les gestionnaires ALM analysent une série d'impasses de trésorerie dans le but de contrôler l'adéquation entre actif et passif en termes de cash-flows mensuels ou annuels. Le contrôle interne de cette adéquation consiste à comparer, entre eux, période par période, les flux projetés de l'actif et du passif et de l'hors bilan. Une impasse constitue donc l'écart entre les emplois et les ressources du bilan ajouté à la position nette de l'hors bilan pour un ensemble d'opérations, à une date ultérieure donnée. La présentation graphique de l'évolution de ces impasses dans le temps permet au comité ALM ainsi qu'à l'instance de gouvernance d'illustrer les perspectives d'investissements et de mettre en lumière les risques financiers à travers une analyse statique et dynamique.

En effet, l'analyse statique relie l'évolution future des encours d'opérations en stock - déjà engagés ou présentes au bilan. Quant à l'analyse dynamique, celle-ci élargit le périmètre d'analyse en y intégrant l'évolution future des encours du stock et celle des hypothèses de productions nouvelles.

Aussi, les gestionnaires ALM sont tenus de répondre aux normes prudentielles requises par la Banque Centrale dans le cadre du contrôle externe des banques et ce, à travers le calcul, le pilotage et la communication interactive mensuelle: reportings réglementaires, dont le ratio de liquidité à court terme « LCR », qui est l'indicateur réglementaire de référence en matière d'évaluation du risque de liquidité.

Par ailleurs, afin d'anticiper les retombées des chocs et des crises sur la santé financière de la banque, l'entité ALM veille à la réalisation d'un ensemble de stress tests de liquidité qui représentent une partie intégrante de son dispositif global de gestion des risques. Ces derniers permettent de définir le degré d'aversion aux risques et les limites d'exposition internes ainsi que de fonder des choix stratégiques en matière de liquidité et d'allocation des fonds propres. À cet effet, l'entité ALM évalue l'impact des hypothèses retenues sur des indicateurs financiers tels que : le Résultat Net, le Produit Net Bancaire, la Marge Nette,

les Fonds Propres Réglementaires, les gaps de liquidité, etc.

L'approche en liquidité du CAM met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, à moyen et à long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.

Au sein du Crédit Agricole du Maroc, le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi régulier par la structure ALM, en collaboration directe avec les différentes parties prenantes (BAM, le Marché, la Direction Risque de Marché, Banque Commerciale, etc.). Le Directeur est informé au quotidien de la situation de trésorerie de la banque à travers un reporting dédié.

En plus du dispositif réglementaire, le Crédit Agricole du Maroc a développé un ensemble d'outils (Impasses de liquidité, stress tests spécifiques, ratios de concentration, etc.) couvrant le court et le moyen terme et qui font l'objet d'une analyse approfondie en vue de définir -en cas de besoin de trésorerie- les mesures de couverture adéquates qui seront arrêtées par le Comité ALM.

Pour ce qui concerne l'implémentation du ratio de liquidité à court terme (LCR), la banque a instauré de nouvelles actions qui s'articulent autour (i) du renforcement de ses actifs liquides et réalisables et (ii) l'amélioration de son adossement bilanciel tout en préservant son niveau de rentabilité. Ainsi, au 31 décembre 2024, le LCR du CAM s'est établi à un niveau confortable, au-dessus du minimum réglementaire requis.

En outre, l'impasse de liquidité globale de la banque est positive sur l'horizon d'un mois (court-terme).

De façon générale, il convient de noter qu'aucune limite au titre du risque de liquidité n'a été dépassée au titre de l'exercice 2024.

3. Stratégie de financement et de refinancement mise en place

Le dispositif mis en place permet à la banque d'assurer un refinancement dans les meilleures conditions et en adéquation avec son plan stratégique, tout en respectant les limites réglementaires et internes régissant cette fonction. En effet, l'élaboration du plan de financement passe par l'estimation, sur une base dynamique, des soldes de trésorerie futures en tenant compte des principales entrées et sorties prévisionnelles générées par les activités commerciales et financières. Cet exercice est réalisé en appliquant plusieurs scénarios qui diffèrent selon leur niveau de sévérité. Les hypothèses retenues intègrent principalement les nouvelles entrées et la capacité de la banque à lever des fonds sur le marché monétaire.

b. Gestion du risque de taux :

La Direction de l'ALM analyse également le risque de taux qui repose sur deux approches complémentaires: l'une en intérêts courus et l'autre en valeur actuelle nette. Elle requiert préalablement de connaître les expositions aux différents aléas induisant les risques de taux ; ce sont les impasses par type de taux. L'approche en intérêts courus se focalise sur les impasses statiques et dynamiques des opérations présentant des caractéristiques de rémunération (taux fixe ou taux variable ou révisable. Elle accorde une importance particulière à l'impasse à taux fixe qui est la plus sensible aux variations de taux d'intérêt à court-terme.

Les impasses sont alors analysées par sous-ensembles d'opérations sensibles en intérêt à une même variable.

En effet, l'impasse à taux fixe ou à taux certain, correspond à l'impasse des opérations dont le taux est connu et invariable pendant une durée déterminée sur la période d'analyse.

Le pilotage du risque de taux s'appuie principalement sur des méthodes d'évaluation et de suivi qui se déclinent comme suit :

- Analyse de l'évolution de la structure du bilan à travers la distinction entre les taux fixes et les taux variables ;
- Analyse des durations moyennes des emplois et des ressources de la banque pour en dégager le profil de risque de taux (risque de perte en cas de hausse ou de baisse des taux) ;
- Mesure des impasses/Gaps de taux : Sur la base des échéanciers des éléments contractuels du bilan et des hypothèses d'écoulement statique préalablement validées pour les postes non échéancés du bilan, le gestionnaire ALM mesure l'importance des Gaps pour chaque maturité afin d'en dégager le profil de risque de la banque ;
- Veille au respect des limites réglementaires, notamment l'impact sur les fonds propres conformément aux exigences réglementaires « Bâle II » ; 200 Pbs (réglementaire) et 300 Pbs, ainsi que l'impact des autres scénarios tels que la hausse ou la baisse des taux courts, la pénétration ou l'aplatissement de la courbe des taux, sur le montant des intérêts courus et des intérêts courus prévisionnels des fonds propres réglementaires de la banque. Ces impacts sont par la suite comparés aux limites internes mises en place. Tout dépassement des limites est dûment justifié ;
- Reporting sur la gestion du risque de taux couvrant l'ensemble des analyses (mensuel).

Présentation des indicateurs de suivi du risque de taux :

Les principaux indicateurs de suivi du risque de taux se déclinent comme suit :

- Les gaps de taux relatifs à l'encadrement de la sensibilité de la MNI ;
- La sensibilité de la valeur économique des FP réglementaires : Max 15% des Fonds propres de catégorie 1.
- L'impact sur la MNI prévisionnelle d'une variation de taux (en %) ;
- L'impact sur la valeur économique des fonds propres d'un choc de taux (en %).

Méthodologies de mesure des risques de base et optionnels :

Les aspects relatifs aux risques de base et optionnels sont pris en compte dans la mesure des Gaps de taux de la banque. En effet, les modalités d'écoulement du bilan et de l'hors bilan utilisées dans la mesure des Gaps de taux intègrent un ensemble d'hypothèses traduisant d'une part, l'effet des options cachées incorporées au bilan (remboursement par anticipation relatifs aux DAI, etc.) et d'autre part, les actifs et passifs à taux variable écoulés sur la base de la nature du taux d'indexation et à la date de la prochaine révision de taux.

Limites fixées en matière de risque de taux et de leurs modalités révision :

- Sensibilité de la MNI (stress test 200 pbs) : Max +/- 5% de Marge nette d'intérêt prévisionnelle ;
- Sensibilité de la valeur économique des FP réglementaires : Max 15% des Fonds propres de catégorie 1.

Principales limites en termes d'impasse de taux :

- Gap de taux à 1 mois : Min 1 Mrds dhs ;
 - Gap de taux à 3 mois : Max -3 Mrds dhs ;
- Il est à noter que la révision des limites internes se fait sur demande de l'entité ALM et fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la réunion du Comité ALM qui doit approuver la décision de révision à la hausse ou à la baisse de ladite limite.
- La fixation des limites internes repose principalement sur plusieurs modalités :
- L'Analyse sectorielle ;
 - L'évolution de la structure bilancielle de la banque ;
 - L'évolution des conditions de marché (taux directeur, courbe de taux, sous liquidité, etc.).

Ainsi, en appliquant la norme relative à la gestion du risque de taux inhérent au portefeuille bancaire (IRRB) au 31 décembre 2024, l'étude statique d'un choc parallèle des taux de «+200 Pbs ressort un impact de +1,72% sur la marge nette d'intérêt prévisionnelle, et -1,5% pour un choc parallèle de -200 Pbs, respectant ainsi la limite en matière d'encadrement de la sensibilité de l'EV ;

Par ailleurs, en matière de perte maximale générée selon les différents scénarios réglementaires sur la valeur économique des fonds propres ne dépasse pas 3,3% des fonds propres de catégorie 1 de la banque, respectant ainsi les limites réglementaires en vigueur.

c. Gestion du risque de change

Le risque de change d'un actif financier est le risque pesant sur une position concernant une devise par rapport à une autre au sujet de la variation future du cours de change.

La gestion du risque de change au sein de la Direction ALM repose sur le suivi et la gestion de l'ensemble des positions de change inscrites au bilan et à l'hors bilan de la banque.

La gestion du risque de change consiste à mesurer, en temps réel, l'exposition nette sur chaque devise par rapport à la devise de référence.

La pratique consiste à produire des Gaps de liquidité globale dans chaque devise puis d'inclure les opérations équivalentes à des opérations de change à terme dans ces Gaps pour une couverture optimale.

4. Présentation de la Direction ALM

Le Comité ALM se charge de prendre toutes les mesures qu'il estime prioritaires pour une meilleure maîtrise des principaux risques financiers de la banque (taux, liquidité, change, prix et contrepartie financière).

La fréquence de tenue du Comité est au moins trimestrielle. Dans ce sens, il appartient au Comité ALM de définir les choix à arrêter pour la gestion de ces risques et ce, dans le cadre des limites de position de risques définies à partir des propositions des gestionnaires ALM.

Le Comité ALM se charge de définir les modalités de mise en place au niveau du GCAM vise à mesurer et à suivre les risques opérationnels avérés et potentiels des fonds propres ainsi que le niveau de risque tolérable par activité et procède à l'analyse du bilan et des différents ratios pour les comparer aux résultats convenus.

Dans le cadre de ses missions, le Comité ALM doit également veiller aux équilibres bilanciels de la banque et engager des actions en vue d'améliorer l'adossement en taux et en liquidité du bilan et ce, par l'analyse de l'adossement prévisionnel en intégrant les productions futures des emplois et ressources, au sein d'un processus de mesure, de contrôle et de gestion du risque opérationnel basé sur des règles, des normes et des méthodes homogènes pour l'ensemble des métiers du Groupe, Ladite politique a pour enjeux de :

- Se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur et les bonnes pratiques ;
- Optimiser, à terme, le capital réglementaire au titre du risque opérationnel ;
- Fournir un processus de mesure, de contrôle et de gestion du risque opérationnel.

5.2. Organisation de la filière des risques opérationnels

L'organisation de la filière risques opérationnels au niveau du GCAM s'articule autour des fonctions suivantes :

- La fonction centrale au niveau du siège, chargée de la mise en place d'un dispositif de maîtrise des risques efficace, exhaustif et homogène pour le Groupe ;
- Des managers risques opérationnels rattachés à la Direction Centrale du Risque Opérationnel. Ils sont responsables d'un ou de plusieurs périmètres métiers et sont les garants de la mise en œuvre de la charte et du dispositif de mesure et de gestion des risques opérationnels ;
- Des relais risques opérationnels désignés au niveau du réseau, au niveau des métiers centraux et au niveau des filiales. Ces relais ont pour mission d'identifier les événements, les incidents et les pertes opérationnelles et de les inventorier au niveau de l'outil de gestion des risques ;
- Des correspondants risques opérationnels (structures de contrôle interne ou autres) au niveau du siège, du réseau et des filiales. Ces correspondants sont chargés de remonter les événements et les incidents ainsi que les risques liés aux activités, aux procédures et aux structures des entités concernées ;
- Des chargés de régularisation au niveau du réseau qui assurent le suivi des statuts de régularisation des anomalies relevées par les systèmes de contrôle interne.

Le pilotage et le suivi du dispositif de gestion des risques opérationnels sont assurés à travers un dispositif global de gouvernance décliné via les instances suivantes :

Le Comité Risque Opérationnel CAM : organe spécialisé chargé de la validation, de la stratégie, de la politique, des normes et des méthodes du dispositif risque opérationnel. Il veille également au suivi des évolutions des cartographies des risques, des incidents, des pertes et des plans d'action.

Le Comité Risques Opérationnels Métiers : en charge du suivi de l'évolution de la collecte des événements et des incidents, de la validation des mises à jour de la cartographie, de l'opération et de la mise en œuvre des actions d'atténuation et de maîtrise des risques. Ce comité vise à suivre l'exposition du métier aux risques opérationnels et à vérifier la bonne application du dispositif.

5.3. Principaux outils méthodologiques :

a. Cartographie des risques opérationnels

La démarche d'élaboration de la cartographie de gestion des risques opérationnels utilise une approche qui identifie et organise les risques par priorité, avant de mettre en place des stratégies pour les atténuer.

Le processus de mesure, de contrôle et de gestion des risques potentiels et la détection, au plus tôt, des défaillances avérées (événements et incidents), elle s'articule autour de deux axes :

- Une approche diagnostique consistant à parcourir les lignes métiers pour identifier les risques inhérents aux activités exercées (analyse des processus concernés) en tenant compte des contrôles mis en place (au niveau des procédures, verrouillage SI, dispositif de contrôles mis en place...);
 - Une approche basée sur une remontée des événements et incidents via différentes sources [Contrôle permanent Réseau, Siège et filiales, Relais Risques Opérationnels, Audit et inspection, Réclamations...].
- Le processus d'évaluation et de mesure des risques combine l'évaluation à dire d'expert pour les risques potentiels ainsi que l'évaluation sur une base réelle pour les risques avérés.
- À l'issue de l'exercice 2024, le Comité ALM a mis à jour de la cartographie des risques, notamment :
- Traiter et analyser les événements, incidents et pertes de la période émanant de différentes sources (rapport du contrôle permanent, audit général groupe et métiers) ;
 - Détecter et identifier les nouveaux risques potentiels ;
 - Formaliser les nouveaux risques potentiels au niveau des fiches risques ;
 - Traiter les fiches risques avec le métier concerné pour la validation des risques et l'élaboration des plans d'action pour leur atténuation ;
 - Analyser les autres événements déclencheurs, internes ou externes, pouvant impacter les risques existants au niveau de la cartographie (changements organisationnels, informatisation d'un processus, nouvelle réglementation, etc.).
 - Clôturer les risques dont les plans d'action ont permis de verrouiller les sources de risques.

Le suivi des risques opérationnels est assuré au niveau du siège, du réseau et des filiales à l'attention des risques opérationnels métiers, dont l'ordre du jour porte sur les points suivants :

- Suivi de la fréquence et de la qualité de la remontée des événements et incidents sur la période ;
- Analyse des remontées sur la période et identification des risques opérationnels ainsi que des actions d'atténuation et afférentes ;
- Analyse des indicateurs de risque opérationnel et suivi des seuils ;
- Suivi de l'état d'avancement des plans d'action relatifs à l'atténuation des risques ;
- Présentation et validation de la mise à jour de la cartographie (nouveaux risques, évolution de la criticité, classification, etc.).

b. Dispositif de suivi des plans d'atténuation et de maîtrise des risques

Le dispositif global de gestion des risques opérationnels du GCAM prévoit l'identification et le pilotage des plans d'action afin de parer ou d'atténuer la probabilité de survenance des risques opérationnels. Le suivi de ce dispositif est assuré par la Direction PMO au sein du « Pôle Développement » en étroite collaboration avec la Direction Centrale du Risque Opérationnel.

c. Processus de collecte des événements, des incidents et des pertes

En plus des exigences réglementaires, la collecte des incidents répond à un objectif d'évaluation du coût du risque et d'amélioration permanente des dispositifs de contrôle interne.

Ce processus est basé sur deux niveaux de collecte :

- La remontée au fil de l'eau des événements ou des incidents détectés par les relais risques opérationnels ou par les correspondants risques opérationnels en fonction de leur périmètre métier au niveau de l'outil de gestion ;
- La détection des événements et des incidents à travers la remontée, à fréquence régulière, émanant des acteurs du dispositif de contrôle interne (contrôle permanent, audit et inspection) permettant d'alimenter les bases de données et d'assurer un suivi de la régularisation des anomalies détectées.

d. Dispositif de reporting

Afin de disposer d'une vision transverse du suivi et du pilotage des risques opérationnels, le GCAM a mis en place une solution de gestion permettant de générer un ensemble de reportings permettant de piloter et d'évaluer le processus de collecte de remontée des événements et des incidents, il existe 3 types de reportings :

- Des reportings existants au niveau des métiers, qui visent à présenter les principaux éléments de mesure, d'évolution et d'exposition à ux risques opérationnels et ce, dans un objectif de prise de décisions lors des Comités RO ;
- Des reportings consolidés à usage interne, au niveau du Groupe, qui visent à présenter des éléments consolidés sur les risques (principaux risques opérationnels survenus et risques majeurs, évolutions des incidents et des KRI, état d'avancement des actions d'atténuation, etc.) ;
- Des reportings consolidés réglementaires à destination des instances de supervision.



PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse du Crédit Agricole du Maroc a été effectuée conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

1.1 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle et engagements par signature

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES CRÉANCES

- Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :
 - Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
 - Crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
- Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.
- Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle).
- Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière.
- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat. Créances en souffrance sur la clientèle
- Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur. Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :
 - Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,
 - Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :
 - * 20 % pour les créances pré-douteuses,
 - * 50 % pour les créances douteuses,
 - * 100 % pour les créances compromises.
- Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.
- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

1.2 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.3 Portefeuilles de titres

1.3.1 Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du plan comptable des établissements de crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

1.3.2 Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieur à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance.

Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de placement sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus, coupon couru inclus.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus.

1.3.3 Titres d'investissement

Les titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus et coupon couru inclus.

1.3.4 Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le Plan Comptable des Etablissements

de Crédit en :

- Autres titres de participation;
- Participations dans les entreprises liées;
- Titres de l'activité du portefeuille;
- Autres emplois assimilés.

À chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis; valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultat et cours de bourse. Seules, les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

1.3.5 Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

1.4 Les opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique des autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

1.5 Les provisions pour risques généraux

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, non identifiés et non mesurables avec précision.

1.6 Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

| Nature | Durée d'amortissement |
|---|---------------------------------|
| Droit au bail | Non amortissable |
| Brevets et marques | Durée de protection des brevets |
| Immobilisations en recherche et développement | 1an |
| Logiciels informatiques | 5ans |
| Autres éléments du fonds de commerce | Non amortissable |

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

| Nature | Durée d'amortissement |
|---|-----------------------|
| Terrain | Non amortissable |
| Immeubles d'exploitation. Bureaux | 20 ans |
| Mobilier de bureau d'exploitation | 10 ans |
| Matériel de bureau d'exploitation | 10 ans |
| Matériel informatique | 5 ans |
| Matériel roulant | 5 ans |
| Autres matériels d'exploitation | 5 ans |
| Agencements, aménagements et installations d'exploitation | 10 ans |

1.7 Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

1.8 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

INTÉRÊTS

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (cautions, avais et autres ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat. Les intérêts assimilés sont constatés en produit ou en charge dès leur facturation.

COMMISSIONS

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

1.9 Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère exceptionnel.


BILAN

en milliers de dh

| ACTIF | 31/12/24 | 31/12/23 |
|---|--------------------|--------------------|
| VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX | 5.319.374 | 4.297.145 |
| CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS | 7.243.767 | 2.502.105 |
| À vue | 2.548.027 | 1.385.419 |
| À terme | 4.695.740 | 1.116.686 |
| CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE | 101.504.154 | 98.959.509 |
| Crédits de trésorerie et à la consommation | 51.027.691 | 48.931.520 |
| Crédits à l'équipement | 23.819.834 | 24.993.003 |
| Crédits immobiliers | 17.375.021 | 17.030.511 |
| Autres crédits & financement participatifs | 9.281.609 | 8.004.475 |
| CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE | 645.647 | 816.271 |
| TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT | 16.501.028 | 7.474.423 |
| Bons du Trésor et valeurs assimilées | 9.643.581 | 5.381.396 |
| Autres titres de créance | 618.656 | 181.633 |
| Titres de propriété | 6.238.792 | 1.911.394 |
| AUTRES ACTIFS | 4.728.829 | 4.921.174 |
| TITRES D'INVESTISSEMENT | 6.761.269 | 5.697.258 |
| Bons du Trésor et valeurs assimilées | 6.761.269 | 5.697.258 |
| Autres titres de créance | | |
| TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS | 3.140.764 | 3.085.543 |
| Participations dans les entreprises liées | 1.375.392 | 1.318.470 |
| Autres titres de Participations et emplois assimilés | 1.765.371 | 1.767.073 |
| Titres de Moubadara & Moucharaka | | |
| CRÉANCES SUBORDONNÉES | | |
| DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT & WAKALA BIL ISTITHMAR PLACÉS | 763.330 | 849.141 |
| IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION | | |
| IMMOBILISATIONS DONNÉES EN IJARA | | |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 463.008 | 463.543 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 6.674.781 | 6.982.854 |
| TOTAL | 153.745.951 | 136.048.965 |

HORS BILAN

en milliers de dh

| | 31/12/24 | 31/12/23 |
|---|-------------------|-------------------|
| ENGAGEMENTS DONNÉS | 21.230.589 | 15.974.924 |
| Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés | 361.921 | 86.183 |
| Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle | 16.012.648 | 11.847.304 |
| Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés | 253.898 | 305.440 |
| Engagements de garantie d'ordre de la clientèle | 4.602.122 | 3.735.997 |
| Titres achetés à réméré | | |
| Autres titres à livrer | | |
| ENGAGEMENTS REÇUS | 7.915.220 | 7.051.132 |
| Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés | 736.330 | |
| Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés | 7.178.890 | 7.051.132 |
| Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers | | |
| Titres vendus à réméré | | |
| Autres titres à recevoir | | |

COMPTE DE RÉSULTAT

en milliers de dh

| | 31/12/24 | 31/12/23 |
|--|------------------|------------------|
| PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE | 7.536.392 | 6.729.923 |
| Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les EC | 71.864 | 57.003 |
| Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle | 4.963.659 | 4.710.735 |
| Intérêts et produits assimilés sur titres de créance | 309.032 | 256.124 |
| Produits sur titres de propriété & certificats de Sukuk | 115.515 | 110.575 |
| Commissions sur prestations de service | 618.584 | 568.974 |
| Autres produits bancaires | 1.457.738 | 1.026.512 |
| Transferts de charges sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus | | |
| CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE | 3.015.519 | 3.306.281 |
| Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les EC | 843.593 | 709.075 |
| Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle | 1.455.250 | 1.418.525 |
| Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis | 199.087 | 188.036 |
| Autres charges bancaires | 517.589 | 990.645 |
| Transferts de produits sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus | | |
| PRODUIT NET BANCAIRE | 4.520.873 | 3.423.642 |
| Produits d'exploitation non bancaire | 44.606 | 21.671 |
| Charges d'exploitation non bancaire | 186.838 | 213.806 |
| CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION | 2.210.602 | 2.136.855 |
| Charges de personnel | 1.156.178 | 1.132.996 |
| Impôts et taxes | 46.790 | 42.552 |
| Charges externes | 734.876 | 694.962 |
| Autres charges générales d'exploitation | 74.584 | 78.089 |
| Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations | 198.173 | 188.255 |
| DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES | 2.576.132 | 1.632.353 |
| Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature | 1.047.301 | 692.670 |
| Pertes sur créances irrécouvrables | 759.372 | 595.964 |
| Autres dotations aux provisions | 769.458 | 343.719 |
| REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES | 784.545 | 681.685 |
| Reprises de provisions pour créances et engagements par signature | 613.777 | 372.091 |
| Récupérations sur créances amorties | 28.910 | 23.863 |
| Autres reprises de provisions | 141.858 | 285.731 |
| RÉSULTAT COURANT | 376.453 | 143.984 |
| Produits non courants | 284 | 134 |
| Charges non courantes | 95.701 | 93.012 |
| RÉSULTAT AVANT IMPÔTS | 281.036 | 51.106 |
| Impôts sur les résultats | 19.367 | 18.129 |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE | 261.669 | 32.977 |


TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en milliers de dh

| | 31/12/24 | 31/12/23 |
|---|-------------------|-------------------|
| Produits d'exploitation bancaire perçus | 7.536.392 | 6.729.923 |
| Récupérations sur créances amorties | 28.910 | 23.863 |
| Produits d'exploitation non bancaire perçus | 44.890 | 21.805 |
| Charges d'exploitation bancaire versées | -4.067.343 | -4.280.813 |
| Charges d'exploitation non bancaire versées | -282.539 | -306.818 |
| Charges générales d'exploitation versées | -2.012.429 | -2.136.855 |
| Impôts sur les résultats versés | -19.367 | -18.129 |
| I. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES | 1.228.515 | 32.977 |
| Créances sur les établissements de crédit et assimilés | -4.741.750 | -35.768 |
| Créances sur la clientèle | -2.288.122 | -3.964.756 |
| Titres de transaction de placement, d'investissement et de participations | -10.145.836 | 1.913.879 |
| Autres actifs | 192.344 | -80.534 |
| Immobilisations données en crédit-bail et en location | | |
| Dettes envers les établissements de crédit et assimilés | 5.149.917 | -4.411.529 |
| Dépôts de la clientèle | 8.500.577 | 857.383 |
| Titres de créance émis | 1.230.734 | -781.048 |
| Autres passifs | 983.550 | -285.938 |
| II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION | -1.118.586 | -6.788.312 |
| III. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (I + II) | 109.928 | -6.755.335 |
| Produit des cessions d'immobilisations financières | | |
| Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles | 7.829 | 4.361 |
| Acquisition d'immobilisations financières | | |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles | -125.512 | -185.505 |
| Intérêts perçus | | |
| Dividendes perçus | | |
| IV. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | -117.683 | -181.145 |
| Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus | | |
| Émission de dettes subordonnées | 997.006 | -61.668 |
| Émission d'actions | | |
| Remboursement des capitaux propres et assimilés | | |
| Augmentation des capitaux propres et assimilés | 32.977 | 1.468.926 |
| Intérêts versés | | |
| Dividendes versés | | |
| V. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | 1.029.983 | 1.407.258 |
| VI. VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+ IV +V) | 1.022.229 | -5.529.222 |
| VII. TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE | 4.297.145 | 9.826.367 |
| VIII. TRÉSORERIE À LA CLOTURE DE L'EXERCICE | 5.319.373 | 4.297.145 |

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

en milliers de dh

| I - TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS | 31/12/24 | 31/12/23 |
|---|------------------|------------------|
| Intérêts et produits assimilés | 5.344.555 | 5.023.863 |
| Intérêts et charges assimilés | 2.497.930 | 2.315.636 |
| MARGE D'INTÉRÊT | 2.846.625 | 2.708.227 |
| Commissions perçues | 618.584 | 568.974 |
| Commissions servies | 9.555 | 7.977 |
| MARGE SUR COMMISSIONS | 609.029 | 560.997 |
| Résultat des opérations sur titres de transaction | 893.891 | 171.359 |
| Résultat des opérations sur titres de placement | 68.119 | -50.178 |
| Résultat des opérations de change | 264.647 | 230.227 |
| Résultat des opérations sur produits dérivés | | |
| RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ | 1.226.657 | 351.408 |
| Résultat des opérations sur titres de Moudaraba & Moucharaka | | |
| Divers autres produits bancaires | 158.988 | 137.345 |
| Diverses autres charges bancaires | 320.427 | 334.335 |
| PRODUIT NET BANCAIRE | 4.520.873 | 3.423.642 |
| Résultat des opérations sur immobilisations financières | -1.146 | -8.639 |
| Autres produits d'exploitation non bancaire | 44.606 | 18.266 |
| Autres charges d'exploitation non bancaire | 186.290 | 191.650 |
| Charges générales d'exploitation | 2.210.602 | 2.136.855 |
| RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION | 2.167.441 | 1.104.764 |
| Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance | 1.163.986 | 892.679 |
| Autres dotations nettes des reprises aux provisions | 627.002 | 68.101 |
| RÉSULTAT COURANT | 376.453 | 143.984 |
| RÉSULTAT NON COURANT | -95.417 | -92.878 |
| Impôts sur les résultats | 19.367 | 18.129 |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE | 261.669 | 32.977 |
| II - CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT | | |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE | 261.669 | 32.977 |
| Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles | 198.173 | 188.255 |
| Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières | 3.021 | 14.885 |
| Dotations aux provisions pour risques généraux | 409.925 | 171.868 |
| Dotations aux provisions réglementées | | |
| Dotations non courantes | 11.575 | |
| Reprises de provisions | 134.299 | 270.499 |
| Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles & corporelles | 7.829 | 18 |
| Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles & corporelles | | 5 |
| Plus-values de cession sur immobilisations financières | | 3.405 |
| Moins-values de cession sur immobilisations financières | 548 | 22.156 |
| Reprises de subventions d'investissement reçues | | |
| CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT | 742.783 | 156.224 |
| Bénéfices distribués | | |
| AUTOFINANCEMENT | 742.783 | 156.224 |

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

en milliers de dh

| CRÉANCES | Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux | Banques au Maroc | Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc | Établissements de crédit à l'étranger | 31/12/24 | 31/12/23 |
|---------------------------------------|---|------------------|---|---------------------------------------|------------------|------------------|
| COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS | 2.496.663 | 160.054 | 583.001 | 498.843 | 3.738.560 | 3.703.493 |
| VALEURS REÇUES EN PENSION | | | | | | 100.736 |
| Au jour le jour | | | | | | 100.736 |
| À terme | | | | | | |
| COMPTES ET PRÊTS DE TRÉSORERIE | | 1.621.498 | | 2.619.570 | 4.241.068 | |
| Au jour le jour | | 1.300.000 | | | 1.300.000 | |
| À terme | | 321.498 | | 2.619.570 | 2.941.068 | |
| PRÊTS FINANCIERS | | | 1.749.356 | | 1.749.356 | 1.112.505 |
| AUTRES CRÉANCES | | | | | | 514 |
| INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR | 143 | | 11.446 | | 11.590 | 11.394 |
| CRÉANCES EN SOUFFRANCE | | | | | | |
| TOTAL | 2.496.806 | 1.781.552 | 2.343.803 | 3.118.413 | 9.740.573 | 4.928.643 |

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

en milliers de dh

| CRÉANCES | "Secteur public" | Secteur privé | | | 31/12/24 | 31/12/23 |
|--|------------------|-------------------------|-----------------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| | | Entreprises Financières | Entreprises non financières | Autre clientèle | | |
| CRÉDITS DE TRÉSORERIE | 4.098.060 | 287.436 | 27.474.478 | 15.237.950 | 47.097.924 | 45.209.188 |
| Comptes à vue débiteurs | 1.237.131 | 287.436 | 9.907.756 | 6.442.032 | 17.874.355 | 18.096.421 |
| Créances commerciales sur le maroc | 2.279 | | 2.663.777 | 1.114.899 | 3.780.955 | 3.069.226 |
| Crédits à l'exportation | | | 293.180 | 58.709 | 351.889 | 640.012 |
| Autres crédits de trésorerie | 2.858.650 | | 14.609.765 | 7.622.309 | 25.090.724 | 23.403.529 |
| CRÉDITS À LA CONSOMMATION | | | | 2.159.184 | 2.159.184 | 2.095.108 |
| CRÉDITS À L'EQUIPEMENT | 971.647 | 2.045.967 | 10.850.414 | 8.482.341 | 22.350.369 | 23.554.376 |
| CRÉDITS IMMOBILIERS | | | 6.854.035 | 9.937.682 | 16.791.717 | 16.413.457 |
| AUTRES CRÉDITS | 50.000 | 3.977.186 | 491.112 | 1.367.003 | 5.885.301 | 5.884.689 |
| CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE | 645.647 | | | | 645.647 | 809.322 |
| INTÉRÊTS COURUS A RECEVOIR | | | | 3.823.352 | 3.823.352 | 3.690.612 |
| CRÉANCES EN SOUFFRANCE | | | 38.762 | 1.560.649 | 3.396.308 | 2.119.029 |
| TOTAL | 5.765.354 | 6.349.351 | 47.230.688 | 42.804.408 | 102.149.801 | 99.775.780 |


VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR

en milliers de dh

| | ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS | ÉMETTEURS PUBLICS | ÉMETTEURS PRIVÉS | | 31/12/24 | 31/12/23 |
|--------------------------------------|--|-------------------|------------------|----------------|-------------------|-------------------|
| | | | Financiers | Non financiers | | |
| TITRES CÔTÉS | | 16.404.850 | 6.187.213 | 670.234 | 23.262.297 | |
| Bons du Trésor et Valeurs Assimilées | | 16.404.850 | | | 16.404.850 | 11.078.654 |
| Obligations | | | | 302.623 | 302.623 | 181.120 |
| Autres titres de créance | | | | 316.033 | 316.033 | 513 |
| Titres de propriété | | | 6.187.213 | 51.579 | 6.238.792 | 1.911.394 |
| TITRES NON CÔTÉS | | | | | | |
| Bons du Trésor et Valeurs Assimilées | | | | | | |
| Obligations | | | | | | |
| Autres titres de créance | | | | | | |
| Titres de propriété | | | | | | |
| TOTAL | - | 16.404.850 | 6.187.213 | 670.234 | 23.262.297 | 13.171.681 |

VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT

en milliers de dh

| | Valeur comptable brute | Valeur actuelle | Valeur de remboursement | Plus-values latentes | Moins-values latentes | Provisions |
|--------------------------------------|------------------------|-------------------|-------------------------|----------------------|-----------------------|---------------|
| TITRES DE TRANSACTION | 12.477.785 | 12.477.785 | 12.580.008 | | | |
| Bons du Trésor et Valeurs Assimilées | 6.039.680 | 6.039.680 | 6.039.680 | | | |
| Obligations | 102.222 | 102.222 | 102.222 | | | |
| Autres titres de créance | 316.033 | 316.033 | 316.033 | | | |
| Titres de propriété | 6.122.073 | 6.122.073 | 6.122.073 | | | |
| TITRES DE PLACEMENT | 3.883.160 | 3.992.980 | 3.876.019 | 65.494 | 42.011 | 42.011 |
| Bons du Trésor et Valeurs Assimilées | 3.543.942 | 3.681.760 | 3.559.300 | 63.848 | 14.012 | 14.012 |
| Obligations | 222.500 | 194.501 | 200.000 | | 27.999 | 27.999 |
| Autres titres de créance | | | | | | |
| Titres de propriété | 116.719 | 116.719 | 116.719 | 1.646 | | |
| TITRES D'INVESTISSEMENT | 6.612.772 | 6.792.689 | 6.350.728 | | | 9.421 |
| Bons du Trésor et Valeurs Assimilées | 6.485.995 | 6.669.370 | 6.224.500 | | | 9.421 |
| Eurobond | 126.777 | 123.319 | 126.228 | | | 9.421 |
| Obligations | | | | | | |
| Autres titres de créance | | | | | | |
| TOTAL | 22.973.718 | 23.263.455 | 22.806.755 | 65.494 | 42.011 | 51.432 |

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS

en milliers de dh

| | 31/12/24 | 31/12/23 |
|---|------------------|------------------|
| INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETÉS | | |
| OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES | | |
| DÉBITEURS DIVERS | 660.362 | 579.285 |
| Sommes dues par l'État | 554.507 | 483.169 |
| Sommes diverses dues par le personnel | | |
| Divers autres débiteurs | 105.855 | 96.115 |
| VALEURS ET EMPLOIS DIVERS | 3.041.562 | 3.088.352 |
| COMPTES DE RÉGULARISATION | 1.026.906 | 1.253.537 |
| CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES | | |
| TOTAL | 4.728.829 | 4.921.174 |

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS

en milliers de dh

| Société Émettrice | Secteur d'activité | Capital | Participation au capital en % | Provisions | Valeur Nette Comptable | Produits inscrits au CPC de l'exercice |
|---|------------------------------|------------|-------------------------------|----------------|------------------------|--|
| AGRICULTURE | | | | 15.154 | 14.511 | |
| SONACOS | Agro Industrie | 160.000 | 0,98% | 50 | | |
| COMAPRA | Agro Industrie | 66.800 | 0,01% | 8 | | |
| SNDE | Agriculture | 40.965 | 0,24% | 100 | | |
| SOGETA | Agriculture | | 0,00% | 300 | | |
| SUNABEL | Agro Industrie | 190.173 | 0,38% | | 311 | |
| SOCIÉTÉ LAITIÈRE CENTRALE DU NORD | Agro Industrie | 50.000 | 0,39% | 197 | | |
| FRUMAT | Agro Industrie | | | 14.499 | | |
| HALIOPOLIS | Agro Industrie | 71.000 | 20,00% | | 14.200 | |
| BANQUES, FINANCES & SERVICES | | | | 31.304 | 782.853 | 10.406 |
| TAMWIL ALFELLAH | Agriculture | 151.000 | 100,00% | | 151.000 | |
| HOLDAGRO | Agriculture & Agro Industrie | 36.376 | 99,66% | | 36.251 | |
| INTERBANK | Service | 11.500 | 18,00% | 1.403 | | |
| MAROCLEAR | Service | 100.000 | 1,80% | | 1.795 | |
| SWIFT | Service | | | 23 | | |
| CENTRE MONÉTIQUE INTERBANCAIRE | Service | 98.200 | 10,18% | | 10.000 | |
| AGRAM INVEST | Fonds d'investissement | 40.060 | 22,18% | 3.502 | 5.280 | |
| IGRANE | Fonds d'investissement | 24.605 | 15,87% | | 3.905 | |
| RÉGIONAL GESTION | Gestion de Fonds | 1.000 | 18,00% | 180 | | |
| FOND D'INVESTISSEMENT DE L'ORIENTAL | Fonds d'investissement | 300.000 | 7,17% | 6.400 | 7.038 | |
| FIROGEST | Gestion de Fonds | 2.000 | 12,50% | | 250 | |
| TARGA | Fonds d'investissement | 7.500 | 99,99% | 5.057 | 2.443 | |
| FINEA | Banque & Finance | 300.000 | 0,22% | | 560 | 51 |
| SMAEX | Assurance | 50.000 | 0,48% | | 356 | |
| CAM LEASING | Banque & Finance | 160.000 | 100,00% | | 158.000 | |
| AL FILAHI CASH | Banque & Finance | 65.000 | 100,00% | 7.361 | 57.639 | |
| CAM COURTAGE | Assurance | 100 | 100,00% | | 100 | 5.390 |
| MSIN | Investissements en bourse | 10.000 | 80,00% | | 15.410 | 4.800 |
| MSIN GESTION | Gestion d'actifs | 5.000 | 30,00% | 628 | 872 | |
| SGFG | Gestion de Fonds | 4.374 | 4,54% | | 59 | |
| BOURSE DE CASABLANCA | Bourse | 387.518 | 3,00% | | 11.765 | 165 |
| AL AKHDAR BANK | Banque participative | 400.000 | 51,00% | | 204.000 | |
| AMIFA | Microcrédit | 94.430 | 20,00% | 6.750 | 11.402 | |
| CAM FACTORING | Factoring | 100.000 | 100,00% | | 100.000 | |
| AFREXIMBANK | Banque & Finance | 47.500.000 | 0,06% | | 4.727 | |
| DIVERS | | | | 6.290 | 2.072.567 | 104.823 |
| SONADAC | Aménagement | 589.904 | 2,81% | 1.357 | 15.208 | |
| GCAM DOC | Gestion des Archives | 10.000 | 100,00% | 4.813 | 5.187 | |
| IMMOVERT CAPITAL | Société civile Immobilière | 120 | 100,00% | 120 | | |
| IMMOVERT PLACEMENT | OPCI | 537.000 | 3,95% | | 21.303 | 1.525 |
| AVENIR PATRIMOINE SÉCURITÉ SPI - RFA | OPCI | 19.402.985 | 6,69% | | 1.300.000 | 61.911 |
| AGROPOLE DU LOUKKOS | Développement Local | 46.600 | 15,00% | | 6.990 | |
| CDG PREMIUM IMMO SPI-RFA | OPCI | 1.216.216 | 9,01% | | 90.000 | 5.419 |
| REAL ESTATE SECURITY SPI-RFA | OPCI | 15.384.615 | 1,28% | | 200.000 | 9.917 |
| OPCI SECURE REAL ESTATE INVEST | OPCI | 721.230 | 60,00% | | 432.729 | 26.050 |
| SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT LOCAL À RABAT | Développement Local | 10.000 | 4,50% | | 450 | |
| SCI LIMA | SCI | 200 | 100% | | 200 | |
| CASA PATRIMOINE | Développement Local | 31.000 | 1,61% | | 500 | |
| DOTATIONS DIVERSES | | | | 65.018 | 270.833 | |
| TOTAL | | | | 117.765 | 3.140.764 | 115.228 |


IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

en milliers de dh

| NATURE | Montant brut au début de l'exercice | Montant des acquisitions au cours de l'exercice | Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice | Reclassements | Montant brut à la fin de l'exercice | Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice | Dotations au titre de l'exercice | Montant des amortissements sur immobilisations sorties | Montant des amortissements / Régularisation | Cumul | Montant net à la fin de l'exercice |
|---|-------------------------------------|---|---|---------------|-------------------------------------|--|----------------------------------|--|---|------------------|------------------------------------|
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 1.040.055 | 44.832 | | | 1.084.887 | 576.513 | 45.366 | | | 621.879 | 463.008 |
| - Droit au bail | 20.149 | | | | 20.149 | 8.170 | | | | 8.170 | 11.979 |
| - Immobilisations en recherche et développement | | | | | | | | | | | |
| - Autres immobilisations incorporelles d'exploitation | 1.019.906 | 44.832 | | | 1.064.738 | 568.343 | 45.366 | | | 613.709 | 451.029 |
| - Immobilisations incorporelles hors exploitation | | | | | | | | | | | |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 9.444.423 | 80.680 | 215.183 | | 9.309.921 | 2.461.569 | 190.162 | 28.101 | 11.510 | 2.635.140 | 6.674.780 |
| - Immeubles d'exploitation | 4.237.724 | | 185.000 | 26.053 | 4.078.777 | 318.057 | 35.837 | | | 353.893 | 3.724.883 |
| - Mobilier et matériel d'exploitation | 972.906 | 48.833 | 27.937 | | 993.802 | 842.142 | 41.829 | 27.937 | | 856.033 | 137.768 |
| - Autres immobilisations corporelles d'exploitation | 1.306.865 | 12.659 | | 5.384 | 1.324.908 | 1.035.091 | 62.905 | | 11.453 | 1.109.449 | 215.459 |
| - Immobilisations corporelles hors exploitation | 2.768.160 | 9.952 | 280 | 898 | 2.778.729 | 266.279 | 49.591 | 163 | 57 | 315.764 | 2.462.965 |
| - Immobilisations en cours | 158.768 | 9.237 | 1.965 | 32.335 | 133.705 | | | | | | 133.705 |
| TOTAL | 10.484.478 | 125.512 | 215.183 | | 10.394.807 | 3.038.082 | 235.528 | 28.101 | 11.510 | 3.257.019 | 7.137.788 |

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

en milliers de dh

| DETTES | ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU MAROC | | | ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT À L'ÉTRANGER | 31/12/24 | 31/12/23 |
|--------------------------------------|---|------------------|---|---------------------------------------|-------------------|-------------------|
| | Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des chèques Postaux | Banques au Maroc | Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc | | | |
| COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS | | | 318.456 | 5.176 | 323.632 | 1.711.443 |
| VALEURS DONNÉES EN PENSION | 11.391.358 | | | | 11.391.358 | 5.643.990 |
| Au jour le jour | | | | | | |
| À terme | 11.391.358 | | | | 11.391.358 | 5.643.990 |
| EMPRUNTS DE TRÉSORERIE | 6.077.000 | 862.000 | | | 6.939.000 | 6.005.000 |
| Au jour le jour | | | | | | |
| À terme | 6.077.000 | 862.000 | | | 6.939.000 | 6.005.000 |
| EMPRUNTS FINANCIERS | | | | 701.872 | 701.872 | 850.885 |
| AUTRES DETTES | | 8.397 | 8.717 | | 17.114 | 22.642 |
| INTÉRÊTS COURUS À PAYER | 63.986 | 10.066 | 1.648 | | 75.700 | 64.606 |
| TOTAL | 17.532.344 | 880.463 | 328.820 | 707.048 | 19.448.675 | 14.298.566 |

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

en milliers de dh

| DÉPÔTS | Secteur public | Secteur privé | | | 31/12/24 | 31/12/23 |
|----------------------------------|-------------------|-------------------------|----------------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| | | Entreprises financières | Entreprises non financière | Autre clientèle | | |
| COMPTES À VUE CRÉDITEURS | 9.685.300 | 1.103.022 | 15.667.890 | 36.789.922 | 63.246.134 | 53.628.795 |
| COMPTE D'ÉPARGNE | | | | 15.608.321 | 15.608.321 | 14.867.161 |
| DÉPÔTS À TERME | 6.254.055 | 6.958.831 | 3.880.225 | 5.807.450 | 22.900.561 | 25.736.668 |
| EMPRUNTS FINANCIERS | | 522.782 | | | 522.782 | 726.370 |
| AUTRES COMPTES CRÉDITEURS | 215.128 | 8.206 | 2.420.055 | 1.446.296 | 4.089.685 | 2.858.993 |
| INTÉRÊTS COURUS À PAYER | | 75 | | 405.213 | 405.288 | 454.396 |
| TOTAL | 16.154.483 | 8.592.916 | 21.968.170 | 60.057.203 | 106.772.771 | 98.272.384 |

DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS

en milliers de dh

| | 31/12/24 | 31/12/23 |
|---|------------------|----------------|
| INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS | | |
| OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES | 70.000 | 90.625 |
| CRÉDITEURS DIVERS | 701.345 | 273.942 |
| Sommes dues à l'État | 605.555 | 168.346 |
| Sommes dues aux organismes de prévoyance | 50.236 | 48.422 |
| Sommes diverses dues aux actionnaires et associés | 12.568 | 12.568 |
| Fournisseurs de biens et services | 34.365 | 40.630 |
| Divers autres créditeurs | | 3.975 |
| COMPTES DE RÉGULARISATION | 1.134.771 | 557.999 |
| CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES | | |
| TOTAL | 1.906.115 | 922.565 |


PROVISIONS

en milliers de dh

| | 31/12/23 | Dotations | Reprises | Autres variations | 31/12/24 |
|---|------------------|------------------|----------------|-------------------|-------------------|
| PROVISIONS, DÉDUITES DE L'ACTIF, SUR: | 7.839.706 | 1.062.416 | 703.987 | | 8.198.134 |
| Créances sur les établissements de crédit et assimilés | | | | | |
| Créances sur la clientèle | 7.118.213 | 1.030.130 | 314.229 | | 7.834.114 |
| Titres de placement | 115.453 | 10.885 | 84.327 | | 42.011 |
| Titres de participation et emplois assimilés | 116.267 | 3.021 | 1.523 | | 117.765 |
| Titres d'investissement | 10.320 | | 900 | | 9.420 |
| Immobilisations en crédit-bail et en location | | | | | |
| Valeurs et emplois assimilés | 95.768 | 6.087 | 3.460 | | 98.395 |
| Autres actifs | 383.684 | 12.292 | 299.548 | | 96.429 |
| PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF | 1.618.367 | 765.229 | 135.975 | 55.721 | 2.191.899 |
| Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature | 10.928 | 4.879 | | | 15.806 |
| Provisions pour risques de change | 16.681 | | | | 16.681 |
| Provisions pour risques généraux | 1.121.868 | 409.925 | 97.580 | | 1.434.213 |
| Provisions pour autres risques et charges | 468.890 | 350.426 | 38.396 | 55.721 | 725.199 |
| Provisions réglementées | | | | | |
| TOTAL | 9.458.073 | 1.827.645 | 839.963 | 55.721 | 10.390.034 |

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTÉS ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE

en milliers de dh

| | 31/12/24 | 31/12/23 |
|---|--------------|--------------|
| Subventions d'investissement | 3.578 | 3.578 |
| Subvention KFW reçue | 15.785 | 15.785 |
| Subvention Union Européenne reçue | 3.578 | 3.578 |
| Autres subventions reçues de l'Etat | | |
| Montant inscrit à pertes et profits | -15.785 | -15.785 |
| Fonds de garantie Union Européenne | 3.578 | 3.578 |
| TOTAL | 7.157 | 7.157 |

DETTES SUBORDONNÉES

en milliers de dh

| Monnaie de l'emprunt | Montant en monnaie de l'emprunt | Cours | Durée | Conditions de remboursement (anticipé, subordination et convertibilité) | Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contrevaaleur en KDH) | Dont entreprises liées | | Dont autres apparentés | |
|----------------------|---------------------------------|-------|--------------|---|---|-------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|
| | | | | | | Montant N (en contrevaaleur en KDH) | Montant N-1 (en contrevaaleur en KDH) | Montant N (en contrevaaleur en KDH) | Montant N-1 (en contrevaaleur en KDH) |
| MAD | 5.439.500 | | 10 ans | Subordonnées | 5.439.500 | 143.500 | | | |
| MAD | 1.350.000 | | Perpétuelles | Subordonnées Perpétuelles | 1.350.000 | 70.000 | | | |
| TOTAL | 6.789.500 | | | | 6.789.500 | 213.500 | | | |

CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh

| | 31/12/23 | Affectation du résultat | Autres variations | 31/12/24 |
|---|------------------|-------------------------|-------------------|------------------|
| Écarts de réévaluation | | | | |
| Réserves et primes liées au capital | 4.845.177 | 32.977 | | 4.878.154 |
| Réserve légale | 138.350 | 1.649 | | 139.999 |
| Autres réserves | 2.350.970 | 31.328 | | 2.382.298 |
| Primes d'émission, de fusion et d'apport | 2.355.856 | | | 2.355.856 |
| Capital | 4.645.081 | | | 4.645.081 |
| Capital appelé | 4.645.081 | | | 4.645.081 |
| Capital non appelé | | | | |
| Certificats d'investissement | | | | |
| Fonds de dotations | | | | |
| Actionnaires. Capital non versé | | | | |
| Report à nouveau (+/-) | | | | |
| Résultats nets en instance d'affectation (+/-) | | | | |
| Dividendes distribués | | | | |
| Résultat net de l'exercice (+/-) | 32.977 | -32.977 | | 261.669 |
| TOTAL | 9.523.235 | - | | 9.784.904 |

OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS

en milliers de dh

| | 31/12/24 | 31/12/23 |
|---|------------------|------------------|
| OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME | 6.959.058 | 4.490.414 |
| Devises à recevoir | 549.638 | 903.120 |
| Dirhams à livrer | 134.707 | 595.610 |
| Devises à livrer | 3.368.515 | 1.643.605 |
| Dirhams à recevoir | 2.906.198 | 1.348.080 |
| ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS | | |
| Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt | | |
| Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt | | |
| Engagements sur marchés réglementés de cours de change | | |
| Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change | | |
| Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments | | |
| Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments | | |
| TOTAL | 6.959.058 | 4.490.414 |

DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

en milliers de dh

| | Solde au début de l'exercice | Opérations comptables de l'exercice | Déclarations TVA de l'exercice | Solde de fin de l'exercice |
|---|------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|----------------------------|
| | 1 | 2 | 3 | [1+2-3=4] |
| A. T.V.A. Facturée | 28.952 | 327.498 | 305.724 | 50.725 |
| B. T.V.A. Récupérable | 19.646 | 191.721 | 193.654 | 17.713 |
| sur charge | 16.852 | 163.700 | 165.899 | 14.653 |
| sur immobilisations | 2.794 | 28.020 | 27.754 | 3.060 |
| C. T.V.A. due ou crédit de T.V.A = (A-B) | 9.306 | 135.777 | 112.071 | 33.012 |


ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

| | en milliers de dh | |
|---|-------------------|-------------------|
| | 31/12/24 | 31/12/23 |
| Engagements de financement et de garantie donnés | 21.230.589 | 15.974.924 |
| Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés | 361.921 | 86.183 |
| Engagements de financement en faveur de la clientèle | 16.012.648 | 11.847.304 |
| Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés | 253.898 | 305.440 |
| Engagements de garantie d'ordre de la clientèle | 4.602.122 | 3.735.997 |
| Engagements de financement et de garantie reçus | 7.915.220 | 7.051.132 |
| Engagements de financement et de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés | 736.330 | |
| Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés | 7.178.890 | 7.051.132 |
| Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers | | |

MARGE D'INTÉRÊT

| | en milliers de dh | |
|---|-------------------|------------------|
| | 31/12/24 | 31/12/23 |
| INTÉRÊTS PERCUS | 5.344.555 | 5.023.863 |
| Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les ECA | 71.864 | 57.003 |
| Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle | 4.963.659 | 4.710.735 |
| Intérêts et produits assimilés sur titres de créance | 309.032 | 256.124 |
| INTÉRÊTS SERVIS | 2.497.930 | 2.315.636 |
| Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les ECA | 843.593 | 709.075 |
| Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle | 1.455.250 | 1.418.525 |
| Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis | 199.087 | 188.036 |
| Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location | | |
| MARGE D'INTÉRÊT | 2.846.625 | 2.708.227 |

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES ET DONNÉES EN GARANTIE

| en milliers de dh | | | |
|---------------------------------------|------------------------|---|--|
| Valeurs et sûretés reçues en garantie | Valeur comptable nette | Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés | Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts |
| Bons du Trésor et valeurs assimilées | 4.209.000 | | |
| Autres titres | | | |
| Hypothèques | | | |
| Autres valeurs et sûretés réelles | | | |
| TOTAL | 4.209.000 | | |

| Valeurs et sûretés données en garantie | Valeur comptable nette | Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus | Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts |
|--|------------------------|---|---|
| Bons du Trésor et valeurs assimilées | 12.040.229 | | |
| Autres titres | | | |
| Hypothèques | | | |
| Autres valeurs et sûretés réelles | 6.586.118 | | |
| TOTAL | 18.626.347 | | |

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

| | en milliers de dh | |
|---|-------------------|------------------|
| | 31/12/24 | 31/12/23 |
| ACTIF : | 6.260.011 | 3.686.201 |
| Valeur en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux | 355.405 | 280.514 |
| Créances sur les établissements de crédit et assimilés. | 3.445.137 | 624.466 |
| Prêts de trésorerie | | |
| Créances sur la clientèle | 2.291.041 | 2.227.440 |
| Titres de transaction, de placement et d'investissement | 128.089 | 498.887 |
| Autres actifs | 22.187 | 36.009 |
| Titres de participation et emplois assimilés | 18.152 | 18.886 |
| Créances subordonnées | | |
| Immobilisations données en crédit-bail et location | | |
| Immobilisations incorporelles et corporelles | | |
| PASSIF : | 6.260.011 | 3.686.201 |
| Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux | | |
| Dettes envers les établissements de crédit et assimilés | 701.593 | 846.247 |
| Dépôts de la clientèle | 2.453.499 | 2.038.958 |
| Emprunts de trésorerie à terme | | |
| Titres de créance émis | | |
| Autres passifs | 3.104.919 | 800.996 |
| Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie | | |
| Dettes subordonnées | | |
| HORS BILAN : | | |
| Engagements donnés | 2.186.104 | 2.071.435 |
| Engagements reçus | 736.330 | |
| Autres cautions & garanties données d'ordre établissement de crédit & assimilés | 222.899 | 305.440 |

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

| en milliers de dh | | | | | | |
|-----------------------------|---------------|------------------------|------------------------|--------------------|------------------------|-------------------------|
| NATURE | Montant brut | Amortissements cumulés | Valeur comptable nette | Produit de cession | Plus-values de cession | Moins-values de cession |
| Immobilisations corporelles | 30.183 | 28.101 | 2.082 | 7.946 | 7.829 | |
| TOTAL | 30.183 | 28.101 | 2.082 | 7.946 | 7.829 | |

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ

| en milliers de dh | | |
|--|----------------|----------------|
| | 31/12/24 | 31/12/23 |
| Titres de participations & titres de placement | 115.515 | 110.575 |
| TOTAL | 115.515 | 110.575 |


RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ

| | en milliers de dh | |
|--|-------------------|----------------|
| | 31/12/24 | 31/12/23 |
| PRODUITS | 1.414.265 | 999.741 |
| Gains sur les titres de transaction | 1.003.764 | 645.081 |
| Plus value de cession sur titres de placement | 1.647 | 471 |
| Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement | 84.327 | 110.390 |
| Gains sur les produits dérivés | | |
| Gains sur les opérations de change | 324.527 | 243.798 |
| CHARGES | 187.608 | 648.333 |
| Pertes sur les titres de transaction | 109.873 | 473.722 |
| Moins value de cession sur titres de placement | 6.969 | 14.501 |
| Étalement de la prime d'investissement / placement | | |
| Dotation aux provisions sur dépréciation des titres de placement | 10.885 | 146.540 |
| Pertes sur les produits dérivés | | |
| Pertes sur opérations de change | 59.880 | 13.571 |
| Diverses autres charges bancaires | | |
| RÉSULTAT | 1.226.657 | 351.408 |

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

| | en milliers de dh | |
|---|-------------------|------------------|
| | 31/12/24 | 31/12/23 |
| CHARGES DE PERSONNEL | 1.156.178 | 1.132.996 |
| Dont salaires & appointements | 101.986 | 107.418 |
| Dont charges d'assurances sociales | 90.400 | 85.820 |
| Dont charges de retraite | 114.790 | 103.131 |
| Dont charges de formation | 16.312 | 17.188 |
| Dont autres charges de personnel | 832.691 | 819.440 |
| IMPÔTS ET TAXES | 46.790 | 42.552 |
| Taxes urbaines & taxes d'éligibilité | 9.296 | 7.882 |
| Patente | 20.493 | 23.107 |
| Autres impôts & taxes | 17.001 | 11.563 |
| CHARGES EXTERNES | 734.876 | 694.962 |
| Loyers de crédit-bail et de location | 161.303 | 168.150 |
| Frais d'entretien et de réparation | 169.027 | 175.332 |
| Rémunérations d'intermédiaires et honoraires | 36.358 | 37.185 |
| Transports et déplacements | 55.575 | 52.444 |
| Publicité, publications et relations publiques | 38.515 | 34.473 |
| Autres charges externes | 274.097 | 227.379 |
| AUTRES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION | 74.584 | 78.089 |
| DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES | 198.173 | 188.255 |
| TOTAL | 2.210.602 | 2.136.855 |

COMMISSIONS

| | en milliers de dh | |
|---|-------------------|----------------|
| | 31/12/24 | 31/12/23 |
| COMMISSIONS PERÇUES : | 703.106 | 636.314 |
| sur opérations avec les établissements de crédit | | |
| sur opérations avec la clientèle ** | 84.522 | 67.340 |
| sur opérations de change | | |
| relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres | | |
| sur produits dérivés | | |
| opérations sur titres en gestion et en dépôt | 3.162 | 2.487 |
| Commissions sur fonctionnement de compte | 222.225 | 203.602 |
| sur moyens de paiement | 292.892 | 277.314 |
| sur activités de conseil et d'assistance | | |
| sur ventes de produits d'assurances | | |
| sur autres prestations de service | 100.306 | 85.571 |
| Commissions sur opérations de change | | |
| COMMISSIONS VERSÉES | 9.555 | 7.977 |
| sur opérations avec les établissements de crédit | | |
| sur opérations avec la clientèle | | |
| sur opérations de change | | |
| relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres | | |
| sur produits dérivés | | |
| opérations sur titres en gestion et en dépôt | | |
| sur moyens de paiement | - | 41 |
| sur activités de conseil et d'assistance | | |
| sur ventes de produits d'assurances | | |
| sur autres prestations de service | 9.555 | 7.935 |
| Sur achats et cessions de titres | | |

TITRES ET AUTRES ACTIFS GÉRÉS OU EN DÉPÔTS

| | Nombre de comptes (Client) | | Montants en milliers de dirhams | |
|---|----------------------------|----------|---------------------------------|-----------|
| | 31/12/24 | 31/12/23 | 31/12/24 | 31/12/23 |
| Titres dont l'établissement est dépositaire (Actions) | 2.434 | 2.400 | 391.439 | 352.173 |
| Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion | | | | |
| Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire (OPCVM) | 129 | 96 | 3.238.477 | 2.554.880 |
| Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion | | | | |
| Autres actifs dont l'établissement est dépositaire (TCN) | 7 | 9 | 2.076.283 | 2.329.284 |
| Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion | | | | |

VENTILATION DES RÉSULTATS PAR MÉTIERS OU PÔLE D'ACTIVITÉ ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

| | en milliers de dh | |
|------------------------------|-------------------|-----------|
| | 31/12/24 | 31/12/23 |
| Produit Net Bancaire | 4.520.873 | 3.423.642 |
| Résultat Brut d'exploitation | 2.167.441 | 1.104.764 |
| Résultat avant impôt | 281.036 | 51.106 |

AFFECTATION DES RÉSULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

| | en milliers de dh | |
|---|-------------------|--|
| | Montants | Montants |
| A- Origine des résultats affectés | | B- Affectation des résultats |
| Décision de l'Assemblée Générale 26 juin 2024 | | |
| Report à nouveau | | Réserve légale |
| Résultats nets en instance d'affectation | | Autres réserves |
| Résultat net de l'exercice | 32.977 | Dividendes |
| Prélèvement sur les bénéfices | | Report à nouveau |
| Autres prélèvements | | Résultats nets en instance d'affectation |
| TOTAL A | 32.977 | TOTAL B |
| | | 32.977 |

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

| | en milliers de dh | |
|--|-------------------|------------------|
| | 31/12/24 | 31/12/23 |
| AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES | | |
| Autres produits bancaires | 1.457.738 | 1.026.512 |
| Gains sur titres de transaction | 1.003.764 | 645.081 |
| Plus-values de cession sur titres de placement | 1.647 | 471 |
| Produits sur opérations de change | 324.527 | 243.798 |
| Divers autres produits bancaires | 43.473 | 26.770 |
| Reprises de provision sur dépréciations des titres de placement | 84.327 | 110.390 |
| Autres charges bancaires | 517.589 | 990.645 |
| Pertes sur Titres actions / BDT & autres titres | 103.629 | 267.000 |
| Pertes sur Titres actions / OPCVM | 6.244 | 206.722 |
| Moins values sur titres de placement | 6.969 | 14.501 |
| Cotisation au fonds de garantie | 170.653 | 159.931 |
| Charges opération de change | 59.880 | 13.571 |
| Commissions sur achats et cession de titres | 9.555 | 7.935 |
| Autres charges | 149.774 | 174.446 |
| Provisions sur titres | 10.885 | 146.540 |
| PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE | | |
| Produits d'exploitation non bancaire | 44.606 | 21.671 |
| Dont plus values de cession d'immobilisation | 7.829 | 18 |
| Dont subventions reçues | | |
| Dont autres produits non bancaires | 36.777 | 21.653 |
| Charges d'exploitation non bancaire | 186.838 | 213.806 |
| Charges sur valeurs et emplois divers | 186.290 | 191.650 |
| Dont moins values de cession titres de participations | 548 | 22.156 |
| AUTRES CHARGES | | |
| DOTATION AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES | 2.576.132 | 1.632.353 |
| AUTRES PRODUITS | | |
| REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES | 784.545 | 681.685 |
| PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS | | |
| Produits non Courants | 284 | 134 |
| Charges non Courantes | 95.701 | 93.012 |

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS

| | en milliers de dh | |
|---|-------------------|---------------|
| | 31/12/24 | 31/12/23 |
| Résultat courant d'après le compte de produits et charges | 376.453 | 143.984 |
| Réintégrations fiscales | 161.391 | 29.375 |
| Déductions fiscales | 391.454 | 76.938 |
| Résultat courant théoriquement imposable | 146.390 | 96.421 |
| Impôt théorique sur résultat courant | 55.262 | 36.399 |
| RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS | 91.128 | 60.022 |

PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT NET FISCAL

| | en milliers de dh | |
|---|-------------------|----------------|
| I - RÉSULTAT NET COMPTABLE | 281.036 | |
| . Bénéfice net | 281.036 | |
| . Perte nette | | |
| II - RÉINTEGRATIONS FISCALES | 161.391 | |
| III - DÉDUCTIONS FISCALES | | 391.454 |
| IV - RÉSULTAT BRUT FISCAL | 50.973 | |
| . Bénéfice brut | | |
| . Déficit brut fiscal | | |
| . Cumul des amortissements différés imputés | | |
| V - REPORTS DÉFICITAIRES IMPUTÉS | | |
| VI - RÉSULTAT NET FISCAL | | |
| . Bénéfice net fiscal | | |
| . Déficit net fiscal | | |
| VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFÉRÉS | | |
| VIII - CUMUL DES DÉFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER | | |


DATATION ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

| | |
|--|------------|
| - Date de clôture (1) | 31/12/2024 |
| - Date d'établissement des états de synthèse (2) | 18/03/2025 |
| (1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice | |
| (2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse. | |

INDICATIONS DES ÉVÉNEMENTS

Le CAM a reçu courant 2024 une notification fiscale relative au contrôle fiscal couvrant les exercices non prescrits fiscalement (2020 à 2023), portant sur l'impôt sur les sociétés, la taxe sur la valeur ajoutée et l'impôts sur le revenu et dont les impacts ont été pris en considération dans l'arrêté des comptes 2024.

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

| Montant du capital : | | | | en milliers de dh |
|--|--------------------------|-------------------|---------------------------|-------------------|
| Montant du capital social souscrit et non appelé | | | | 4.645.081 |
| Valeur nominale des titres | | | | 100 |
| Nom des principaux actionnaires ou associés | Nombre de titres détenus | | Part du capital détenue % | |
| | Exercice précédent | Exercice actuel | | |
| ÉTAT MAROCAIN | 34.918.514 | 34.918.514 | 75,2% | |
| MAMDA | 3.443.608 | 3.443.608 | 7,4% | |
| MCMA | 3.443.608 | 3.443.608 | 7,4% | |
| CDG | 4.645.083 | 4.645.083 | 10% | |
| TOTAL | 46.450.813 | 46.450.813 | 100% | |

RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

| | | | |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| | 31/12/24 | 31/12/23 | 31/12/22 |
| CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS | 16.638.921 | 15.380.245 | 14.078.795 |
| OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE | | | |
| Produit net bancaire | 4.520.873 | 3.423.642 | 3.636.216 |
| Résultat avant impôts | 281.036 | 51.106 | 227.805 |
| Impôts sur les résultats | 19.367 | 18.129 | 27.352 |
| Bénéfices distribués | | | |
| Résultats non distribués [mis en réserve ou en instance d'affectation] | 5.139.823 | 4.878.154 | 3.932.440 |
| RÉSULTAT PAR TITRE (en Dirhams) | | | |
| Résultat net par action ou part sociale | | 0,7 | 5 |
| Bénéfice distribué par action ou part sociale | | | |
| PERSONNEL | | | |
| Montants des rémunérations brutes de l'exercice | 1.156.178 | 1.132.996 | 1.123.230 |
| Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice | 3.809 | 3.896 | 3.870 |

TITRES DE CRÉANCES ÉMIS

| NATURE | Date souscription | Date échéance | Taux | Maturité | principal | " Intérêts Courus " | Total |
|--------|-------------------|---------------|-------|----------|------------|---------------------|-----------|
| CD | 12/06/2020 | 12/06/2027 | 3,40% | 5 ANS | 500.000 | 9.539 | 509.539 |
| CD | 15/06/2020 | 15/06/2027 | 3,40% | 5 ANS | 300.000,00 | 5.638,33 | 305.638 |
| CD | 17/06/2020 | 17/06/2027 | 3,40% | 5 ANS | 200.000,00 | 3.721,11 | 203.721 |
| CD | 18/01/2021 | 18/01/2026 | 2,66% | 2 ANS | 210.000,00 | 5.399,80 | 215.400 |
| CD | 16/02/2021 | 16/02/2026 | 2,48% | 2 ANS | 260.000,00 | 5.713,64 | 265.714 |
| CD | 19/02/2021 | 19/02/2028 | 2,77% | 5 ANS | 50.000 | 1.216 | 51.216 |
| CD | 11/11/2021 | 11/11/2028 | 2,79% | 5 ANS | 200.000 | 775 | 200.775 |
| CD | 15/11/2021 | 15/11/2026 | 2,50% | 2 ANS | 50.000 | 160 | 50.160 |
| CD | 28/04/2023 | 28/04/2025 | 4,35% | 12 MOIS | 1.000.000 | 29.846 | 1.029.846 |
| CD | 29/11/2023 | 01/12/2025 | 3,68% | 12 MOIS | 150.000 | 491 | 150.491 |
| CD | 24/04/2024 | 23/04/2025 | 3,42% | 6 MOIS | 100.000 | 2.385 | 102.385 |
| CD | 24/04/2024 | 24/04/2026 | 3,59% | 12 MOIS | 233.000 | 5.832 | 238.832 |
| CD | 29/04/2024 | 28/04/2025 | 3,44% | 6 MOIS | 200.000 | 4.701 | 204.701 |
| CD | 08/05/2024 | 08/05/2026 | 3,59% | 12 MOIS | 267.000 | 6.310 | 273.310 |
| CD | 18/07/2024 | 16/01/2025 | 2,95% | 3 MOIS | 30.000 | 408 | 30.408 |
| CD | 18/07/2024 | 17/07/2025 | 3,11% | 6 MOIS | 825.000 | 11.831 | 836.831 |
| CD | 31/07/2024 | 31/07/2026 | 3,25% | 12 MOIS | 464.000 | 6.409 | 470.409 |
| CD | 31/07/2024 | 17/07/2025 | 3,06% | 6 MOIS | 75.000 | 975 | 75.975 |
| CD | 31/07/2024 | 29/01/2025 | 2,89% | 3 MOIS | 100.000 | 1.228 | 101.228 |
| CD | 10/10/2024 | 10/04/2025 | 2,93% | 3 MOIS | 111.000 | 741 | 111.741 |
| CD | 10/10/2024 | 09/10/2025 | 3,10% | 6 MOIS | 850.000 | 6.002 | 856.002 |
| CD | 18/10/2024 | 17/04/2026 | 3,16% | 12 MOIS | 500.000 | 3.248 | 503.248 |



Le Crédit Agricole du Maroc a préparé un plan d'action pour la période 2024-2028 en concertation avec l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État et de suivi des performances des établissements et entreprises publics (ANGSPE). Ce plan vise à renforcer les fonds propres et les ratios réglementaires de la banque, à répondre aux constats de la mission de BAM tout en respectant la mission de service public de la Banque, et à consolider son rôle dans le financement de l'économie, notamment le soutien au monde rural et l'accompagnement de la petite agriculture. Il s'articule autour de quatre principaux axes :

1. L'accroissement des résultats et de la performance tout en honorant la mission de service public à travers la réalisation d'un résultat d'exploitation inscrit sur une trajectoire de croissance stable et performante ;
2. Le renforcement du recouvrement et assainissement du portefeuille des créances irrégulières. La Banque prévoit un plan d'assainissement structuré pour traiter les créances irrégulières ;
3. L'amélioration de l'interopérabilité des systèmes d'information afin de garantir une meilleure intégration et traçabilité des informations entre les plateformes comptables et de gestion ;
4. Le respect des ratios prudentiels de manière pérenne à travers le renforcement du capital de la banque, le traitement du surendettement des agriculteurs (OTSAs), en partenariat avec l'État et la création d'un fonds de garantie des crédits à l'agriculture, afin de répondre aux besoins des agriculteurs en matière de financement et d'accompagnement, tout en respectant les ratios prudentiels de solvabilité.

PASSIF ÉVENTUEL

"Conformément à législation fiscale en vigueur, l'exercice clos le 31 décembre 2024 n'est pas prescrit. Les déclarations fiscales du Crédit Agricole du Maroc au titre de l'impôt sur les sociétés (IS) de la TVA et de l'impôt sur les revenus salariaux (IR) ainsi que les déclarations sociales de la CNSS peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration et de rappel éventuels d'impôts et taxes.

Au Titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie des rôles peuvent faire l'objet de révision."

VENTILATION, EN FONCTION DE LA DURÉE RÉSIDUELLE, DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

en milliers de dh

| EMPLOIS | Mois | | | | Années | | | Total |
|--------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | Durée < 1 | 1 < Durée < 3 | 3 < Durée < 6 | 6 < Durée < 12 | 1 < Durée < 2 | 2 < Durée < 5 | Durée > 5 | |
| CRÉANCES SUR LES ECA | 2.400.842 | 407.627 | 138.526 | | | | | 2.946.995 |
| PRÊTS FINANCIER | | 16.140 | 5.473 | 25.377 | 126.746 | 1.555.488 | 9.305 | 1.738.529 |
| CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE | 7.449.717 | 5.371.137 | 2.724.652 | 5.221.301 | 16.242.820 | 8.221.466 | 18.132.211 | 63.363.304 |
| TITRES DE CRÉANCE | | 101.179 | 3.005 | 1.183.406 | 9.820.338 | 4.170.141 | 7.797.870 | 23.075.939 |
| CRÉANCES SUBORDONNÉS | | | | | | | | |
| DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT PLACÉS | | | 105.880 | 399.000 | 256.673 | 1.777 | | 763.330 |
| TOTAL EMPLOIS | 9.850.559 | 5.896.083 | 2.977.536 | 6.829.084 | 26.446.577 | 13.948.872 | 25.939.386 | 91.888.097 |

| RESSOURCES | Mois | | | | Années | | | Total |
|----------------------------|-------------------|-------------------|------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|
| | Durée < 1 | 1 < Durée < 3 | 3 < Durée < 6 | 6 < Durée < 12 | 1 < Durée < 2 | 2 < Durée < 5 | Durée > 5 | |
| DETTES ENVERS LES ECA | 9.465.444 | 4.007.913 | 1.727.000 | 3.130.000 | | | | 18.330.357 |
| EMPRUNTS FINANCIERS | | 93.532 | 38.912 | 77.356 | 153.407 | 337.320 | 1.345 | 701.872 |
| DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE | 3.295.390 | 6.364.381 | 5.748.107 | 6.577.849 | 1.412.016 | 25.600 | | 23.423.343 |
| TITRES DE CRÉANCE ÉMIS | 130.000 | | 1.411.000 | 1.900.000 | 1.984.000 | 1.250.000 | | 6.675.000 |
| DETTES SUBORDONNÉES | | | | 759.500 | 530.000 | 1.950.000 | 2.200.000 | 5.439.500 |
| TOTAL RESSOURCES | 12.890.834 | 10.465.826 | 8.925.019 | 12.444.705 | 4.079.423 | 3.562.920 | 2.201.345 | 54.570.072 |

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MÊME BÉNÉFICIAIRE

en milliers de dh

| Nombre | Montant global des risques | Montant des risques dépassant 10% des fonds propres | | |
|--------|----------------------------|---|-----------------------|--|
| | | Crédits par décaissement | Crédits par signature | Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire |
| 4 | 7.250.492 | 5.287.911 | 1.584.004 | 378.577 |

ACTIFS À RISQUE, RESTRUCTURÉS & IMPRODUCTIFS

en milliers de dh

| | Encours | Provisions |
|-------------------------------|------------|------------|
| Créances en Souffrance Brûtes | 11.270.257 | 7.849.920 |
| Watchlist | 6.352 | 1.226 |

EFFECTIF

en nombre

| | 31/12/24 | 31/12/23 |
|------------------------------------|----------|----------|
| Effectifs rémunérés | 3.699 | 3.918 |
| Effectifs utilisés | 3.699 | 3.918 |
| Effectifs équivalent plein temps | 3.699 | 3.918 |
| Cadres équivalent plein temps | 2.402 | 2.481 |
| Employés équivalent plein temps | 1.297 | 1.437 |
| Dont effectif employé à l'étranger | | |

COMPTES DE LA CLIENTÈLE

en nombre

| | 31/12/24 | 31/12/23 |
|-----------------------------------|------------------|------------------|
| Comptes courants | 269.622 | 244.758 |
| Comptes chèques (hors MRE) | 560.549 | 522.614 |
| Comptes MRE | 19.030 | 16.371 |
| Comptes d'épargne | 834.903 | 817.517 |
| Comptes à terme et bons de caisse | 3.157 | 3.357 |
| TOTAL | 1.687.261 | 1.604.617 |

RÉSEAU

en nombre

| | 31/12/24 | 31/12/23 |
|--|----------|----------|
| Guichets permanents | 490 | 495 |
| Guichets périodiques | 1 | 1 |
| Guichets automatiques de la banque | 614 | 621 |
| Succursales & agences à l'étranger | | |
| Réseaux de représentation à l'étranger | | |

CARACTÉRISTIQUES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DES FP

Les caractéristiques des dettes subordonnées du CAM se présentent comme suit au 31/12/2024 :

en milliers de dh

| Date | Montant initial | Capital restant | Maturité | Taux en vigueur | |
|-------|-----------------|-----------------|-------------|--|-------|
| | | | | Nature | % |
| 2.015 | 35.000 | | 7 ans | Fixe | 4,42% |
| 2.015 | 105.500 | | 7 ans | Fixe | 4,42% |
| 2.015 | 290.000 | 290.000 | 10 ans | Fixe | 4,80% |
| 2.015 | 469.500 | 469.500 | 10 ans | Fixe | 4,80% |
| 2.016 | 50.000 | | 7 ans | Fixe | 4,11% |
| 2.016 | 20.000 | | 7 ans | Fixe | 4,11% |
| 2.016 | 50.000 | 50.000 | 10 ans | Fixe | 4,43% |
| 2.016 | 180.000 | 180.000 | 10 ans | Révisable annuellement | 3,94% |
| 2.016 | 300.000 | 300.000 | 10 ans | Fixe | 4,43% |
| 2.017 | 202.900 | 202.900 | 10 ans | Fixe | 4,22% |
| 2.017 | 797.100 | 797.100 | 10 ans | Fixe | 4,22% |
| 2.018 | 175.600 | 175.600 | 10 ans | Fixe | 4,10% |
| 2.018 | 324.400 | 324.400 | 10 ans | Fixe | 4,10% |
| 2.019 | 631.600 | 631.600 | Perpétuelle | Révisable 10 ans | 5,78% |
| 2.019 | 218.400 | 218.400 | perpétuelle | Révisable annuellement | 5,50% |
| 2.019 | 450.000 | 450.000 | 10 ans | Fixe | 3,71% |
| 2.020 | 60.000 | 60.000 | Perpétuelle | Révisable 10 ans | 5,44% |
| 2.020 | 140.000 | 140.000 | perpétuelle | Révisable annuellement | 5,56% |
| 2.022 | 250.000 | 250.000 | 10 ans | Révisable 1 fois la 5 ^{ème} année | 3,18% |
| 2.022 | 950.000 | 950.000 | 10 ans | Révisable annuellement | 3,58% |
| 2.022 | 300.000 | 300.000 | Perpétuelle | Révisable annuellement | 5,28% |
| 2.024 | 500.000 | 500.000 | 10 ans | Révisable annuellement | 3,68% |
| 2.024 | 500.000 | 500.000 | 10 ans | Fixe | 4,37% |


FONDS PROPRES

| | en milliers de dh | |
|---|-------------------|-------------------|
| | 31/12/24 | 31/12/23 |
| FONDS PROPRES | 14.252.431 | 13.542.010 |
| FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 | 10.710.785 | 10.423.036 |
| FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) | 9.416.785 | 9.129.036 |
| Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres CET 1 | 7.000.937 | 7.000.937 |
| - Instruments de fonds propres de base versés | 4.645.081 | 4.645.081 |
| - Prime d'émission | 2.355.856 | 2.355.856 |
| Résultats non distribués | 2.382.298 | 2.383.948 |
| Autres réserves | 139.999 | 138.350 |
| Autres immobilisations incorporelles | -368.118 | -394.199 |
| Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1 | | |
| Éléments de fonds propres CET1 ou déductions - autres | | |
| FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1) | 1.294.000 | 1.294.000 |
| FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2) | 3.541.646 | 3.118.974 |
| Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres T2 | 3.291.280 | 2.927.420 |
| Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard (SA) | 250.366 | 191.554 |
| Éléments de fonds propres T2 ou déductions - autres | | |
| Éléments déduits dans le cadre de la mesure transitoire | | |
| Montant net des immobilisations incorporelles à déduire des CET 1 | -368.118 | -394.199 |
| Montant résiduel à réintégrer au niveau des CET 1 | | |
| Élément à déduire à raison de 50% des FP de base CET 1 | | |
| Élément à déduire à raison de 50% des fonds propres de catégorie 2 (T2) | | |
| TOTAL RISQUES | 9.024.609 | 8.204.948 |
| Exigences réglementaires au titre du risque de crédit | 8.083.984 | 7.483.235 |
| Exigences réglementaires au titre du risque de marché | 361.588 | 161.288 |
| Exigences réglementaires au titre du risque opérationnel | 579.037 | 560.425 |
| RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE | 9,49% | 10,16% |
| RATIO DE FONDS PROPRES TOTAL | 12,63% | 13,20% |

VENTILATION DU RISQUE PAR SEGMENT

| | | 31/12/24 | | 31/12/23 | |
|---|---------------------|----------------------------|--------------------------------|----------------------------|--------------------------------|
| Ventilation des risques | | "Risque brut (Bilan & HB)" | Risque net pondéré (après ARC) | "Risque brut (Bilan & HB)" | Risque net pondéré (après ARC) |
| Risque de crédit | Souverains | 13.439.915 | 64.045 | 11.523.265 | 249.444 |
| | ECA | 8.622.916 | 2.926.686 | 3.742.869 | 1.799.521 |
| | Entreprises | 90.873.015 | 56.883.346 | 84.071.372 | 53.025.111 |
| | Clientèle de détail | 38.849.126 | 21.603.982 | 37.485.277 | 21.000.595 |
| | autre actif | 26.469.401 | 19.571.744 | 23.553.914 | 17.465.765 |
| | TOTAL | 178.254.373 | 101.049.801 | 160.376.697 | 93.540.434 |
| Risque de marche (risque de change) | | | 4.519.850 | | 2.016.100 |
| Risque opérationnel (Indicateur de base) | | | 7.237.956 | | 7.005.316 |

AUTRES ÉTATS

| ÉTAT | |
|--|-------|
| Immobilisations données en crédit bail avec option d'achat et en location simple | Néant |
| Engagements sur titres | |
| Dérogations | |
| Changements de méthodes | |
| Actifs éventuels | |
| Créances subordonnées | |

ICAAP

En réponse aux exigences de BAM en matière de gestion des risques et de leur couverture en fonds propres, le Crédit Agricole du Maroc a mis en œuvre le processus d'Évaluation de l'Adéquation des Fonds Propres Internes, dit ICAAP, qui s'intègre de manière systématique et effective dans le fonctionnement quotidien de la banque.

Partant de l'analyse du cadre d'appétence aux risques, le CAM recense chaque année tous les risques significatifs auxquels la banque est/ou peut-être exposée. Ceux-ci sont évalués et quantifiés selon une méthodologie basée sur une série d'indicateurs prudentiels et spécifiques à la banque.

La résultante de ce processus permet l'allocation des fonds propres internes. Il s'agit d'une part du calcul du besoin total en fonds propres internes, d'autre part de l'allocation du capital interne disponible aux différentes entités. De même, les reportings issus de ICAAP permettent au management de piloter l'appétit aux risques de la banque et d'opérer les ajustements/corrections idoines en termes de gestion courante des activités de la banque.

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire du Crédit Agricole du Maroc (CAM), comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2024. Cette situation provisoire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 16 638 921, dont un bénéfice net de KMAD 261 669 relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la Profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation provisoire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc (CAM) établis au 31 décembre 2024 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

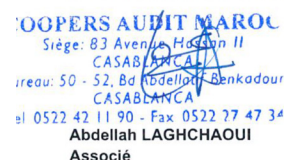
Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe, qui expose le plan d'actions du Crédit Agricole du Maroc au titre de la période de 2024 à 2028.

Casablanca, le 27 mars 2025

Les Commissaires aux Comptes
FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Slaoui
Casablanca
Tél: 05 22 54 40 00 - Fax: 05 22 29 06 70

Rachid BOUMECHRAZ
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S..

COOPERS AUDIT MAROC
Siège: 83 Avenue Hassan II
CASABLANCA
Bureau: 50 - 52, Bd Abdellatif Benkaddour
CASABLANCA
tél 0522 42 11 90 - Fax 0522 77 47 34
Abdellah LAGHCHAOU
Associé